



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles

12 IGC

DCE/18/12.IGC/INF.11
Paris, 3 décembre 2018
Original : français

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Douzième session
Paris, Siège de l'UNESCO
11 - 14 décembre 2018

DOCUMENT D'INFORMATION

ETUDE SUR LA COOPERATION INTERNATIONALE AVEC LES PAYS AFRICAINS FRANCOPHONES

Ce document a été préparé par la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles de l'Université Laval. L'auteur est responsable du choix et de la présentation des faits contenus dans ce rapport et des opinions qui y sont exprimées. Celles-ci ne sont pas nécessairement celles du Secrétariat de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation

Faculté de droit

ÉTUDE SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE AVEC LES PAYS AFRICAINS FRANCOPHONES

EN VUE DE METTRE EN ŒUVRE LA CONVENTION
SUR LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES
DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE



Photo : Javier Acebal, pour Africa ArtBox Award

Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal

Réalisée par la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles,
sous la direction de **Véronique Guèvremont** et **Ivana Otasevic**.
Avec la collaboration d'**Ivan Bernier**.



Financée par :

Québec 



UNIVERSITÉ
LAVAL

Chaire UNESCO sur la diversité
des expressions culturelles

**ÉTUDE SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE AVEC LES
PAYS AFRICAINS FRANCOPHONES
EN VUE DE METTRE EN ŒUVRE LA CONVENTION SUR LA
DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES DANS
L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE**

Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal

Septembre 2018

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

Il s'inscrit dans le contexte de la mise en œuvre d'une mesure du Plan culturel numérique du Québec (www.culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca).

AVANT-PROPOS

Cette étude réalisée par la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles est le fruit d'un travail collectif auquel de nombreuses personnes ont pris part tout au long de l'année 2017. Six étudiants associés à la Chaire ont d'abord réalisé des recherches approfondies sur les cinq pays visés par l'étude. Il s'agit de Mesdames Léna Bonaud, Faten Chehidi et Marilyn Tétrault-Beaudoin, et Messieurs Maxime Mariage, Cosme Mekpo Gosshé et Yakoub Nsabimana (voir les notices biographiques de l'Annexe 5). Cette recherche a été réalisée sous la direction de Véronique Guèvremont (Professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval et Titulaire de la Chaire) et d'Ivana Otašević (Doctorante à la Faculté de droit de l'Université Laval et Directrice adjointe de la Chaire). Elle a été complétée par une quarantaine d'entrevues avec des experts africains ou détenant une connaissance poussée du contexte culturel africain (voir la liste de ces entrevues à l'Annexe 3).

Bien que la préparation de ce rapport ait donné lieu à des échanges de vues entre les membres de cette équipe à plusieurs étapes du processus, l'implication particulière de certaines personnes dans la rédaction de sections spécifiques mérite d'être soulignée. Ainsi, la Partie I présentant un « état général de la situation dans les cinq pays visés » et les « contraintes ou difficultés à surmonter pour mettre en œuvre la Convention de 2005 dans l'environnement numérique » a été rédigée par Cosme Mekpo Gosshé, originaire du Bénin, soit l'un des cinq pays à l'étude. Le travail de présentation des pratiques innovantes a été réalisé par Ivana Otašević et Maxime Mariage, notamment sur la base d'un important travail de cueillette de données effectué par ce dernier au cours de l'été 2017. Enfin, bien qu'elles soient intimement liées à la recherche réalisée par plusieurs membres de l'équipe, les recommandations ont été formulées par Ivan Bernier (Professeur émérite, Faculté de droit de l'Université Laval) et Véronique Guèvremont, en tenant compte tout particulièrement des échanges extrêmement riches qui se sont déroulés dans le cadre de certaines entrevues qui ont eu lieu au cours de l'automne 2017.

L'étude est disponible en ligne sur le site de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles: <https://www.unescodec.chaire.ulaval.ca>

La titulaire de la Chaire tient à remercier le ministère de la Culture et des Communications du Québec et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec pour le financement de cette étude.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	5
TABLE DES MATIÈRES	6
INTRODUCTION	8
PARTIE I – ÉTAT DES LIEUX	10
A. Un aperçu de la situation dans les cinq pays visés	12
1. L’expansion du numérique dans les cinq pays.....	12
2. La mise en œuvre de la Convention de 2005 dans les cinq pays et les premières balises vers la transition numérique.....	13
3. Les premiers changements apportés aux cadre législatif et réglementaire en vue d’une adaptation à l’environnement numérique	19
B. Contraintes ou difficultés à surmonter pour mettre en œuvre la Convention de 2005 dans l’environnement numérique	23
1. La persistance du fossé numérique	23
2. Le manque d’infrastructures.....	26
3. Un cadre législatif et réglementaire incomplet	27
PARTIE II – EXEMPLES DE PROJETS NOVATEURS DE COOPÉRATION CULTURELLE.....	31
A. Projets de coopération culturelle avec un ou plusieurs des cinq pays africains visés par cette étude.....	31
1. ACERCA.....	31
2. ACP 3D.....	32
3. Africafilms.TV	32
4. Afrique en doc TV.....	33
5. B-Faso Creative.....	33
6. DISCOP Abidjan 2017	34
7. FESPACO.....	34
8. Laboratoire de formation pour la création numérique	34
9. Les Rencontres internationales des arts numériques d’Abidjan	35
10. Littafcar.org.....	35
11. Marodi.tv.....	36
12. MASA – Édition sur « Les arts du spectacle face au numérique ».....	36
13. Music in Africa Connects.....	37
14. Ouaga Film Lab.....	38
15. Plateforme FOTTI	38
16. Prix Africa Artbox	39
17. Sud Planète	39

B. Projets de coopération culturelle menés avec d'autres pays africains	41
18. ACCESS – Accès aux marchés à l'ère numérique	41
19. ACP Street Libraries.....	41
20. Africa Web Festival	42
21. Africadoc Network	42
22. Contemporary And (C&)	43
23. Digital Lab Africa	43
24. East Africa Arts.....	43
25. E-Fest.....	44
26. Festival Digital Marrakech.....	44
27. FIAVC	45
28. FINNOV.....	46
29. Labo numérique.....	46
30. Mokolo	46
31. Nafasi Art Space à Dares-Salaam	47
32. New Dimensions – Virtual Reality Africa	47
33. Portail Music in Africa	48
34. TERRAMED Plus.....	48
35. Theatre4Youth	49
 PARTIE III – RECOMMANDATIONS	 50
Recommandation 1 – Statistiques	50
Recommandation 2 – Accords de commerce et d'investissement.....	51
Recommandation 3 – Accords de coproduction.....	51
Recommandation 4 – Mobilité et renforcement des capacités	52
Recommandation 5 – Contenus en ligne	52
Recommandation 6 – Secteur des télécommunications	53
Recommandation 7 – Fournisseurs d'accès Internet.....	53
Recommandation 8 – Soutien au renouvellement des politiques culturelles.....	54
Recommandation 9 – Mécanisme de suivi	54
Recommandation 10 – Connaissance et compréhension de la Convention	55
 ANNEXES.....	 56
Annexe 1 Méthodologie de la recherche	57
Annexe 2 Liste des organismes culturels situés en Afrique ou travaillant avec des pays africains répertoriés dans le cadre de cette étude	59
Annexe 3 Liste des entrevues réalisées	62
Annexe 4 Bibliographie	64
Annexe 5 Présentation de l'équipe de recherche et de direction.....	78

INTRODUCTION

Les enjeux du numérique émergent dans les travaux des organes de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*¹ en décembre 2012, lors de la sixième session ordinaire du Comité intergouvernemental. À cette occasion, les membres du Comité adoptent une décision visant à soumettre « pour délibération à la quatrième session ordinaire de la Conférence des Parties, la proposition : d’inscrire à l’ordre du jour de la septième session du Comité un point sur la diversité des expressions culturelles à l’ère numérique ; d’inviter les Parties qui le souhaitent ainsi que la société civile à soumettre au Comité lors de sa septième session un état de la question concernant les aspects du développement du numérique qui ont un impact sur la Convention et des propositions d’actions à engager »². Quelques mois plus tard, soit en juin 2013, la Conférence des Parties réagit favorablement à cette décision et confie au Comité intergouvernemental le soin d’examiner les propositions d’actions que formuleront les Parties eu égard aux impacts des technologies numériques sur la mise en œuvre de la Convention de 2005³. Alors que cette question est formellement inscrite à l’ordre du jour des septième et huitième sessions ordinaires du Comité intergouvernemental de décembre 2013 et de décembre 2014, le Gouvernement du Québec lance au cours de cette même période son Plan culturel numérique⁴ et débute l’adoption d’une série de mesures concrètes visant « à aider les milieux culturels à investir le monde du numérique »⁵.

Ces premières initiatives ont mené à d’importantes avancées réalisées entre 2014 et 2017, tant sur la scène internationale que sur le territoire du Québec. Lors de sa cinquième session de juin 2015, la Conférence des Parties a demandé au Comité intergouvernemental de lui soumettre un projet de directives opérationnelles concernant le numérique pour approbation à sa session suivante⁶. Ce mandat fut accompli dans les délais et les *Directives opérationnelles sur la mise en œuvre de la Convention dans l’environnement numérique* ont effectivement été examinées et

¹ *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, 20 octobre 2005, (2007) 2440 R.T.N.U. 311 [ci-après « Convention de 2005 »].

² Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, Sixième session ordinaire, Paris, Siège de l’UNESCO, 10-14 décembre 2012, CE/12/6.IGC/Dec., 14 décembre 2012, Décision 6.IGC 17, paragraphe 5.

³ UNESCO, *Conférence des Parties à la Convention sur la protection de la diversité des expressions culturelles*, 4^e sess. ordinaire, Doc. UNESCO CE/13/4.CP/Res., Paris, 14 juin 2013, Rés. 4.CP 13, § 6. Cette résolution faisait suite à l’adoption d’une décision adoptée par le Comité intergouvernemental lors de sa réunion de décembre 2012. Voir : Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, 6^e sess. ordinaire, Doc. UNESCO CE/12/6.IGC/Dec., 14 décembre 2012, Déc. 6.IGC 17, § 5.

⁴ Le Plan culturel numérique du Québec est lancé en septembre 2014. « Préparé en collaboration avec le réseau d’organismes et de sociétés d’État affiliés au Ministère ainsi qu’avec les acteurs du milieu culturel et du secteur des communications, ce plan prévoit un investissement de 110 M\$, réparti sur 7 ans ». Voir : Plan culturel numérique du Québec, en ligne : <<http://culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca/a-propos/>>.

⁵ *Ibid.*

⁶ UNESCO, *Conférence des Parties à la Convention sur la protection de la diversité des expressions culturelles*, 5^e sess. ordinaire, Doc. UNESCO CE/15/5.CP/Res., Paris, 12 juin 2015, Rés. 5.CP 12, § 3.

adoptées par la Conférence des Parties lors de sa sixième session de juin 2017⁷. Au niveau québécois, plus de 100 mesures ont été annoncées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec depuis 2014. Parmi celles-ci, la *Mesure #75* vise la réalisation d'une « étude portant sur les enjeux de coopération internationale en matière de développement culturel numérique avec des pays africains francophones »⁸.

Cette étude est contenue dans le présent document. Tel qu'énoncé dans le Plan culturel numérique du Québec, ses objectifs sont : d'alimenter la réflexion sur les enjeux de la coopération internationale liés au numérique; de documenter les répercussions des technologies numériques sur la diversité des expressions culturelles, plus particulièrement dans les pays du Sud; d'alimenter la réflexion sur la fracture numérique dans les pays de l'espace francophone africain et définir des priorités d'action en vue de la coopération pour le développement, et; de répondre favorablement aux engagements du Québec en matière de coopération pour le développement, qui sont inclus dans l'article 14 de la Convention de 2005⁹. Sur la base d'échanges menés avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec et le Ministère des Relations internationales et de la Francophonie, il a été convenu que l'étude viserait principalement cinq pays de l'Afrique francophone, soit le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal.

L'étude qui suit se divise en trois parties. Dans un premier temps, elle présente un état des lieux des les cinq pays visés et identifie les principales contraintes ou difficultés rencontrées par ces derniers pour mettre en œuvre la Convention de 2005 dans l'environnement numérique (Partie I). Dans un deuxième temps, elle répertorie trente-cinq exemples de projets novateurs de coopération culturelle fondés sur l'usage des technologies numériques et impliquant, d'une part, des pays développés et, d'autre part, au moins l'un des cinq pays visés, ou encore d'autres pays du continent africain (Partie II). Enfin, cette étude formule dix recommandations en vue de guider les actions du Gouvernement du Québec, mais également d'autres Parties à la Convention de 2005, en matière de coopération culturelle internationale dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de 2005 dans l'environnement numérique (Partie III).

⁷ UNESCO, *Conférence des Parties à la Convention sur la protection de la diversité des expressions culturelles*, 6^e sess. ordinaire, Doc. UNESCO CE/17/6.CP/Res., Paris, 15 juin 2017, Rés. 6.CP 11.

⁸ Voir : Plan culturel numérique du Québec, en ligne : <<http://culturenumerique.mcc.gouv.qc.ca/75-mener-une-etude-portant-sur-les-enjeux-de-cooperation-internationale-en-matiere-de-developpement-culturel-numerique-avec-des-pays-africains-francophones/>>.

⁹ *Ibid.*

PARTIE I – ÉTAT DES LIEUX

La coopération culturelle internationale à l'ère du numérique offre d'extraordinaires possibilités pour l'innovation et le renouvellement des approches au bénéfice de tous les acteurs culturels des pays en développement¹⁰. Identifié comme le « nouveau levier de croissance » pour les usages culturels¹¹, le numérique comporte aussi un enjeu de transformation structurelle des économies à l'échelle mondiale dont le continent africain doit pouvoir tirer un maximum de bénéfice. Les efforts d'accompagnement fournis par les pays développés doivent néanmoins tenir compte du phénomène de convergence véhiculé par les technologies numériques, lequel s'insère dans un schéma plus global où prédomine une logique d'intégration et d'interconnexion des marchés¹². S'adapter à une telle réalité est donc, en soi, un défi pour tout pays, développé ou en développement.

Si l'objet de cette étude est de conduire à la mise en place d'un cadre de coopération plus dynamique et mieux adapté aux besoins des pays visés, et que le phénomène de convergence impose la prise en compte de l'évolution de secteurs autres que culturels (tel que le commerce, la fiscalité, les statistiques ou les télécommunications pour ne citer que quelques exemples), les données de l'analyse rappellent que la démarche consiste aussi à faire émerger « une réponse culturelle à un défi culturel »¹³. Pour les pays africains en général, il s'agit avant tout de préserver et de valoriser une culture dont la principale caractéristique est d'être plurielle et dont le socle est l'oralité. Selon certains analystes, cette donne serait porteuse d'un potentiel énorme de transformation, vu la place importante de l'*immatériel* dans l'avenir de l'économie numérique¹⁴. Aussi, tel qu'il ressort des entrevues réalisées dans le cadre de ce projet, la diversité – d'ethnies, de coutumes, de traditions et de langues sur des espaces géographiques restreints – devra être considérée. Néanmoins, toujours selon certaines personnes interrogées, il faut aussi éviter de sombrer dans l'excès : le désir d'inclure tous les acteurs de cette pluralité culturelle lors de l'élaboration de nouvelles politiques ne doit pas devenir contre-productif, l'idéal de *sur-représentativité* pouvant parfois constituer un frein à l'efficacité de certaines initiatives.

¹⁰ *Cinéma Afrika 2.0 Nouvelles formes et nouvelles façons de faire du cinéma adaptées aux contextes du continent africain et de l'Océan Indien*, 11, 12 et 13 novembre à Antananarivo, Madagascar, Ebook édité par l'Institut français de Madagascar février 2016, en ligne : <<http://www.institutfrancais-madagascar.com/wp-content/uploads/2016/04/cinema-afrika-2.0-impression.pdf>> (consulté le 19 janvier 2018).

¹¹ Gilbert Gagné, Destiny Tchéhouali, « Économie numérique et industries culturelles: les effets de la convergence et de l'intégration verticale sur la recomposition et l'interconnexion des marchés », in *Culture, commerce et numérique*, Chronique CEIM, volume 12, numéro 8, octobre 2017, p. 2.

¹² *Ibid.*

¹³ Voir : Henri Verdier, « La Silicon Valley est-elle en passe de devenir la capitale de la culture? », in *Culture, commerce et numérique*, volume 12, numéro 8, octobre 2017, p. 7.

¹⁴ Aboubacar Yacouba Barma, « CNUCED : l'Afrique, terre promise de l'économie numérique », *La Tribune Afrique* du 04 octobre 2017, en ligne : <<http://afrique.latribune.fr/entreprises/les-nouveaux-champions-du-sud/2017-10-04/cnuced-l-afrique-terre-promise-de-l-economie-numerique-752731.html>> (consulté le 30 octobre 2017).

La problématique se complexifie davantage lorsqu'on prend en considération d'autres facteurs. Ainsi, l'hégémonie des géants du numérique et leur impact sur les cultures locales, le manque d'infrastructures qui caractérise la quasi-totalité des pays les moins avancés (PMA), l'absence d'une législation adaptée à l'environnement numérique, ou encore les effets disparates des politiques nationales de développement sur l'économie, la culture et le numérique constituent autant d'éléments à prendre en compte.

Au regard des considérations qui précèdent, il devient aisé de constater que la réponse ne sera ni simple ni immédiate, mais qu'elle sera graduelle. Elle ne pourra non plus advenir qu'en reconsidérant les contraintes énumérées et en les surmontant au vu des données recueillies au niveau de chacun des cinq pays concernés par notre étude à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal. Par ailleurs, la réponse ne pourra être formulée de manière adéquate qu'en construisant sur les forces qui se manifestent déjà de manière générale sur le continent africain, et plus spécifiquement au sein des cinq pays visés. Dans cette perspective, les acteurs de la coopération culturelle internationale pourront miser sur un terreau favorable au développement des arts numériques, le talent et la créativité des artistes africains, le dynamisme d'une jeune population qui ne cesse de croître, ainsi que l'engagement de la société civile qui tient un rôle de catalyseur dans la naissance et la mise en œuvre de projets innovants dans le domaine du numérique. En outre, le taux élevé de croissance récemment enregistré en matière de connexion et d'utilisation des technologies du numérique stimulera la multiplication et la diversification des initiatives les plus prometteuses¹⁵.

Enfin, en vue d'aider les pays visés par ce rapport à s'adapter à la nouvelle économie culturelle numérique, deux autres facteurs devront être considérés : la transversalité et la continuité de l'expression-même des cultures locales, minoritaires ou traditionnelles, ainsi que l'urgent besoin de s'ouvrir, d'accepter et de tirer profit des arts naissants venant de l'hybridation avec les technologies nouvelles¹⁶. L'approche privilégiée en matière de coopération culturelle ne sera pas seulement holiste ; elle devra aussi permettre d'induire une dynamique qui élargit au mieux les perspectives, surmonte les obstacles identifiés en privilégiant une démarche impliquant des acteurs de terrain, tout en valorisant et renforçant le rôle déterminant de l'appui institutionnel.

¹⁵ Voir : UIT, Rapport : *Mesurer la société de l'information*, UIT, Genève, Éditions 2015 & 2016; voir également : *Promouvoir la révolution numérique en Afrique subsaharienne: quel rôle pour les réformes ?*, Bilan économique AFCW3, Groupe de la Banque Mondiale, printemps 2017.

¹⁶ Comme par exemples les jeux vidéo, les animations 2D et 3D, les *SpeakTweet*, le *Noonbooks*, le *biohacking*, ... (Voir dans le présent rapport les projets innovants mis en œuvre au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Sénégal, en Égypte; voir également l'analyse de Henri Verdier, préc., note 13, p. 8).

A. Un aperçu de la situation dans les cinq pays visés

Un regard panoramique sur la situation dans les cinq pays analysés dans ce rapport permet de constater qu'ils partagent un certain nombre de caractéristiques et sont, en général, confrontés à des défis similaires. De la prise de conscience généralisée de la nécessité et de l'usage des technologies du numérique (1) à l'adaptation du cadre juridique et réglementaire relatif à l'environnement numérique (3), en passant par la mise en œuvre de la Convention de 2005 et son articulation avec le numérique (2), il n'existe qu'une différence de degré entre ces pays.

1. L'expansion du numérique dans les cinq pays

Depuis 2010, un vent de « révolution numérique » caractérisé par la pénétration rapide des services liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) souffle sur le continent africain. Bien qu'étant – à l'échelle mondiale – la région la moins développée en termes de pénétration d'Internet et de connectivité¹⁷, son taux de croissance économique s'accélère de telle manière qu'il est aujourd'hui comparé à l'essor des pays asiatiques des années 60¹⁸. Selon les tendances et les disparités entre régions observées par l'Union Internationale des Télécommunication (UIT), l'Afrique a connu de 2010 à 2015, « la croissance la plus dynamique pour les indicateurs relatifs aux abonnements au cellulaire mobile et à la largeur de bande Internet internationale par internaute »¹⁹. Cela lui a permis d'augmenter son Indice de développement des TIC (IDI) à hauteur de 5.41, dépassant ainsi la moyenne mondiale qui était de l'ordre 5.03²⁰ en 2015. Il est à souligner que les téléphones mobiles représentent le moyen de communication le plus utilisé dans les pays de l'Afrique de l'Ouest²¹.

¹⁷ Voir : GSMA Association, *Connected Society. Consumer barriers to mobile internet adoption in Africa*, 2016, en ligne : <https://www.gsmaintelligence.com/research/?file=8170bf058e42cdb8c186c6c75fb2b30e&download> (consulté le 08 novembre 2017).

¹⁸ Voir : Octavio Kulesz, « L'édition numérique à l'ère du mobile : l'Afrique (1/3) », *Labo numérique de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants*, 15 décembre 2016, en ligne : <http://alliance-lab.org/archives/3037?lang=fr> (consulté le 08 novembre 2017).

¹⁹ Voir : UIT, Rapport : *Mesurer la société de l'information 2015*, UIT, Genève, 2015, p. 19.

²⁰ *Ibid.*, p. 20.

²¹ Par exemple, l'utilisation des téléphones mobiles en Côte d'Ivoire est passée de 16 millions fin 2011 à 25 millions en 2015, et le nombre d'abonnement d'accès à Internet a bondi de 200 mille abonnements à 8 millions d'abonnement sur la même période, notamment grâce au lancement en 2013 de la technologie 3G. Voir : « Stratégies de développement du secteur des TICs », le site officiel du ministère de la Communication, de l'Économie et de la Poste de la Côte d'Ivoire, en ligne : <http://www.communication.gouv.ci/accueil/action/5> ; Selon le rapport de GSMA Intelligence sur l'économie mobile en Afrique de l'Ouest de 2017, le taux de pénétration des mobiles en Côte d'Ivoire est de 52,9% avec une adoption des téléphones intelligents de 27,1%, un pourcentage qui classe le pays au sixième rang en Afrique de l'Ouest. Voir : GSMA Intelligence, *L'économie mobile ; L'Afrique de l'Ouest 2017*, 2017, p.7, en ligne : <https://www.gsmaintelligence.com/research/?file=3e55719316df52c7235492095174949f&download> . De même, selon une étude récente de la Banque mondiale, 10% de la population malienne constitue des utilisateurs d'Internet et 60% seraient abonnés aux services mobiles de téléphonie. Voir : Groupe de la Banque mondiale, *Promouvoir la révolution numérique en Afrique subsaharienne : quel rôle pour les réformes ?*, Dossier spécial, Mali, printemps 2017, p. 11, en ligne : <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/994061493816812369/pdf/114739-FRENCH-PUBLIC-WB-spring17-Economics-FRlores-041717.pdf> .

Plus spécifiquement au niveau de chacun des cinq pays visés par le présent rapport, des progrès importants ont également été réalisés. La fourchette des valeurs IDI a sensiblement augmenté. La variation du point d'indice entre 2010 et 2015 est quasi constante tandis que l'écart entre les cinq pays est très mince. Cette tendance s'est confirmée en 2016²² et devrait se poursuivre avec une légère avancée pour la Côte d'Ivoire qui est désormais classée devant le Sénégal.

Ainsi, alors que l'évolution du numérique dans le monde se fait à un rythme soutenu et que le degré de pénétration des pays à l'économie numérique varie en fonction de leur capacité à en tirer parti, les cinq pays étudiés affichent une tendance homogène. Toutefois, le risque existe que l'écart entre ces pays se creuse si l'expansion se poursuit dans un environnement peu structuré et en dehors d'un cadre juridique international adapté.

2. La mise en œuvre de la Convention de 2005 dans les cinq pays et les premières balises vers la transition numérique

Nombre d'indicateurs permettent d'apprécier la mise en œuvre de la Convention de 2005 en amont des mesures d'adaptation au défi numérique. Il s'agit plus spécifiquement des données qualitatives relatives à l'engagement des autorités gouvernementales dans la mise en œuvre et à l'intégration progressive de la Convention dans les politiques nationales. À cet égard, lorsqu'on prend en considération la coïncidence entre le rythme des transformations politiques et socio-économiques avec les changements des mentalités au sein des populations, on réalise que ces données marquent indubitablement le début de l'éveil général aux enjeux et à l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Toutefois, à ce stade de l'analyse, nous nous limiterons seulement aux données qui témoignent de la prise de conscience par les autorités publiques du péril de la fracture numérique et de la nécessité d'y remédier. Les indicateurs qui nous paraissent les plus significatifs sont repris dans le tableau 1 ci-après afin de refléter au mieux la situation de chacun des pays concernés par cette étude.

²² Voir : UIT, Rapport : *Mesurer la société de l'information 2016*, UIT, Genève 2016, p. 48.

Tableau 1 : Indicateurs sur la mise en œuvre de la Convention de 2005 dans les 5 pays et liens avec la transition numérique

	BENIN	BURKINA FASO	CÔTE D'IVOIRE	MALI	SENEGAL
Ratification, adhésion ou acceptation	OUI (2007)	OUI (2005)	OUI (2007)	OUI (2006)	OUI (2006)
Activités de sensibilisation sur la Convention de 2005 relevant d'initiatives gouvernementales ou non gouvernementales	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Dépôt de rapport(s) périodique(s)	NON	OUI (2013 & 2017)	OUI (2013)	NON	OUI (2016)
Référence(s) au numérique dans le(s) rapport(s) périodique(s)	-	OUI	OUI	-	OUI
Ex. de projet(s) relatif(s) à l'impact du numérique sur la diversité des expressions culturelles	NON	G-Cloud	- Afrika Toon - MASA - Coco Bulles	NON	- Dak'Art - FOPICA - MCU
Existence d'un système de traitement de statistiques relatives aux biens et services culturels	NON	OUI	OUI	NON	OUI
Mesures visant les minorités ethniques, les communautés locales, etc.	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Dynamisme ou éclosion d'ONG et autres membres de la société civile du secteur culturel	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Existence de fonds ou autres types de mesures financières permettant de soutenir des projets culturels numériques	OUI	OUI	OUI	ND	OUI

De manière générale, ces quelques indicateurs permettent de présumer l'existence d'une certaine dynamique entourant la mise en œuvre de la Convention de 2005 dans les cinq pays visés. Toutefois, compte tenu du fait que chacun de ces pays subit des contraintes structurelles propres en termes d'opportunités et de réformes, certaines données recèlent un caractère singulier et méritent d'être soulignées. Les premiers exemples à cet égard sont les initiatives gouvernementales relatives à l'impact du numérique sur la diversité des expressions culturelles au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Au Burkina Faso, l'Agence nationale de la promotion des TIC (ANPTIC), créée en 2014 comme une structure autonome rattachée au ministère de l'Économie Numérique²³, a mis en place le projet « G-Cloud » qui a pour objectif d'accompagner et de faciliter le développement des outils numériques (e-éducation, e-gouvernement, e-commerce, e-services, télémédecine), destinés aux citoyens, à l'administration publique, au secteur privé ou qui sont développés au profit du monde rural. Ce projet présente l'intérêt et l'avantage d'être utilisable par les artistes et les professionnels de la culture²⁴.

En Côte d'Ivoire, l'édition 2014 du Marché des Arts du Spectacle Africain (MASA) portant sur « Les arts du spectacle face au numérique » témoigne d'une volonté de la part du gouvernement ivoirien de promouvoir la culture africaine sous toutes ses formes, en tirant profit notamment des technologies de l'information et de la communication²⁵. Sur cette même lancée, l'édition 2017 du Festival du dessin de presse et de la bande dessinée « Coco Bulles » - qui est un mélange d'expositions, de formations, d'ateliers, etc. - était également axé sur le numérique et les TIC²⁶.

En ce qui concerne les initiatives sénégalaises, « Dak'Art » représente la plus importante biennale d'art contemporain africain. Son objectif est de promouvoir les nouveaux modes de création, de redéfinir les approches de l'art contemporain, et d'exposer des œuvres provenant de l'ensemble du continent africain²⁷. On peut aussi mentionner le laboratoire d'art et de technologie de la

²³ L'Agence nationale de la promotion des TIC (ANPTIC), créée par Décret 2014-055/PRES/PM/MEF/MDENP/MFPTSS du 7 février 2014 a pour principaux objectifs d'approfondir l'appropriation des TIC, de développer une expertise nationale reconnue et une industrie locale de services performants et compétitifs basés sur les TIC, mais aussi de les promouvoir et de faciliter leurs usages par les artistes et les professionnels de la culture ainsi que promouvoir leur utilisation dans les autres domaines de développement économique, social, scientifique et culturel. Pour plus de détails, voir le site officiel de l'ANPTIC : <<http://www.anptic.gov.bf/index.php/l-anptic/qui-sommes-nous>> (consulté le 15 janvier 2018); voir aussi : Rapport périodique quadriennal du Burkina Faso, 2017, en ligne : <<http://fr.unesco.org/creativity/monitoreo-e-informes/informes-periodicos/informes-94>> (consulté le 15 janvier 2018).

²⁴ Voir : Site de l'agence ANPTIC, en ligne : <<http://www.anptic.gov.bf/index.php/projets/46-le-g-cloud>> (consulté le 06 novembre 2017).

²⁵ Pour plus de détails concernant le Marché des Arts du Spectacle Africain (MASA), voir le site officiel : <<http://www.fr.masa.ci/organes-et-financement>> (consulté le 16 janvier 2018). Aussi, voir la Partie II de la présente étude consacrée aux projets de coopération novateurs.

²⁶ Pour plus de détails, voir le Programme de la dernière édition de 2017 du Festival international du dessin de presse et de la bande dessinée « Coco Bulles », en ligne : <<http://www.cocobulles.com/programme.html>> (consulté le 06 novembre 2017).

²⁷ Pour plus de détails concernant le projet, « Dak'Art, la biennale d'art africain », voir le site Internet : <<https://info.arte.tv/fr/dakart-la-biennale-dart-africain>> (consulté le 06 novembre 2017). Il convient de mentionner

Biennale de Dak'Art, qui constitue un volet spécial axé sur la création numérique en Afrique, mis sur pied en 2006 par l'UNESCO et son équipe du programme Digi-Arts. Ce volet vise surtout à favoriser le développement des pratiques artistiques contemporaines faisant l'usage des nouvelles technologies à travers des séminaires de formation, des ateliers donnés aux étudiants de l'École nationale des arts, des tables rondes ou encore des expositions d'œuvres numériques²⁸.

Toujours au Sénégal, « La Maison des Cultures Urbaines (MCU) » est un projet interactif et unique dans son genre en Afrique, qui collabore avec les écoles, les bibliothèques locales, les associations de jeunesse, les organisations communautaires de base, des sociologues, des historiens et des éducateurs. La MCU propose aussi des formations qui lient « art » et « numérique » : les formations artistiques (rap, danse, graffiti, Dj), le montage de projets culturels et gestion de projets culturels, Vj et musique assistée par ordinateur (MAO), la vidéo assistée par ordinateur (VAO) ou encore la photographie et le *community management*²⁹.

En marge de ces projets, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal pourraient également se prévaloir d'initiatives émanant de la société civile ou du secteur privé, lesquels jouent évidemment un rôle crucial dans le processus de transition vers le numérique. On peut citer notamment le Cinéma Numérique Ambulant au Bénin³⁰, la Plateforme culturelle du Burkina Faso (PCUBF)³¹, le projet « Rose des Vents Numérique » porté par Kër Thioassane³² au Mali et au Sénégal, et le studio ivoirien de production audiovisuelle en animation 2D-3D « Afrika Toon » fondé en 2005 par un entrepreneur privé, Abel Kouamé. Ce studio est considéré à l'heure actuelle comme le premier studio d'animation en Afrique noire francophone à avoir produit un long

que la Biennale Dak'Art 2016 a été particulièrement marquée par la montée en puissance des arts numériques. Lors de cet événement, l'Institut français Léopold Sédar Senghor a organisé une table-ronde sur le thème « États des lieux de la création numérique en Afrique : Retour sur la biennale de Dakar 2016 ». Cette table-ronde a surtout permis d'inviter les participants à mesurer l'implication des acteurs des arts numériques dans le Dak'Art 2016. Voir : Art contemporain africain, « Art numérique, La place de la création numérique au Dak'Art 2016 », en ligne : <<http://art-contemporain-africain.fr/post/146062381387/art-numérique-la-place-de-la-cr%C3%A9ation-num%C3%A9rique>> (consulté le 16 janvier 2018).

²⁸ Pour plus de détails, voir : Fondation Langlois, « UNESCO – Digi-Arts Lab @ la Biennale de l'art africain contemporain de Dakar », en ligne : <<http://www.fondation-langlois.org/html/e/page.php?NumPage=1836>> (consulté le 16 janvier 2018).

²⁹ Il est à noter que depuis sa création officielle en 2014, la MCU a contribué considérablement à la création de lieux d'expressions pour les artistes de la communauté Hip Hop et des Cultures Urbaines. À titre d'illustration, au courant de l'année 2015-2016, 150 élèves ont suivi des sessions de formation de Dj de 90 jours, soit un total de 648 heures. Pour plus de détails, voir : République du Sénégal, Ville de Dakar, *Maison des Cultures Urbaines (MCU), Centre de formation, d'animation et de documentation aux métiers des cultures urbaines*, phase 1 : 2014-2016; phase 2 : 2017-2019, p. 7, en ligne : <<http://www.villededakar.org/sites/default/files/MCU%20DOC.pdf>> (consulté le 06 novembre 2017).

³⁰ L'Association Béninoise du Cinéma Numérique Ambulant au Bénin (CNA Bénin) a été créée en 2003 à Ouidah avec le soutien de l'Union européenne, avec pour objectif de promouvoir et diffuser le cinéma africain auprès des populations africaines. Pour plus de détails, voir le site officiel du projet CNA Bénin, <<https://www.c-n-a.org/cna-benin.html>> (consulté le 07 novembre 2017).

³¹ Pour plus de détails, voir le site officiel de la Plate-forme culturelle du Burkina Faso : <<http://pcubfaso.e-monsite.com>> (consulté le 07 novembre 2017).

³² Pour plus de détails, voir le site ACPCultures+, « ACP Cultures : dernières nouvelles des projets soutenus par le programme », en ligne : <http://www.acpcultures.eu/lettre/lettre_projets2.htm> (consulté le 08 novembre 2017).

métrage d'animation. Il produit également des courts métrages, des séries Web et offre gratuitement des formations en ligne relatives à l'utilisation des logiciels et des nouvelles technologies pour la création³³.

Force est toutefois de constater qu'en termes de projets gouvernementaux dans le domaine de la culture et du numérique dans les cinq pays étudiés, le Bénin et le Mali peinent encore à suivre. On pourra néanmoins signaler le projet « E-Bénin »³⁴ qui vise à promouvoir l'accès aux TIC, à favoriser la création des e-applications et à fournir un appui à l'industrie des TIC, mais qui ne comporte cependant pas de volet spécifique au secteur culturel. Le projet « Complexe Numérique de Bamako »³⁵ est également intéressant dans la mesure où il est destiné à améliorer la qualité de la formation en TIC dans le pays et dans la sous-région, à promouvoir un climat favorable à la création d'entreprises TIC et la diffusion des bonnes pratiques.

La même situation peut être observée dans le contexte de la mise en œuvre de mesures gouvernementales d'aides financières visant à stimuler la création artistique et à encourager les artistes à produire et contribuer au développement culturel du pays. Au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, on observe l'existence de plusieurs fonds destinés à soutenir les industries culturelles, les œuvres cinématographiques ou d'autres projets audiovisuels numériques. Il s'agit notamment du Fonds de Promotion de l'industrie cinématographique et audiovisuelle (FOPICA)

³³ Pour plus de détails concernant le projet « Afrika Toon », voir le site Internet : <<http://www.afrikatoon.com>> (consulté le 06 novembre 2017). Le projet Afrika Toon a réalisé plusieurs œuvres, dont « La famille Tchatchallo », une série sur commande de 22 épisodes (5 minutes par épisode) produite par Côte d'Ivoire Télécom. Afrika Toon a aussi travaillé sur divers spots publicitaires en animation 2D et 3D pour des clients installés en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. Pour plus de détails, voir : Jeune Afrique, « Côte d'Ivoire : Pokou, le premier long-métrage d'animation ouest-africain est né », propos recueillis par Aurélie Fontaine, 5 juillet 2013, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com/169812/culture/c-te-d-ivoire-pokou-le-premier-long-m-trage-d-animation-ouest-africain-est-n/>> (consulté le 16 janvier 2018).

³⁴ Pour plus de détails, voir le document du « Projet e-Bénin », en ligne : <<http://e-benin.bj/projet/index.php?id=2>> (consulté le 06 novembre 2017). Depuis le financement initial de la Banque mondiale et malgré quelques avancements notables, l'impact du projet e-Bénin n'est pas encore visible. Le secteur reste sous développé, la fracture numérique est toujours présente, et le risque de marginalisation des expressions culturelles locales dans un contexte de la mondialisation, est encore bien présent. Voir pour plus de détails : Groupe de recherches, d'études et de formation (GREF), *Évaluation à mi-parcours du projet E.Bénin*, Rapport final, Octobre 2013, 107 pages, en ligne : <<http://e-benin.bj/projet/fileadmin/rapports/Rapport-final-EMP-e-Benin-DV18.pdf>> (consulté le 16 janvier 2018).

³⁵ Le projet « Complexe numérique de Bamako » est financé par le Fonds Africain de Développement (FAD), l'Agence française de développement (AFD) et le gouvernement du Mali (ministère de la Poste et des Nouvelles Technologies (MNPNT)). Pour plus de détails, voir le site de la Banque africaine de développement, en ligne : <https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Mali_-_RE_Projet_TechnoMali_.pdf> (consulté le 06 novembre 2017).

du Sénégal³⁶, du Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) du Burkina Faso³⁷, ou encore du Fonds de soutien à la production de contenus audiovisuels de la Côte d'Ivoire³⁸.

En ce qui concerne les autres aspects de la question, on observe également que le Bénin tout comme le Mali ne possèdent pas de système de traitement de statistiques relatives aux biens et services culturels³⁹ contrairement à d'autres États. En effet, le Burkina Faso par exemple a créé une sous-catégorie des « entreprises culturelles et créatives » au sein de sa chambre de commerce et de l'industrie⁴⁰ et a mis en place une cellule statistique au niveau du ministère burkinabé en charge de la Culture également ouverte à la société civile⁴¹. Cette unité d'analyse

³⁶ Le Fonds de Promotion de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle (FOPICA) a été institué par la loi n°2002-18 du 15 avril 2002 portant sur les règles d'organisation des activités de production, d'exploitation et de promotion cinématographiques et audiovisuelles. Le FOPICA soutient des œuvres cinématographiques mais aussi tout autre projet audiovisuel et notamment les Web créations et les vidéos d'art. Pour plus de détails, voir : Ministère de la Culture et de la Communication, Fonds de promotion de l'industrie cinématographique et audiovisuelle (FOPICA), *Appel à projets 2017; Filière de la production cinématographique et audiovisuelle*, 2017, 10 pages, en ligne : <http://www.culture.gouv.sn/sites/default/files/appele_a_projets_production_fopica_2017_v.pdf> (consulté le 16 janvier 2018).

³⁷ Le Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) a été créé par le décret n° 2016-729/PRES/PM/MCAT/MINEFID du 8 août 2016 comme un établissement public de l'État de la catégorie des fonds nationaux. La création du FDCT vise surtout à mettre à la disposition des artistes et autres professionnels de la culture un mécanisme pérenne de financement de leurs activités et projets réalisés tant sur un support matériel que numérique. Pour plus de détails, voir le Rapport périodique quadriennal du Burkina Faso, 2017, en ligne : <<http://fr.unesco.org/creativity/monitoreo-e-informes/informes-periodicos/informes-94>> (consulté le 16 janvier 2018).

³⁸ Ce Fonds est doté de 2 millions d'euros et il permettra surtout d'ouvrir de nouvelles salles polyvalentes. De même, il a pour objectif de financer des activités de formation des jeunes, surtout dans le domaine de la production et d'établir des liens avec des écoles en Europe pour réaliser des échanges. Pour plus de détails concernant la création du nouveau Fonds de soutien à la production de contenus audiovisuels de la Côte d'Ivoire, voir : « La Côte d'Ivoire a présenté un nouveau Fonds audiovisuel à Cannes », en ligne : <<http://www.acpculturesplus.eu/?q=fr/content/la-cote-d%E2%80%99ivoire-pr%C3%A9sent%C3%A9-un-nouveau-fonds-audiovisuel-cannes>> (consulté le 18 janvier 2018).

³⁹ Il convient toutefois de signaler que le *Schéma Directeur de la Statistique 2015-2019* de juillet 2014 du Mali prévoit de « traiter des exportations de biens et services culturels, des industries et entreprises culturelles, des droits d'auteur, des infrastructures culturelles, des associations culturelles, des salles de spectacles, des monuments, des musées, des biens inscrits à l'inventaire, [...] ». Voir : Ministère de la Planification, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, Secrétariat général, Comité de coordination statistique et informatique, *Schéma directeur de la statistique 2015-2019*, juillet 2014, élaboré avec l'appui financier de la Coopération suédoise, 216 pages, en ligne : <http://www.instat-mali.org/contenu/ca/sdsml15-19_ca.pdf> (consulté le 06 novembre 2017).

⁴⁰ Voir le *Rapport périodique quadriennal 2017*, Burkina Faso, en ligne : <<http://fr.unesco.org/creativity/monitoring-reporting/periodic-reports/available-reports-72>> (consulté le 07 novembre 2017).

⁴¹ Également, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) du Burkina Faso s'intéresse et contribue à la révision des données culturelles. Cet organe, en collaboration avec l'UNESCO et la Direction des Études et de la Planification du ministère de la Culture et du Tourisme (MCT/DEP) du Burkina Faso a mis en œuvre les Indicateurs UNESCO de la Culture pour le Développement au Burkina Faso. Voir le rapport, « Les Indicateurs UNESCO de la Culture pour le Développement au Burkina Faso; Restitution des résultats le 10 juin 2014, Ouagadougou », en ligne : <<http://www.unesco.org/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Dakar/pdf/FlyerIUCDBurkinaFaso.pdf>> (consulté le 16 janvier 2018).

collecte et traite annuellement les statistiques culturelles et les diffuse dans les annuaires statistiques depuis 2011⁴².

Par ailleurs, malgré l'accent mis par les ONG sur la sensibilisation des pouvoirs publics et la vulgarisation du texte de la Convention de 2005 au Bénin et au Mali⁴³, ces deux pays n'ont pas, à ce jour, produit de rapports périodiques conformément à son article 9. Ce manque de suivi, contraste toutefois avec certains efforts déployés par les autorités publiques en vue d'adapter les cadres juridiques et réglementaires nationaux à l'environnement numérique.

3. Les premiers changements apportés aux cadre législatif et réglementaire en vue d'une adaptation à l'environnement numérique

Le tableau 2 ci-après présente un résumé synthétique de la situation dans les cinq pays visés par cette étude. L'accent particulièrement mis sur les réformes réalisées ou en cours permet de saisir l'ampleur du mouvement de transformation des cadres juridiques et réglementaires. Ce mouvement marque très certainement une prise de conscience des autorités publiques quand à la nécessité de revoir leurs approches et les formes de soutien qui y sont associées. Cependant, ce faisceau d'indicateurs relatifs à l'existence-même d'une certaine volonté politique prête à réformer met également en évidence le peu de moyens parfois déployés pour atteindre les objectifs visés.

⁴² Voir le *Rapport périodique quadriennal 2013*, Burkina Faso, en ligne : <<http://fr.unesco.org/creativity/rapports-et-suivi/rapports-quadrenniaux/rapports-disponibles/rapport-periodique-burkina-faso>> (consulté le 07 novembre 2017).

⁴³ Les activités de sensibilisation sur la Convention de 2005 réalisées au Bénin et au Mali relèvent d'initiatives non gouvernementales et plus précisément des coalitions nationales pour la diversité culturelle. Voir les rapports sur le site de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle, en ligne : <<http://www.ficdc.org/>> (consulté le 16 janvier 2018).

Tableau 2 : État des premières réformes des TIC dans les 5 pays – Cadre législatif et réglementaire relatif à l’environnement numérique

	BENIN	BURKINA FASO	CÔTE D’IVOIRE	MALI	SENEGAL
Existence de lois sur les TIC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Dernière modification des lois sur les TIC	2017 (Loi N°2017-20 du 13 juin 2017)	2012 (Décret N° 2012-965 du 13 décembre 2012)	2017 (Projet de Loi du 17 octobre 2017)	2016 (Loi N 2016-12 du 6 mai)	2017 (Loi n° 2017-13 du 20 janv. 2017)
Prise en compte du secteur culturel par les lois sur les TIC	NON	NON	NON	NON	NON
Existe-t-il une politique/plan d’action/stratégie de développement économique, social, et culturel s’intéressant au numérique ou aux TIC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Accords économiques bilatéraux ou régionaux octroyant un statut particulier aux biens et services culturels	NON	NON	NON	NON	NON

D’une manière générale, le vent de la « révolution numérique » a généré un dispositif foisonnant de politiques, de stratégies, de réglementations et de lois dans les cinq pays. À lui seul, le Burkina Faso dispose d’un arsenal de vingt textes relatifs au « Secteur économie numérique »⁴⁴. Outre les décrets de modernisation qui se comptent par dizaine depuis le milieu des années 2000, les réformes les plus significatives sont les plus récentes et relèvent du domaine législatif. Citons

⁴⁴ Par exemple, on peut mentionner la *Loi N° 027 - 2010/AN du 25 Mai 2010 portant modification de la Loi N° 061-2008/AN du 27 novembre 2008 portant réglementation générale des réseaux et des services de communications électroniques au Burkina Faso*; l’*Arrêté N° 000024 MPTIC/MEF portant fixation des conditions d’obtention de l’agrément technique pour la prestation de services informatiques*; le *Décret N° 2012-964/PRES/PM/MTPEN/MJ/MEF/MFPTSS/MICA portant sur les échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives elles-mêmes*. Pour plus de détails, voir le site officiel du gouvernement de Burkina Faso, en ligne : <<http://www.mdenp.gov.bf/index.php/politiques/textes-fondamentaux/secteur-economie-numeriques#>> (consulté le 08 novembre 2017).

notamment le Bénin en 2014 et en 2017⁴⁵, le Burkina Faso en 2009⁴⁶, la Côte d'Ivoire en 2017⁴⁷, le Mali en 2016⁴⁸ et le Sénégal en 2017⁴⁹.

Malgré leur caractère hétérogène, voire incomplet, ces dispositifs s'intègrent dans les politiques et stratégies de développement économique ou numérique mises en place dans chacun des cinq pays à savoir le « Plan TIC-BENIN »⁵⁰, la « Stratégie nationale de développement des industries culturelles et créatives » du Burkina Faso⁵¹, la « Stratégie de développement du secteur des

⁴⁵ Voir la *Loi 2017-20 du 13 juin 2017 portant Code du numérique en République du Bénin*, site officiel de l'Assemblée Nationale du Bénin (commentaires), en ligne : <<https://assemblee-nationale.bj/index.php/2017/06/13/vote-loi-code-numerique>> ; la *Loi N°2014-14 du 09 Juillet 2014 relative aux communications électroniques et à la poste en République du Bénin*, en ligne : <<http://arcep.bj/textes-juridiques/lois>> (consulté le 18 janvier 2018).

⁴⁶ Voir la *Loi N° 045-2009/AN du 10 novembre 2009 portant réglementation des services et des transactions électroniques au Burkina Faso*, site officiel du gouvernement, en ligne : <<http://www.mdenp.gov.bf/index.php/politiques/textes-fondamentaux/secteur-economie-numeriques#>> (consulté le 08 novembre 2017).

⁴⁷ Voir le *Projet de loi d'orientation de la société de l'information en Côte d'Ivoire du 17-10-2017*, le site officiel du gouvernement, en ligne : <<http://www.communication.gouv.ci/accueil/documentout/1>> (consulté le 08 novembre 2017).

⁴⁸ Voir la *Loi n° 2016-12 fixant les règles régissant les transferts et les échanges des données par voie électronique*, Mali, en ligne : <<http://juriafrique.com/blog/2016/08/15/le-mali-reglemente-les-transactions-et-les-echanges-des-services-electroniques/>> (consulté le 08 novembre 2017).

⁴⁹ Voir la *Loi n° 2017-13 du 20 janvier 2017 modifiant la loi n° 2011-01 du 24 février 2011 portant Code des Télécommunications*, site d'OSIRIS, Sénégal, en ligne : <http://www.osiris.sn//IMG/pdf/no2017-13_modifiant_la_loi_no2011-01_du_24_fevrier_2011_portant_code_des_telecommunications.pdf> (consulté le 08 novembre 2017).

⁵⁰ Voir : République du Bénin, Présidence de la République, *Plan TIC-Bénin; Feuille de route pour l'assainissement, le redressement et la dynamisation du secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC) au Bénin*, en ligne : <https://www.researchictafrica.net/countries/benin/Plan_%20TIC_%20Benin.pdf> (consulté le 08 novembre 2017).

⁵¹ Voir : Ministère de la Culture et du Tourisme du Burkina Faso, *Stratégie nationale de développement des industries culturelles et créatives*, réalisé avec l'appui du Programme d'appui au renforcement des politiques et industries culturelles (ARPIC), novembre 2013, 78 pages, en ligne : <http://www.acpculturesplus.eu/sites/default/files/2015/03/30/minct_du_burkina_faso_strategie_nationale_de_developpement_des_industries_culturelles_et_creatives_0.pdf> (consulté le 08 novembre 2017). Il est à noter que cette Stratégie s'intéresse à la question du numérique à plusieurs reprises. Elle vise entre autres, la mise en place de mécanismes techniques et financiers pour accompagner l'appropriation des nouvelles technologies par les acteurs du secteur, dont l'exemple du passage à la projection numérique dans la filière du cinéma. Également, selon cette Stratégie, la promotion extérieure des produits culturels burkinabè passe par la promotion des technologies de l'information et de la communication et de plateformes numériques de vente des produits culturels burkinabè à l'étranger. Voir la Stratégie nationale de développement des industries culturelles et créatives, p. 19 et 20.

TICs »⁵² en Côte d'Ivoire, le « Plan Mali numérique 2020 »⁵³, et « Sénégal Numérique pour 2016-2025 »⁵⁴. Ainsi, tel qu'on a pu le constater précédemment, la plupart des politiques et stratégies de développement économique ou numérique mises en place par les cinq pays étudiés se réfèrent de façon variable à la culture et aux industries culturelles.

Ces dispositifs législatifs s'intègrent également dans le cadre réglementaire régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) formellement adopté en 2016. Le « Plan stratégique des TIC pour la période 2016-2020 » qui prévoit ainsi un certain nombre d'actions et de projets dans des domaines prioritaires tels que l'environnement politique et réglementaire, le développement des infrastructures, l'accessibilité à Internet en termes de coût, le développement de services et contenus innovants et la cyber-sécurité⁵⁵. Il est toutefois regrettable que les pouvoirs publics nationaux n'aient pas adopté la même position en ce qui concerne la prise en compte du domaine culturel par les textes indiqués plus haut. À l'aune de cette constatation, émergent les premiers freins à la poursuite de la dynamique prometteuse des cinq pays dans le domaine du numérique.

⁵² Voir : Ministère de la Communication, de l'Économie Numérique et de la Poste de la Côte d'Ivoire, *Stratégies de développement du secteur des TICs*, en ligne <<http://www.communication.gouv.ci/accueil/action/5>> (consulté le 08 novembre 2017). Plus précisément, cette Stratégie vise surtout à permettre à la Côte d'Ivoire de disposer, à court et moyen termes, de services TIC compétitifs et accessibles au plus grand nombre de citoyens, à travers notamment une offre de réseau à large bande et des services de contenus locaux; la vulgarisation des outils et services TIC, et d'Internet en particulier, l'appropriation tant par les citoyens que par l'administration publique de ces technologies, l'émergence et le développement de nouvelles activités créatrices de richesses et d'emplois, et l'incitation au développement de contenus locaux profitables aux populations.

⁵³ Voir : *Plan Mali Numérique 2020 : Pour le développement stratégique par les TIC*, en ligne : <<http://www.osiris.sn/Plan-Mali-Numerique-2020-Pour-le.html>> (consulté le 08 novembre 2017). Ce Plan contient six principaux axes dont la généralisation de l'accès aux réseaux et services numériques; le développement de la production et de l'offre des contenus numériques; la diversification des usages et services numériques; le développement de l'industrie locale du numérique, la constitution du capital humain et l'instauration de la confiance numérique.

⁵⁴ La *Stratégie Sénégal Numérique 2016-2025* vise surtout une diffusion du numérique dans de nombreux secteurs et notamment celui des entreprises culturelles. Voir : Ministère des Postes et des Télécommunications, République du Sénégal, *Stratégie Sénégal Numérique 2016-2025*, octobre 2016, 47 pages, Orientation 6 : Promouvoir l'industrie culturelle, p. 39, en ligne : <https://www.sec.gouv.sn/IMG/pdf/sn2025_final_31102016.pdf> (consulté le 08 novembre 2017).

⁵⁵ Voir : « Afrique de l'Ouest : le marché de la téléphonie mobile 2017 », NTIC Afrique, 7 décembre 2017, en ligne : <<https://www.nticnews.com/single-post/2017/12/07/Afrique-de-louest-le-march%C3%A9-de-la-t%C3%A9l%C3%A9phonie-mobile-2017>> (consulté le 18 janvier 2018).

B. Contraintes ou difficultés à surmonter pour mettre en œuvre la Convention de 2005 dans l’environnement numérique

L’amorce de l’expansion numérique dans les pays africains est accompagnée d’une forte pression sur leur propre capacité à gérer les changements, à faire face aux nouvelles exigences et aux contraintes liées à leur situation économique, culturelle et socio-politique. De fortes disparités demeurent entre les pays et en leur sein, entre les zones rurales et urbaines, entre les hommes et les femmes, et entre les jeunes et les aînés. Ces disparités deviennent particulièrement importantes lorsqu’il s’agit de l’accessibilité et de l’utilisation des nouvelles technologies (1). Elles subsistent en présence d’obstacles majeurs et récurrents relatifs au manque d’infrastructures (2) et à l’absence d’un cadre règlementaire adapté (3).

1. La persistance du fossé numérique

Les pays en développement jouent un rôle croissant dans l’économie numérique. En 2015, 70 % des internautes vivaient dans des pays en développement et des pays en transition⁵⁶. Pour la période 2012-2015, environ 90 % des 750 millions de personnes qui ont utilisé Internet pour la première fois étaient originaires des pays en développement⁵⁷. À elle seule, l’Afrique de l’Ouest comptait, fin 2016, 172 millions d’abonnés uniques, représentant 320 millions de connexions mobiles⁵⁸. Le taux de pénétration de la région en nombre d’abonnés uniques s’élève désormais à 49 %, légèrement supérieur au taux de pénétration de 47 % enregistré dans l’ensemble de l’Afrique subsaharienne⁵⁹. Selon les prévisions de GSMA, pour les quatre prochaines années, l’Afrique de l’Ouest devrait enregistrer une croissance moyenne de 6 % par an du nombre d’abonnés, une des plus fortes croissances mondiales. Ceci se traduira par 45 millions d’abonnés supplémentaires d’ici 2020⁶⁰; le Bénin, la Côte d’Ivoire, le Mali, le Niger et le Sénégal totalisant 25 % de ce marché en croissance.

Malgré cette tendance positive, d’importants fossés numériques subsistent lorsqu’on compare les principaux indicateurs de pénétration des TIC par groupes de pays en 2016⁶¹. Le dernier rapport de l’UIT indique que les pays en développement et les PMA sont à la queue en ce qui concerne le nombre d’abonnements aux réseaux fixes à haut débit, l’accès des ménages aux TIC et l’utilisation d’Internet. Alors que plus de 90 % des habitants des pays en développement avaient souscrit à un abonnement de téléphonie mobile cellulaire, un peu plus de 40 % d’entre

⁵⁶ Voir : CNUCED, *Moyens d’optimiser la contribution du commerce électronique et de l’économie numérique au développement*, Table ronde sur la dimension développement du commerce électronique et de l’économie numérique : possibilités à exploiter et difficultés à surmonter, Genève, 4-6 octobre 2017, Doc. TD/B/EDE/1/2, p. 4, en ligne : <http://unctad.org/meetings/fr/SessionalDocuments/tdb_edede1d2_fr.pdf> (consulté le 09 novembre 2017).

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Voir : GSMA Intelligence, *L’économie mobile. L’Afrique de l’Ouest 2017*, 42 pages, p. 2, en ligne : <<https://www.gsmaintelligence.com/research/?file=3e55719316df52c7235492095174949f&download>> (consulté le 11 novembre 2017).

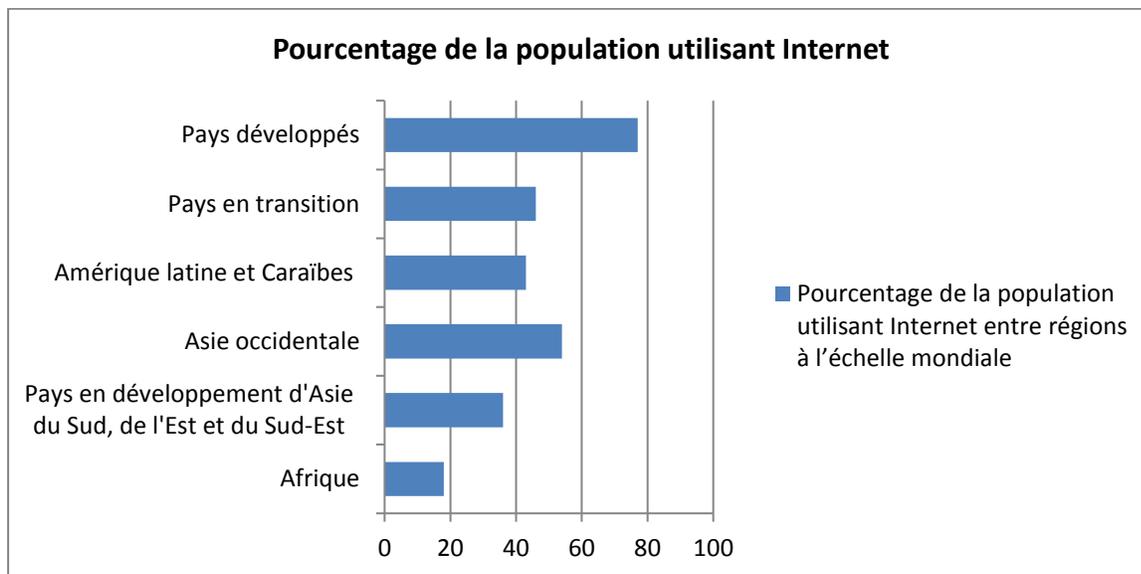
⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ Voir : UIT, Rapport : *Mesurer la société de l’information 2016*, préc., note 22, p. 5 et suivant.

eux seulement utilisaient le haut débit mobile et moins de 10 % les réseaux fixes à haut débit⁶². En outre, le taux de connectivité est de 40 % seulement pour la population des pays en développement utilisant Internet, contre plus de 80 % dans les pays développés. Tel que cela ressort des figures 1 et 2, ces tendances se confirment autant à l'échelle du continent qu'au niveau des cinq pays concernés par ce rapport. Elles ont nécessairement un impact sur la création, la production, la distribution, la diffusion et l'accès aux expressions culturelles dans l'environnement numérique.

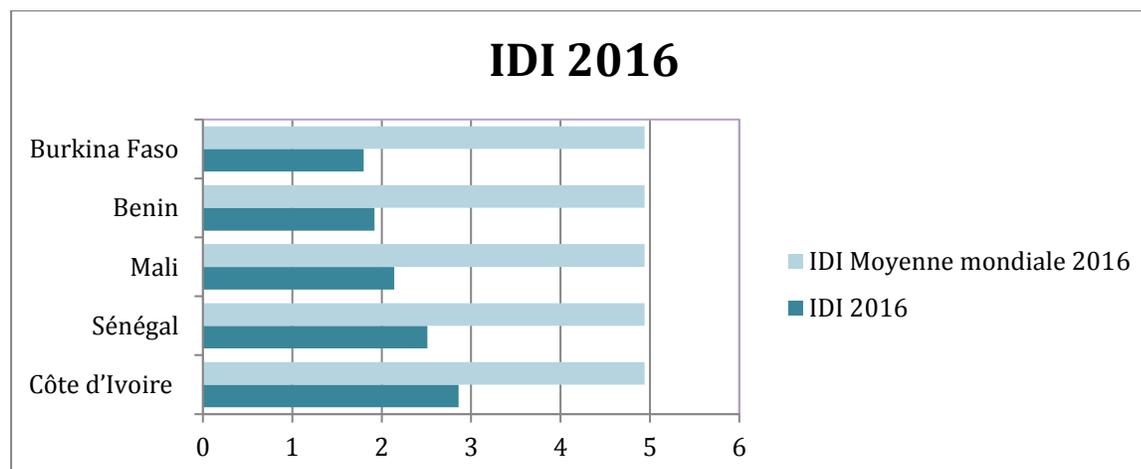
Figure 1



Plus spécifiquement, lorsque nous comparons les valeurs obtenues par le biais de l'IDI des cinq pays étudiés par rapport à la moyenne mondiale en 2016, l'écart est tel qu'aucun d'eux n'a pu émergé. La Côte d'Ivoire et le Sénégal affichent cependant un résultat plus significatif par rapport aux autres pays visés (Figure 2).

⁶² *Ibid.*

Figure 2



Source : Les données de base sont tirées du Rapport de l'UIT *Mesurer la société de l'information 2016*, UIT, Genève, 2016, p. 48.

Ainsi, bien que la connectivité se soit améliorée notamment grâce à une forte démocratisation des coûts relatifs à l'usage du téléphone mobile, qui est désormais accessible aux populations à faibles revenus⁶³, d'autres difficultés subsistent. Celles-ci sont notamment liées au faible taux de pénétration du haut débit et au coût élevé des services à haut débit, à la lenteur de la vitesse de téléchargement (ascendant et descendant) des réseaux haut débit et aux limites que cela impose aux activités productives liées à Internet, et finalement à l'équipement TIC disponible dans chacun des pays concernés. Ainsi, le faible taux de pénétration du haut débit dans les pays de l'Afrique de l'Ouest pose des problèmes de connectivité et limite par exemple la capacité des internautes à télécharger les films et les séries, tant africains qu'étrangers, accessibles sur les différentes plateformes de vidéo à la demande (VOD)⁶⁴.

⁶³ Annie Chéneau-Loquay, « L'Afrique au seuil de la révolution des télécommunications : Les grandes tendances de la diffusion des TIC », (2010) n°234 *Afrique contemporaine*, 93-112, en ligne : <<https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2010-2-page-93.htm>> (consulté le 18 janvier 2018).

⁶⁴ L'exemple de la plateforme africaine de vidéo à la demande, Africafilms.TV, est révélateur : cette plateforme a connu un faible succès auprès des sociétés de l'Afrique de l'Ouest, notamment à cause des problèmes d'accès à des services haut débit nécessaires pour télécharger les films et les séries. Pour plus de détails, voir la Partie II de ce rapport.

2. Le manque d'infrastructures

Afin de pouvoir soutenir un réseau en plein essor, des efforts importants sont nécessaires pour combler les fossés et rendre l'économie numérique plus inclusive dans les pays concernés. Cela nécessite une augmentation des capacités de traitement des données et dépend des infrastructures TIC mises en place. Par exemple, le développement rapide des infrastructures et des dispositifs TIC accélère la progression de « l'Internet des objets (IoT) ». Or, celui-ci peut avoir une incidence significative sur presque tous les secteurs d'activités socio-économiques (l'éducation, la santé, l'agriculture, les transports et l'industrie manufacturière) et culturels.

Le défi pour les cinq pays est de pouvoir s'approvisionner en équipements technologiques de grande ampleur. Il s'agit notamment des infrastructures à large bande fixe, de la fibre optique, du réseau fédérateur, de boîtiers de réglage, de l'équipement d'abonnés et passerelles résidentielles, de terminaux câble-modem, du système de 40G et 100G, du réseau optique passif et FTTx, etc. Il s'agit également d'infrastructures complémentaires essentielles, notamment une alimentation électrique fiable pour les zones rurales isolées où le coût d'approvisionnement est généralement plus élevé, comparé aux coûts marginaux dans les centres urbains densément peuplés. À cet effet, plus de 70 pays (parmi lesquels le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal) ont créé des Fonds de service universel (FSU) afin de canaliser les paiements des opérateurs et de financer des infrastructures dans les zones rurales ou encore faciliter l'accès à des bibliothèques, des écoles et des hôpitaux⁶⁵. Gérés de manière transparente, les FSU peuvent être des outils efficaces dans la réduction des inégalités numériques. Cependant, ces fonds ne sont opérationnels dans aucun des pays visés par notre étude⁶⁶.

Enfin, lorsqu'on prend en considération le lien avec l'industrie culturelle, le champ des infrastructures s'élargit. On peut dès lors y inclure les centres de formation, les bibliothèques numériques, les salles de cinéma numérisées. Sur ce dernier point, il convient de rappeler que les données historiques concernant le continent témoignent d'une rupture dans le temps. On constate d'abord une abondance des salles de spectacle et de cinéma au lendemain des indépendances, puis leurs disparitions à partir des années 80, et aujourd'hui la nécessité de numériser le peu de salles qui subsistent⁶⁷. Cette réalité qui semble la plus partagée à l'échelle du

⁶⁵ Voir : IUT, Rapport, *Fonds de service universel et inclusion numérique pour tous*, Septembre 2013, en ligne : <http://www.itu.int/en/ITU-D/Regulatory-Market/Documents/ITU_USF2013-F.pdf> (consulté le 12 novembre 2017).

⁶⁶ Voir : GSMA , *Afrique Subsaharienne – Étude Sur Les Fonds De Service Universel*, GSMA, Royaume-Uni, Londres, septembre 2014, 7 pages, en ligne : <https://www.gsma.com/publicpolicy/wp-content/uploads/2016/09/GSMA2014_Report_SubSaharanAfricaUniversalServiceFundStudy_ExecutiveSummary_French.pdf> (consulté le 12 novembre 2017); voir également : Groupe de la Banque Mondiale, *Promouvoir la révolution numérique en Afrique subsaharienne: quel rôle pour les réformes ?*, *Bilan économique AFCW3*, Groupe de la Banque Mondiale, printemps 2017, p. 22.

⁶⁷ Pour prendre l'exemple du Nigéria, son réseau de salles de cinéma compte actuellement 100 écrans contre 5000 dans les années 80. Cela s'explique en partie par le fait qu'au lendemain des indépendances, les nouveaux dirigeants postcoloniaux avaient conservé les centres d'animation culturels en vue de la propagande gouvernementale. Mais avec la crise de l'endettement vers la fin des années 70 et la crise économique qui s'en est suivie, beaucoup de pays ont eu recours au programme d'ajustement structurel (PAS). Les pouvoirs publics ont alors été contraints de renoncer au financement de certains secteurs de l'économie dont notamment la culture, l'éducation, et la santé. Voir : Pierre

continent et qui est restée constante au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Sénégal, témoigne également du caractère discontinu, hétéroclite, et inachevé du dispositif juridique actuellement en place dans ces pays.

3. Un cadre législatif et réglementaire incomplet

Le renforcement institutionnel et la mise en place d'un cadre juridique adapté est un besoin présent dans les cinq pays. Certes, quelques efforts de modernisation sont notables au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Sénégal⁶⁸ mais l'arsenal juridique existant est sans véritable prise sur la réalité du lien entre le numérique et les enjeux de diversité culturelle. Outre le cas du Bénin dont la *Loi sur le numérique* exclut de son champ autant les biens et services culturels que le commerce électronique⁶⁹, les législations burkinabaise, ivoirienne, malienne et sénégalaise comportent approximativement les mêmes tares. Elles demeurent en cela proche de la *Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux*⁷⁰ ainsi que de la *Loi type sur le commerce électronique de la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI)*⁷¹.

Par ailleurs, le déficit de mesures législatives spécifiques, voire dans certains cas l'absence d'un encadrement juridique adapté à chaque secteur, rendent plus symboliques que réelles les initiatives gouvernementales dans le domaine culturel, et peuvent avoir un effet inhibitif sur les actions émanant des entreprises privées ou de la société civile, au point parfois de les rendre inopérantes. Par exemple, pour les spécialistes du cinéma pour qui « le numérique structure l'ensemble des industries cinématographiques mondiales »⁷², cette défaillance n'est pas de nature à favoriser la professionnalisation du secteur. Cela représente un double défi pour les gouvernements des pays concernés, qui doivent non seulement légiférer sur la question de la fracture numérique mais également sur son impact sur les spécificités du secteur culturel. En outre, le piratage et la cybercriminalité constituent deux domaines pertinents pouvant justifier des actions législatives et réglementaires immédiates, les régimes de protection de la propriété intellectuelle étant dans la majorité des cas inefficaces⁷³. Cette réalité alimente une crainte, la

Barrot, « Nollywood : derrière la quantité, de plus en plus la qualité », in *Cinéma Afrika 2.0 Nouvelles formes et nouvelles façons de faire du cinéma adaptées aux contextes du continent africain et de l'Océan indien*, préc., note 10.

⁶⁸ Voir l'état des premières réformes des TIC dans les 5 pays - cadre législatif et réglementaire relatif à l'environnement numérique, Tableau n° 2.

⁶⁹ Voir l'article 2 de la *Loi N°2014-14 du 09 Juillet 2014 relative aux communications électroniques et à la poste en République du Bénin*, en ligne : <<http://arcep.bj/textes-juridiques/lois>> (consulté le 18 janvier 2018).

⁷⁰ Voir : *Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux*, adoptée le 23 novembre 2005 et entrée en vigueur le 1^{er} mars 2013, en ligne : <http://www.uncitral.org/pdf/french/texts/electcom/06-57453_Ebook.pdf> (consulté le 18 janvier 2018).

⁷¹ Voir : Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI), *Loi type sur le commerce électronique*, Nations Unies, 1999, en ligne : <http://www.uncitral.org/pdf/french/texts/electcom/05-89451_Ebook.pdf> (consulté le 18 janvier 2018).

⁷² Denis Bisson et Colin Dupré, dans leur préface de l'Ebook sur le *Cinéma Afrika 2.0 Nouvelles formes et nouvelles façons de faire du cinéma adaptées aux contextes du continent Africain et de l'Océan Indien*, préc., note 10, p. 9.

⁷³ Voir : UNESCO, Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, *Rapports des organisations de la société civile sur leurs activités*, Document de travail, DCE/17/11.IGC/6REV, Paris, 11 décembre 2017, Annexe II, p. 39, en ligne :

crainte persistante du piratage, ce qui conduit à plus de précaution lors de la diffusion des œuvres de la part des artistes et professionnels africains de la culture. De ce fait, la cybercriminalité constitue un frein important à l'essor du contenu culturel disponible en ligne. À cela s'ajoute un manque de confiance dans les modes de paiement par Internet, ce qui peut avoir une incidence sur les achats de contenus culturels en ligne.

Les accords économiques et commerciaux conclus par les cinq pays avec leurs partenaires du Nord comme du Sud méritent également quelques commentaires. Les accords de coopération régionaux démontrent en effet une plus grande flexibilité à s'adapter aux changements induits par l'avènement du numérique⁷⁴. Ainsi, le *Traité révisé de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*⁷⁵, et l'*Accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres d'autre part*, illustrent ce constat⁷⁶. Or, il convient de mettre en avant que ces accords restent très allusifs par rapport à la préoccupation d'adapter les échanges culturels à l'environnement numérique. On peut aussi ajouter que l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) notait en 2016, dans son rapport d'évaluation, qu'aucun de ses membres n'avait pu achever la transition numérique qui devait suivre l'adoption des textes régionaux régissant la télévision numérique terrestre (TNT)⁷⁷.

http://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/sessions/11igc_6_civil_society_reports_fr_.pdf (consulté le 19 février 2018).

⁷⁴ A cet égard, on peut établir une analogie entre le *Treaty Establishing the Common Market For Eastern And Southern Africa*, COMESA Treaty, 1993, en ligne : <http://investmentpolicyhub.unctad.org/Download/TreatyFile/2422> (consulté le 18 janvier 2018) et le *SADC Protocol on Finance and Investment*, en ligne : <http://investmentpolicyhub.unctad.org/Download/TreatyFile/2730> d'une part, et les textes fondateurs de l'UEMOA d'autre part.

⁷⁵ Ce sont surtout les dispositions du Chapitre XI sur la coopération dans les domaines des Ressources Humaines, de l'Information, des Affaires Sociales et Culturelles qui nous intéressent ici. L'article 62 (2) indique que les États Membres s'engagent notamment à « (a) favoriser la promotion, par tous les moyens et sous toutes les formes, des échanges culturels ; (b) promouvoir, développer et au besoin améliorer les structures et mécanismes de production, de diffusion et d'exploitation des industries culturelles ». Voir : *Traité révisé de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*, Commission de la CEDEAO, Abuja, Nigéria, 2010, en ligne : <http://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2015/02/Traite-Revise.pdf> (consulté le 08 novembre 2017).

⁷⁶ Il convient de noter que l'article 27 de cet Accord, précise que la coopération entre les Parties vise entre autres à intégrer la dimension culturelle à tous les niveaux de coopération au développement, ainsi qu'à développer les industries culturelles et améliorer les possibilités d'accès au marché pour les biens et services culturels. De même, les articles 30 et 43 soulignent que le champ couvert par cet accord s'étend également au domaine des technologies de l'information et des communications, visant simultanément la coopération en matière de « technologies de l'information et des communications/la recherche et le développement technologique » et les « technologies de l'information et des communications et sociétés de l'information ». Voir : *l'Accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autres part*, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et entré en vigueur le 01 avril 2003, en ligne : http://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:eebc0bbc-f137-4565-952d-3e1ce81ee890.0001.04/DOC_2&format=PDF (consulté le 08 novembre 2017).

⁷⁷ Voir : UEMOA, *Rapport annuel sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union 2016*, p. 46, en ligne : http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/rapport_uemoa_2016.pdf (consulté le 12 novembre 2017).

Enfin, au niveau des échanges bilatéraux dans le domaine du commerce et de l'investissement, la majorité des accords conclus par les pays étudiés, tant avec les pays du Nord que du Sud, ne font aucun lien avec le numérique, ils n'octroient aucun statut particulier aux biens et services culturels, et ne prévoient pas de dispositions concernant le traitement préférentiel à l'égard des biens et services culturels, ainsi que des artistes et professionnels de la culture des pays africains francophones⁷⁸. Les engagements découlant de la Convention de 2005, et en particulier l'obligation des Parties de promouvoir les objectifs et principes de la Convention dans les autres instances internationales, tardent ainsi à se matérialiser dans les accords de commerce conclus par les pays visés par cette étude.

Au final, les préoccupations relatives à la mise en œuvre de la Convention de 2005 dans l'environnement numérique dans les cinq pays étudiés peuvent se résumer comme suit :

- des compétences limitées en matière de TIC : l'un des principaux obstacles auquel doit faire face le continent africain est d'un côté, le peu de ressources humaines qualifiées et expérimentées en matière de TIC, notamment au sein des gouvernements et des institutions publiques, mais aussi dans les différents maillons de la chaîne de valeur des industries culturelles et créatives⁷⁹;
- une gouvernance locale et nationale défailante, voire dans certains cas une absence de volonté politique réelle, qui s'ajoute parfois à une méconnaissance des engagements découlant de la Convention de 2005, de ses objectifs et de ses principes, tant au sein des ministères du domaine de la culture que dans d'autres ministères dont les politiques peuvent avoir un impact sur la diversité des expressions culturelles⁸⁰;
- un manque de moyens financiers des pouvoirs publics et des acteurs privés pour soutenir convenablement leurs industries culturelles et créatives dans leur transition vers le numérique, créant ainsi une certaine forme de dépendance envers les aides internationales provenant d'États, d'agences de développement et d'organisations internationales et régionales⁸¹;

⁷⁸ À titre d'exemple, on peut mentionner le *Traité d'investissement bilatéral (TBI) Bénin-Pays-Bas*, conclu le 13 décembre 2001 et entré en vigueur le 15 décembre 2007; le *Traité d'investissement bilatéral (TBI) Bénin-Chine*, conclu le 18 février 2004; ou encore l'*Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal sur la promotion et la protection réciproques des investissements*, signé à Dakar, le 26 juillet 2007. Toutefois les accords conclus entre les pays africains francophones et le Canada comportent généralement une clause d'exemption culturelle. Par exemple, on peut mentionner le *Traité bilatéral d'investissement (TBI) Bénin-Canada*, signé le 9 janvier 2013 et entré en vigueur le 12 mai 2014, article 20 (7); l'*Accord entre le Canada et la République du Sénégal concernant la promotion et la protection des investissements*, signé le 9 novembre 2016, article 18 (7).

⁷⁹ Voir : UNESCO, Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, *Rapports des organisations de la société civile sur leurs activités*, préc., note 74.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 38.

⁸¹ *Ibid.*, p. 39.

- la multiplicité et l'instabilité des pôles de décisions se traduisant généralement par un manque de coordination et de collaboration entre les intervenants des ministères de la culture et des technologies⁸²;
- les tensions ou les mauvaises relations entre la société civile et les gouvernements, découlant de l'absence de ressources pour soutenir la culture, et parfois même de restrictions politiques à l'exercice des libertés d'expression et de création. Dans certains cas, la société civile agit en parallèle, sans aucune communication avec le gouvernement en place, ce qui se traduit donc par une absence de dialogue entre les pouvoirs publics et les membres de la société civile⁸³;
- la nature informelle de l'économie créative en Afrique et, à certains égards, les réticences de certains artistes ou acteurs du secteur culturel à se soumettre à diverses formes de réglementation (en particulier celles susceptibles de leur imposer des taxes ou autres formes de redevance), ce qui limite inévitablement la possibilité de compiler des données statistiques liées aux performances économiques de ce secteur et sa contribution au développement⁸⁴;
- des régimes de protection de la propriété intellectuelle peu efficace ;
- et, dans certains cas, l'instabilité politique et les risques de conflits internes et autres.

⁸² Par contre, il convient de souligner que dans certains pays africains francophones dont la Côte d'Ivoire ou encore le Sénégal, il existe déjà un dialogue ou un début de dialogue entre les ministères de la culture et des nouvelles technologies en vue d'élaborer des politiques et mesures qui permettront la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique.

⁸³ Voir : UNESCO, Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, *Rapports des organisations de la société civile sur leurs activités*, préc., note 74, p. 40.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 39.

PARTIE II – EXEMPLES DE PROJETS NOVATEURS DE COOPÉRATION CULTURELLE

Cette deuxième partie du rapport présente trente-cinq exemples de projets novateurs de coopération culturelle qui se fondent sur l'usage des technologies numériques et qui ont été réalisés, ou qui sont en cours de réalisation, dans un ou plusieurs pays africains, en partenariat avec des acteurs gouvernementaux ou non gouvernementaux d'au moins un pays développé. Ces projets ont été répertoriés sur la base des recherches et des entrevues réalisées au cours de l'année 2017 et les informations recueillies nous incitent à les qualifier de projets « novateurs ». Il faut toutefois souligner que le temps et les ressources alloués à la préparation de ce rapport ne nous ont pas permis d'évaluer l'impact réel de chaque projet retenu. Ces projets sont classés en deux catégories, soit les projets réalisés avec un ou plusieurs des cinq pays africains visés par ce rapport (A) et les projets réalisés avec un ou plusieurs autres pays africains (B).

A. Projets de coopération culturelle avec un ou plusieurs des cinq pays africains visés par cette étude

1. ACERCA

Partenaires : Le programme « ACERCA de Capacitación para el Desarrollo en el Sector Cultural » est le résultat d'une coopération entre le ministère des Affaires extérieures et de la Coopération de l'Espagne et certains États africains dont le Mali et le Sénégal. Font parties également de ce projet la Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (AECID) et la Fundación Internacional para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP).

Description : Lancé en 2005, le programme ACERCA a pour objectif principal le renforcement des capacités des sociétés dans tous les domaines de la culture, incluant la gestion culturelle et les industries culturelles. Ce programme est destiné à l'ensemble des pays ibéroaméricains ainsi qu'à certains pays africains, soit l'Angola, le Cap Vert, l'Éthiopie, la Guinée, la Guinée équatoriale, le Mali, le Mozambique, le Niger et le Sénégal. Ce programme permet l'organisation de congrès et de séminaires, le soutien à la mobilité et aux échanges entre les experts et les professionnels de la culture, ainsi que la promotion de l'utilisation des TIC dans le domaine de la formation par le biais de la plateforme numérique ACERCA. C'est dans ce cadre que l'AECID, en collaboration avec la Fundación Iberoamericana de las Industrias Culturales y Creativas (FIBICC), a mis en place une nouvelle méthodologie d'enseignement en ligne portant le nom d'ACERCA DIGITAL. Inauguré en août 2015 avec le cours en ligne « Outils gratuits et logiciels libres pour la gestion culturelle », ce programme a conduit à la création de 23 cours numériques portant sur des thèmes variés. ACERCA DIGITAL compte actuellement 700 inscrits en ligne et souhaite devenir un espace de référence dans la formation numérique concernant les industries culturelles et créatives en Amérique latine et en Afrique.

Source : <http://www.aecid.es/ES/cultura/cultura-y-desarrollo/programa-acerca>

2. ACP 3D

Partenaires : Ce projet a été mené par l'Institut Africain de Management (IAM), en partenariat avec notamment RoziFilms Madagascar et People TV. Il a été financé par l'Union européenne dans le cadre de son programme ACPCulture+.

Description : Le projet ACP 3D a été réalisé au Sénégal sur une durée de 36 mois, soit du 11 septembre 2012 au 10 septembre 2015. Créé pour le bénéfice de tous les pays ACP, le premier objectif de ce projet visait la formation de réalisateurs et d'animateurs 3D pour répondre à la demande de production de films d'animation en 3D dans les pays ACP. Le projet devait également permettre aux pays bénéficiaires de gagner des parts de marché vers d'autres pays, notamment européens. Plus spécifiquement, le projet ACP 3D souhaitait mettre en place une structure intégrant la formation de professionnels, la réalisation d'une série utilisant les différentes techniques de l'animation 3D et la pérennisation de cette formation. Dix jeunes africains (dont deux sénégalais, deux maliens et un béninois) ont été formés sur deux ans et ont reçu un diplôme ACP 3D, leur permettant d'entamer une carrière d'animateur 2D/3D. Grâce à cette initiative, de nouvelles générations de créateur ont vu le jour. De plus, à l'issue de la formation, le projet devait mener à la création d'une entreprise en vue d'offrir un emploi à certains étudiants nouvellement formés, créant ainsi une filière de production de films d'animation. Au Sénégal, le projet ACP 3D a permis à plusieurs jeunes réalisateurs de travailler dans le domaine des films d'animation 3D basés sur les contes traditionnels et autres manifestations du patrimoine culturel immatériel du Sénégal.

Source : <http://www.acp3d.org/>

3. Africafilms.TV

Partenaires : « Africafilms.TV » est une plateforme numérique financée par l'Union européenne dans le cadre du programme ACPCulture+.

Description : Il s'agit d'un site de téléchargement de films à la demande. L'objectif principal de cette plateforme est de permettre une plus grande diffusion des films africains en dehors du continent. Cette plateforme contient exclusivement des films africains, réalisés par des africains. Elle vise à contourner le problème de visionnement des films africains à l'étranger, souvent limité au contexte de festivals. Cette plateforme offre au réalisateur d'un film la possibilité de créer son propre compte afin de connaître le nombre de visionnement et les revenus générés. Africafilms.TV représente le premier site de téléchargement légal de films d'Afrique, sur l'Afrique et sa diaspora. En outre, la plateforme a signé en 2013 douze contrats avec des producteurs africains, totalisant 150 heures de programmation, principalement des séries télévisées burkinabè et ivoiriennes, mais aussi des séries de fiction du Maroc, de la République démocratique du Congo (RDC), du Zimbabwe et des documentaires du Sud de l'Afrique.

Source : <https://www.youtube.com/user/AFRICAFILMStv/featured>

4. Afrique en doc TV

Partenaires : Le projet « Afrique en doc TV » est mené par le Doc Net (France), en partenariat avec Be Ka Films (Mali), Endemika Films (Madagascar), Inzo Ya Bizizi (Congo), HDR Communications (France), avec le soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du programme ACPCulture+.

Description : Le projet Afrique en doc TV est une plateforme Internet de distribution qui permet la mise à disposition, dans un environnement sécurisé, d'une offre d'environ 60 films documentaires africains renouvelée chaque année. La plateforme s'adresse aux télévisions africaines qui souhaitent intégrer de tels films dans leur programmation. Le catalogue propose des films principalement réalisés par des jeunes auteurs africains. Ce projet permet à un très large public d'avoir accès à des œuvres africaines de création documentaire qui portent un regard sur la société africaine et qui favorisent la connaissance de soi et de l'autre. De même, ce projet vise à favoriser le renforcement des structures des partenaires africains en vue de développer leur réseau, dégager des salaires de façon pérenne, consolider leur activité de distribution et s'affirmer dans le paysage professionnel. Afrique en doc TV participe également au développement de la filière à travers la mise en réseau d'acteurs professionnels locaux.

Source : <http://www.afriquendoc.tv/>

5. B-Faso Creative

Partenaires : Le projet « B-Faso Creative » est développé par Africalia en collaboration avec l'Ambassade royale du Danemark au Burkina Faso.

Description : Convaincus du potentiel que les industries de la création au Burkina Faso représentent en termes de créations d'emplois et de croissance économique, tant sur le plan local que national, les partenaires de ce projet ont organisé d'octobre à décembre 2017 une formation en renforcement des compétences pour les entrepreneurs des industries culturelles et créatives du Burkina Faso. La formation s'est déroulée en trois phases distinctes et complémentaires : trois semaines de formation en ligne; deux ateliers résidentiels d'une semaine chacun et une session d'évaluation de deux jours à Ouagadougou. Ce projet devait permettre aux participants d'élaborer entre autres un plan d'affaire, de prendre connaissance de différents types de financements innovants dans le secteur des industries culturelles et créatives, et de tirer profit des nouvelles technologies et de l'ensemble des techniques de marketing utilisées dans l'environnement numérique. Le premier atelier résidentiel de Ouagadougou a bénéficié à 16 stagiaires. Enfin, le projet comporte une phase de suivi déployée grâce à une plateforme en ligne, permettant aux mentors de continuer à donner des conseils et à encourager les stagiaires dans leurs divers projets.

Source : <https://africalia.be/nouvelles-et-presse/b-faso-creative2/>

6. DISCOP Abidjan 2017

Partenaires : DISCOP Abidjan 2017 a été organisé par la société Basic Lead, avec l'appui du ministère de la Communication, de l'Économie numérique et de la Poste de la Côte d'Ivoire (MICENUP).

Description : Lancé en 2008, DISCOP est devenu le rendez-vous incontournable et le plus attendu du continent africain pour les industries de la création et de la vente de contenus télévisuels. Pendant une période de trois jours se rassemblent, dans des villes sélectionnées, les acheteurs, vendeurs, distributeurs et producteurs de films, de programmes TV, de contenus numériques, de jeux vidéo, ou encore d'émissions de radio. Du 30 mai au 1er juin 2017, DISCOP Abidjan a mené une réflexion sur la capacité du numérique à renforcer le développement de l'industrie audiovisuelle dans la partie francophone du continent au sud du Sahara. Quelques mois plus tard, soit en octobre 2017, DISCOP Johannesburg a réuni un nombre record de 1506 participants provenant de 81 pays, dont 283 acheteurs représentant 148 diffuseurs, opérateurs de télévision payante et de plateformes numériques de distribution de l'Afrique subsaharienne.

Source : <https://www.discop.com>

7. FESPACO

Partenaires : Le FESPACO, soit le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou, est organisé par l'association Cinéma numérique ambulant (Burkina Faso), avec le soutien financier de l'OIF, du PNUD, de l'UNESCO et de l'Union européenne.

Description : Le FESPACO est un festival biennal qui débute le dernier samedi de février de chaque année impaire. L'institution est en outre chargée d'archiver, de restaurer et de sauvegarder le patrimoine cinématographique et vidéographique du continent africain. Elle contribue à l'essor, au développement et à la sauvegarde du cinéma africain, considéré comme un moyen d'expression, d'éducation et de conscientisation. Le FESPACO a pour objectif principal la promotion du cinéma africain, en favorisant la diffusion de toutes les œuvres cinématographiques africaines à l'intérieur comme à l'extérieur du Burkina Faso, et en permettant les contacts et les échanges entre professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Enfin, la numérisation des films permet une meilleure diffusion et une sauvegarde de l'industrie cinématographique africaine.

Source : <https://www.fespaco.bf/fr/>

8. Laboratoire de formation pour la création numérique

Partenaires : Le « Laboratoire de formation pour la création numérique » a été mis en place par Kër Thiossane, avec le soutien financier du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) de l'UNESCO.

Description : Kër Thiossane, une ONG née au Sénégal, développe ses activités autour des recherches sur l’art et les nouvelles technologies ainsi que sur ce qu’elles impliquent dans les sociétés, à travers l’organisation de résidences, de formations, de rencontres et de workshops. Elle a créé un laboratoire spécialisé dans les différents aspects de la création numérique au sein de son programme de formation artistique. Ce laboratoire est destiné à accompagner l’émergence du secteur de la création numérique en améliorant le niveau de compétences professionnelles des artistes sénégalais dans ce domaine. Un des objectifs de ce projet est de promouvoir les œuvres des artistes locaux à l’étranger, en leur ouvrant de nouvelles perspectives. Ce projet a permis jusqu’à présent de former plus de 150 artistes sénégalais à l’utilisation créative des technologies numériques. De même, il a permis le développement de la plateforme numérique Ci*Diguente (<https://www.mainsdoeuvres.org/archives/article1477.html>) en tant que centre de ressources pour les arts numériques en Afrique et dans les Caraïbes.

Source : <http://www.ker-thiossane.org/>

9. Les Rencontres internationales des arts numériques d’Abidjan

Partenaires : Les Rencontres internationales des arts numériques d’Abidjan résultent d’une coopération entre Unifrance films et le ministère de la Culture et de la Francophonie de la Côte d’Ivoire.

Description : Le premier accord dans le domaine cinématographique conclu entre la France et la Côte d’Ivoire date de 1995. Cette coopération se poursuit encore aujourd’hui, notamment par la mise en place du Groupe de travail Francophonie d’Unifrance (mis en place par Unifrance films), qui travaille sur l’utilisation des nouvelles technologies dans le domaine du cinéma. L’un des résultats de cette coopération est la construction à Abidjan de deux salles de cinéma numériques, à savoir la salle de cinéma de l’hôtel Sofitel Abidjan Ivoire et celle de l’Institut français à Abidjan. Un autre résultat est l’organisation de plusieurs rencontres du cinéma francophone qui dressent un état des lieux de l’industrie cinématographique en Afrique francophone. Plusieurs sujets y ont été abordés, dont les perspectives de développement des salles numériques en Afrique francophone, ou encore les moyens de distribution des films sur grand écran ou sur tablette. En février 2017, l’Institut français d’Abidjan a organisé les « Rencontres Internationales des Arts Numériques d’Abidjan » dont l’objectif était de faire connaître les arts numériques, former à la création numérique, et susciter l’intérêt du public pour les arts numériques et les nouvelles technologies afin de faire d’Abidjan une plateforme de cette discipline novatrice en Afrique.

Source : <https://originvl.com/2017/02/09/riana2017-1eres-rencontres-internationales-des-arts-numeriques-a-abidjan/>

10. Littafcar.org

Partenaires : Le projet « Littafcar.org » est initié par l’ONG culturelle belge Coopération Éducation Culture (CEC), en partenariat avec le Centre Ishyo (Rwanda) et le Centre Artisttik Bénin (Bénin).

Description : Littafcar.org est un réseau de centres culturels qui contribue à promouvoir la diversité culturelle à travers une meilleure connaissance des littératures francophones d’Afrique et des Caraïbes dans les pays ACP et les pays du Nord. Littafcar.org met en réseau et renforce

plusieurs centres culturels afin d'atteindre son objectif de promotion et de diffusion du livre, notamment dans des régions où l'accès à ce produit culturel est encore très limité. L'utilisation des technologies numériques dans la diffusion, la promotion et l'accessibilité à la littérature d'Afrique et des Caraïbes se trouve au cœur de ce projet. Ainsi, chaque centre culturel partenaire dispose d'une bibliothèque spécialisée et alimente une plateforme Web commune. Cette plateforme commune se veut un site de référence tant pour les professionnels du livre et de l'éducation, que pour le public des pays du Nord et du Sud. En outre, le projet Littafcar.org contient une dimension pédagogique importante car il inclut des activités de formation à l'animation des bibliothèques et à la diffusion de leur contenu au profit des professionnels du livre et des enseignants dans leur propre sous-région. Ce réseau implique actuellement trois centres culturels situés au Bénin, en Haïti et au Rwanda avec leurs bibliothèques respectives : la bibliothèque Nicéphore Soglo du centre Artistik Africa (Cotonou), les bibliothèques Monique Calixte et Katherine Dunham de Fokal (Port-au-Prince), et l'espace Madiba d'ISHYO (Kigali).

Source : <http://www.littafcar.org/actualites>

11. Marodi.tv

Partenaires : Le projet « Marodi.tv » est financé par le Fonds de Promotion de l'industrie cinématographique et audiovisuelle (FOPICA) du Sénégal, en partenariat avec Orange⁸⁵. Il a gagné le concours Ventureout Challenge en Moldavie, dont le prix de 10 000 dollars a été destiné à son financement.

Description : Marodi.tv est une plateforme numérique offrant aux chaînes de télévisions et aux producteurs la possibilité de rediffuser leurs contenus sur Internet. Cette plateforme permet surtout aux internautes sénégalais de voir et de revoir leurs émissions préférées ainsi que de commenter ces émissions avant, pendant et après leur diffusion. L'un des principaux objectifs de cette plateforme est de produire et rendre accessible tout type de contenu multimédia sur tous les supports, dont les téléphones intelligents, tablettes et télévisions. Elle permet déjà aux utilisateurs au Cameroun et au Sénégal de reprendre en ligne leurs émissions préférées à tout moment, notamment par le biais d'une application mobile. Cette plateforme souhaite également fournir des contenus en provenance d'autres pays d'Afrique de l'Ouest dont le Bénin et la Côte d'Ivoire.

Source : <http://www.marodi.tv/>

12. MASA – Édition sur « Les arts du spectacle face au numérique »

Partenaires : Le Marché des arts du spectacle africain (MASA) est une structure indépendante financée par le ministère de la Culture de la Côte d'Ivoire et l'OIF.

Description : Le MASA a été officiellement créé lors de la 2^e Conférence des Ministres de la Culture et de la Francophonie tenue à Liège (Belgique) en 1990. Cette structure indépendante a notamment été créée pour renforcer les capacités des professionnels africains des arts vivants,

⁸⁵ Ces informations ont été collectées dans le cadre d'une entrevue avec Monsieur Hugues Diaz, Directeur de la cinématographie du Sénégal.

dont la musique, le théâtre, la danse, et pour permettre l'accès des productions africaines et de leurs artistes au marché international. Le MASA a pour principaux objectifs le soutien à la création et à la production de spectacles de qualité, la facilitation de la circulation des créateurs et de leur production en Afrique et dans le monde. De même, il vise la formation des artistes et des opérateurs de la chaîne de production des spectacles, ainsi que le développement du secteur des arts de la scène relevant du continent africain. Suite à une pause, le MASA a repris ses activités le 1^{er} mars 2014 au Stade Félix Houphouët-Boigny de la capitale ivoirienne. Le thème de l'édition 2014 était « Les arts du spectacle face au numérique ». Cette 8^{ème} édition du MASA a permis d'analyser les liens entre le numérique et les arts du spectacle, ainsi que les conséquences de l'utilisation du numérique dans la création et la production artistique. Par le choix de ce thème pour les rencontres professionnelles, l'objectif du MASA était d'identifier les difficultés auxquelles les artistes africains sont confrontés et de lancer une réflexion sur les effets du numérique sur le travail de ces derniers. Deux thèmes principaux ont animé ces rencontres, soit « L'apport du numérique à la création, production et diffusion du spectacle » et « Les arts du spectacle, quelle législation, quels nouveaux modèles économiques face au numérique ? ».

Source : <http://www.fr.masa.ci/information-generale>

13. Music in Africa Connects

Partenaires : L'initiative « Music in Africa Connects » est mise en œuvre par Music in Africa Foundation, en collaboration avec des partenaires de sept pays africains (Mali, Niger, Nigéria, Somalie, Soudan, Soudan du Sud et Tchad). Cette initiative est soutenue par le ministère allemand des Affaires étrangères et Siemens Stiftung.

Description : Le projet Music In Africa Connects est une initiative polyvalente de développement visant à soutenir, pour la période 2017-2018, le secteur musical de pays africains touchés par des conflits. Il vise plus spécifiquement à mettre en relation les professionnels de la musique des sept pays africains visés en sensibilisant le public à leurs œuvres, à renforcer le potentiel créatif des secteurs musicaux de ces pays, à promouvoir la production d'œuvres et d'activités musicales commercialisables au sein des diasporas, ainsi qu'à favoriser le partage des connaissances et le transfert de compétences entre les secteurs de la musique et les professionnels qui y travaillent. Ainsi, les thématiques abordées, choisies par les experts des pays ciblés, offriront des informations bien documentées permettant de mettre en évidence non seulement les défis mais aussi les opportunités qui existent pour les professionnels de la musique. Les effets des conflits sur les secteurs de la musique, les efforts pour relancer les industries musicales, ou encore la musique comme catalyseur social et politique sont des sujets traités. En tant que point fédérateur du projet, le site Internet www.musicinafrica.net joue un rôle clé, non seulement à titre d'hôte et de distributeur de contenus, mais aussi comme point central en ligne où les groupes d'intérêt peuvent demander à participer et recevoir des informations.

Source : <https://www.musicinafrica.net/>

14. Ouaga Film Lab

Partenaires : Le projet « Ouaga Film Lab » est une initiative de Génération Films, une société collective de production cinématographique, d'édition de produits audiovisuels, de formations et de conseil. Les partenaires sont notamment le ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme du Burkina Faso, l'UNICEF Burkina Faso, l'OIF, European Audiovisuel Entrepreneurs (EAVE), l'Institut français, l'Institut Goethe de Ouagadougou, le FESPACO et Canal Plus Afrique.

Description : Le projet Ouaga Film Lab est une plateforme d'échanges et de rencontres entre experts et jeunes talents du continent africain. Elle favorise la mise en réseau de talents d'Afrique avec des réseaux professionnels du reste du monde pour instaurer un dialogue direct à double sens : d'un côté, de façon horizontale entre les talents africains eux-mêmes, et de façon verticale entre eux et les réseaux professionnels internationaux pour échanger sur les difficultés inhérentes à la production cinématographique. La 1^{ère} édition du Ouaga Film Lab a eu lieu du 19 au 24 septembre 2016 à Ouagadougou lors de laquelle 80 projets étaient inscrits. Le projet a aussi mené à la mise en place du « Ouaga Producers Lab » destiné aux professionnels d'Afrique francophone travaillant dans l'industrie cinématographique et audiovisuelle comme producteurs de fiction, documentaire ou de séries TV. Ce réseau vise surtout à renforcer les connaissances des producteurs émergents, à établir des relations entre professionnels, ainsi qu'à promouvoir l'établissement de partenariats afin de financer, produire et distribuer des œuvres audiovisuelles entre l'Afrique et le reste du monde.

Source : <http://generationfilms.net/lab2017/fr/>

15. Plateforme FOTTI

Partenaires : La plateforme « FOTTI » a été créée avec l'appui de plusieurs partenaires dont Africalia, Wallonie Bruxelles International et sa délégation à Dakar, l'OIF et le ministère de la Culture et de la Francophonie de la Côte d'Ivoire.

Description : La plateforme FOTTI est une structure fondée en 2007, qui rassemble des artistes et des acteurs sénégalais venus de diverses régions, souhaitant tous donner un nouveau souffle à la création artistique contemporaine au Sénégal. Elle vise à faciliter la circulation des artistes de la sous-région africaine, mais également à promouvoir les échanges lors des festivals organisés au Sénégal ou en Wallonie. Le projet s'articule autour de trois axes, à savoir une école itinérante de formation en arts de la scène, un dispositif d'accompagnement comme tremplin pour une professionnalisation durable des métiers en arts de la scène, et une plateforme culturelle de rencontre, de formation, de création, de recherche et de promotion d'artistes. La formation des artistes se compose de workshops sur le travail d'interprétation, l'apprentissage des techniques de l'acteur, l'apprentissage de l'utilisation des nouvelles technologies et la réflexion sur la dramaturgie et l'esthétique. Cette formation est consacrée à l'acquisition de bases techniques, à l'utilisation de l'outil (corps, voix, imaginaire) ainsi qu'à une mise en application pratique de ces bases.

Source : http://www.mobilityhubafrica.org/profile/docs/220/FOTTI_DP_2010-Web-V2.pdf

16. Prix Africa Artbox

Partenaires : Le « prix Africa Artbox » a récemment été créé par « Africa Artbox », une entreprise culturelle sénégalaise fondée en 2008 par Trias Culture et basée à Dakar (Sénégal). Africa Artbox bénéficie de l'appui de Cultura Dakar, un programme d'action culturelle de l'ambassade d'Espagne à Dakar qui facilite les échanges culturels entre les artistes et le public de l'Espagne et du Sénégal.

Description : Le prix Africa Artbox est une compétition dont l'objectif est de promouvoir la création numérique et l'intégration de nouveaux médias dans le parcours professionnel des acteurs culturels au Sénégal et en Afrique. Dans le cadre de ce concours sont mis en place des ateliers de formation et de création, des rencontres, ainsi que des échanges au niveau du continent et à l'international avec des artistes et des professionnels divers. Ce projet vise surtout à contribuer à la création d'un écosystème plus favorable et à appuyer la nouvelle génération des professionnels africains. Notons également qu'Africa Artbox a permis à plus de 300 artistes et entrepreneurs culturels de participer à différents programmes de formation et d'expérimentation numérique développés au Sénégal et dans d'autres pays de la région dont le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo. Ces activités ont permis aux artistes de se sensibiliser et d'expérimenter divers médias et technologies tels que les capteurs de lumière, flexion, ultrason, caméra vidéo et logiciels de création numérique.

Source : <https://africa.artbox.digital/fr>

17. Sud Planète

Partenaires : Le portail « Sud Planète » (Spla) a été mis en place par Africultures, en partenariat avec Arterial Network, Arts in Africa, UNESCO Global Alliance, Groupe 30 Afrique (Sénégal), Africultures Burkina (Burkina Faso), Groupe Taccems (RDC), Positive Productions (Rwanda), KAdam-KAdam (Togo) et Culture Fund of Zimbabwe Trust (Zimbabwe). Il a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du programme ACPCulture+, et du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères de la France.

Description : Le portail Sud Planète a été créé en 2006 pour répondre aux besoins spécifiques des artistes et opérateurs culturels du Sud. Le site représente à la fois un site dédié aux artistes, opérateurs, structures et événements culturels des pays ACP, permettant ainsi de rassembler une information habituellement difficile à trouver sur Internet. Il s'agit d'un outil de mise en réseau de ces différents acteurs, afin de leur permettre de se connaître, d'échanger leurs pratiques et de travailler ensemble. Dans le cadre du projet Sud Planète, 22 portails culturels nationaux, dont 11 africains (Burkina Faso, Ghana, Kenya, Malawi, Ouganda, RDC, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Togo et Zimbabwe), sont reliés à l'interface internationale commune www.spla.pro. Ce portail a pour objectifs spécifiques de renforcer la promotion des produits culturels, de mettre en réseau les professionnels de la culture et renforcer les réseaux existants, de structurer et développer l'information professionnelle ainsi que de renforcer le rôle de diffusion des festivals et faciliter l'élaboration des politiques culturelles. La base de données de ce portail compte actuellement quelques 45 000 personnes.

Source : <http://www.spla.pro/fr/>

B. Projets de coopération culturelle menés avec d'autres pays africains

18. ACCESS – Accès aux marchés à l'ère numérique

Partenaires : « ACCESS – Accès aux marchés à l'ère numérique » est un projet s'inscrivant dans le cadre du programme EUROMED Audiovisuel III financé par l'Union européenne. Il a été mis en œuvre par la Fundación Cultural Medias de l'Espagne.

Description : ACCESS – Accès aux marchés à l'ère numérique est un projet qui s'appuie sur les nouvelles technologies appliquées à la formation de l'audiovisuel, mettant ainsi en œuvre deux ateliers résidentiels et un module de formation en ligne, y compris des podcasts faits par des experts et des professionnels. Ce projet s'intéresse ainsi à tous les aspects de la production audiovisuelle à travers des conférences, des ateliers, des modules de formation virtuels et un suivi en ligne. Il offre trois modules de formation : le premier est axé sur le développement, le financement, les co-productions, les aspects légaux et les derniers outils numériques pour filmer et post-produire un projet; le deuxième, s'intéresse plutôt au financement, à la co-production, aux aspects légaux et au développement d'un site Web; enfin, un troisième module se concentre sur les techniques de marketing et la distribution à l'ère numérique. ACCESS – Accès aux marchés à l'ère numérique a profité à 50 producteurs méditerranéens.

Source : <http://euromed.mediaschool.org/cgi-sys/suspendedpage.cgi>

19. ACP Street Libraries

Partenaires : Le projet « ACP Street Libraries » est mis en place par Fraunhofer Portugal, en partenariat avec Volunteer Partnerships for West Africa (Ghana), Appui Solidaire pour le Renforcement de l'Aide au Développement (Cameroun) et Youth Crime Watch of Liberia (Libéria).

Description : Le projet ACP Street Libraries vise la création et la promotion de bibliothèques de rue au Cameroun, au Libéria et au Mozambique, ainsi que la modernisation de celles déjà en place au Ghana. Le projet se concentre sur le renforcement des capacités, la création et la production de biens et services culturels dans une approche intégrée, utilisant les réseaux de distribution des bibliothèques de rues et les bases de données culturelles en ligne visant principalement à préserver les cultures locales. L'un des objectifs principaux de ce projet est la promotion et la sauvegarde en ligne du passé des pays ACP et de la culture locale, surtout en ce qui concerne la littérature, les arts visuels et la musique. En effet, l'amélioration des bases de données en ligne et la création de nouveaux outils tels que des applications pour les téléphones intelligents permettant l'accès à des forums de discussion ou des blogs qui promeuvent les activités culturelles et l'artisanat des pays ACP, offrant ainsi aux biens et services culturels nationaux un meilleur accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux. Parmi les impacts de ce projet mentionnons la construction de nouvelles bibliothèques de rue au Cameroun, Ghana, Libéria et Mozambique, la mise en place de nouveaux objets numériques protégeant les histoires et contes de transmission orale, les œuvres d'art ou les performances artistiques, ainsi que la création d'une plateforme Internet permettant une gestion centralisée des contenus culturels.

Source : <http://www.streetlibraries.org/index.php/language/fr/>

20. Africa Web Festival

Partenaires : Le Africa Web Festival a été fondé en 2014 par Mariam Sy Diawara, en partenariat avec Orange, l'OIF, Cipharm, TV5 Monde, RTI, l'AFP et Fraternité Matin.

Description : Le Africa Web Festival est le plus important rendez-vous de promotion et d'émulation du numérique dans les pays africains francophones. Par émulation, on entend la substitution d'un élément de matériel informatique par un logiciel. Chaque année, cet événement accueille plus de 7 000 participants et permet de réunir des intervenants de renommée internationale, des entrepreneurs, des organisations, des partenaires institutionnels ainsi que le grand public. Africa Web Festival propose une diversité d'activités soit en accès libre ou sur inscription afin de répondre aux besoins de chacun. Des panels d'experts de renommée internationale portant sur différentes thématiques dont le commerce électronique, l'industrie du divertissement et l'entrepreneuriat, sont organisés. Sont aussi offerts des ateliers de formation animés par des professionnels du numérique, tel que l'Atelier de création de plateforme numérique par TV5 Monde Afrique. Une place importante a été octroyée au *speed-jobbing*, une méthode de recrutement permettant aux entreprises de rencontrer plusieurs candidats. La 4^{ème} édition du Africa Web Festival a eu lieu en novembre 2017 à Abidjan en Côte d'Ivoire, et portait principalement sur la créativité, l'innovation et l'entrepreneuriat.

Source : <http://africawebfestival.com>

21. Africadoc Network

Partenaires : Le site Internet « Africadoc Network » est mis en place par l'Association Ardèche Images et il est financé par l'Union européenne dans le cadre du programme ACP-Films.

Description : Le site Africadoc Network est développé au sein du programme Africadoc porté en France par l'Association Ardèche Images. Il est alimenté par les professionnels du documentaire formant le réseau progressivement mis en place par les actions de ce programme. Dans chaque pays du continent africain où un réseau de professionnels du documentaire est constitué, une personne est en charge de recueillir les informations et de les mettre en ligne. L'objectif de ce site est de donner un aperçu de la production de films documentaires africains, mais aussi de donner un véritable espace de rencontre et de développement d'idées pour les professionnels du secteur. Un réseau professionnel se forme ainsi autour d'une nouvelle génération de documentaristes, tirant sa force dans la richesse des échanges entre les différents pays du continent mais aussi avec les pays du Nord.

Source : <http://www.africadocnetwork.com/>

22. Contemporary And (C&)

Partenaires : « Contemporary And (C&) » est un projet financé par l’Institut allemand pour les relations culturelles à l’étranger (Institut für Auslandsbeziehungen).

Description : Contemporary And (C&) est une plateforme en ligne présentant différents regards critiques sur l’art contemporain en Afrique. Cette plateforme permet aux artistes bien établis et en émergence, aux producteurs culturels tant des pays africains que de la diaspora africaine d’atteindre leur public à l’international et d’élargir leurs réseaux. La plateforme offre également un magazine interactif avec des articles de critiques. De même, plusieurs contributeurs élargissent le rôle de cette plateforme et informent le public des nouvelles publications, des expositions en cours ou encore des festivals qui se tiennent en Afrique. Contemporary And (C&) représente ainsi un espace dynamique dédié à la réflexion, ainsi qu’un lieu de débat et d’information sur la pratique artistique contemporaine issue de diverses perspectives africaines.

Source : <http://www.contemporaryand.com/fr/>

23. Digital Lab Africa

Partenaires : « Digital Lab Africa » est une initiative de l’Ambassade de France et de l’Institut français d’Afrique du Sud, ainsi que d’autres partenaires français et africains de l’Afrique du Sud.

Description : Digital Lab Africa est un incubateur pour les talents africains du multimédia, soutenu par l’expertise de talents français. Quatre catégories de productions multimédia sont priorisées, dont la musique en ligne. Le Digital Lab Africa est ouvert à tout projet qui propose une expérience utilisateur de musique en ligne innovante et enrichie, par exemple par des services, des solutions et des contenus multimédias, et qui s’intéresse à un artiste africain, à un genre musical africain ou à un territoire de l’Afrique (ex : rap sénégalais ou rumba congolaise). Le projet doit être destiné à des plateformes de vidéo ou de musique en ligne ou téléphone mobile. La première édition de l’appel à projets Digital Lab Africa, ouverte à toute personne issue d’Afrique sub-saharienne, professionnelle ou non (artistes, producteurs, créateurs, starts-ups, étudiants) et ayant un projet innovant dans la production multimédia (Web création/transmédia, réalité virtuelle, jeu vidéo), a réuni plus de 500 candidatures en provenance d’une trentaine de pays. Ce succès a confirmé le rôle du Digital Lab Africa en tant que tremplin pour les talents africains dans ce domaine. Soulignons enfin que le Digital Lab Africa a collaboré en 2017 avec le DISCOP Johannesburg.

Source : <http://digilabafrika.com/FR/>

24. East Africa Arts

Partenaires : Projet « East Africa Arts » est mis en place par le British Council.

Description : Le projet East Africa Arts permet de connecter le public aux nouveaux arts des pays de l’Afrique de l’Est (Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Soudan, Soudan du Sud et Tanzanie) et de la Grande-Bretagne. Il englobe plusieurs programmes. Par exemple, le « New Art New Audiences » (nAnA) offre un soutien financier pour la création de nouvelles formes d’art et le

développement de nouveaux publics. Le programme « Skills and networking » est plutôt consacré à la formation et au réseautage pour les artistes de 18 à 35 ans. Par ailleurs, le programme « East Africa Arts Mobility » offre différentes subventions pour permettre aux artistes et professionnels de la culture de participer à des événements culturels en Afrique de l'Est. Tous ces programmes s'appliquent aussi aux arts et à la création numériques. Ainsi, dans le cadre du programme « East Africa Arts Mobility », des subventions ont été offertes à des artistes pour participer à la 3^e édition du Fak'ugesi African Digital Innovation Festival qui s'est tenu à Johannesburg en 2016. Un autre projet digne d'intérêt est le « Out of the Blue – A Digital Collaboration », qui a permis à de jeunes artistes de Bristol, Kampala et Kigali d'explorer les thèmes de l'isolement, de la communauté et de la différence en utilisant les technologies numériques. Ce projet vise plus spécifiquement à explorer la manière dont les jeunes utilisent les technologies pour naviguer dans le monde, comment ils s'impliquent dans la mondialisation et la politique, et comment l'émergence des médias sociaux modifie leurs relations entre eux, avec leurs communautés immédiates et avec le monde en général.

Source : <https://www.britishcouncil.org/east-africa-arts/about>

25. E-Fest

Partenaires : Le projet E-Fest bénéficie du soutien du FIDC, de l'AFAC (Fonds Arabe pour l'Art et la Culture), de l'Institut français et de la Ville de Paris.

Description : E-Festival Echos Sonores Tunis est né en 2007. Il s'agit du premier festival consacré aux musiques électroniques sur le territoire tunisien et plus largement dans toute la région Afrique du Nord. En 2010, E-Fest fait son apparition et le festival se transforme en projet dédié aux cultures numériques. Il établit ainsi des conventions avec les écoles d'arts et de multimédias et organise des sessions de formations aux outils de créations numériques, développe l'exposition d'œuvres artistiques qui questionnent les nouvelles technologies, et commence lui-même à produire des œuvres et des albums. Il initie également des résidences de création, et segmente sa programmation musicale en intégrant les musiques électroacoustiques. E-Fest souhaite surtout initier en Tunisie un dialogue entre les pratiques artistiques et les cultures dites numériques. Ses principaux objectifs sont, entre autres, de renforcer la production *in situ* d'œuvres numériques transdisciplinaires, d'offrir des possibilités de formation dans le domaine des cultures numériques et de soutenir la diffusion des nouvelles formes d'expressions artistiques en lien avec les nouvelles technologies, les arts du spectacle et arts visuels, la musique, l'exposition, etc. Un autre objectif est également de créer des espaces de réflexions et de débats sur les défis culturels et créatifs dans la région. Parmi les initiatives mises en place par E-Fest, citons le spectacle « HAMJU » qui porte une interprétation sociologique sur le Mezoued en mêlant danse et arts numériques.

Source : <http://www.lefest.org/>

26. Festival Digital Marrakech

Partenaires : Le Festival Digital Marrakech est organisé par Arab Media Lab avec le support financier de l'Allianz Kulturstiftung for Europe, Canon et Atlas Golf Marrakech.

Description : Digital Marrakech est un festival international des arts médiatiques et du numérique, qui présente les diverses tendances et pratiques dans les domaines du film et de la vidéo numérique, des performances multimédias, des installations vidéo, de la cartographie numérique, de l'art numérique, des ateliers et autres. Dans le cadre du festival, les artistes du monde entier sont invités à présenter des réalisations importantes pour le développement des pratiques des arts médiatiques. De même, ce festival joue un rôle majeur en élargissant les opportunités pour les artistes locaux talentueux dans les domaines du film, des vidéos et des médias interactifs. Ces artistes peuvent bénéficier de la possibilité de produire de nouvelles œuvres, notamment grâce à des cours d'une durée de deux semaines, offerts par des professionnels des arts médiatiques. Digital Marrakech souhaite également contribuer à des collaborations interdisciplinaires entre les pays du Sud et les pays du Nord, et ainsi créer une atmosphère d'échanges internationaux entre les artistes marocains et internationaux. En collaboration avec Arab Media Lab, Digital Marrakech organise plusieurs ateliers sur la production du cinéma numérique. Les outils utilisés sont généralement de nouveaux appareils photo Canon et les participants ont notamment l'occasion de travailler au développement d'une histoire ou encore à un montage.

Source : <http://www.digitalmarrakech.org/fr/>

27. FIAVC

Partenaires : Le Festival International d'Art Vidéo de Casablanca (FIAVC) est organisé par la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ben M'sik de l'Université Hassan II de Casablanca au Maroc, en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du Maroc, l'Institut français de Casablanca et l'Ambassade de la République fédérale de l'Allemagne à Rabat.

Description : Le FIAVC est devenu un événement artistique annuel où se retrouvent les jeunes artistes et les professionnels de l'art vidéo et des nouvelles technologies du monde entier. Depuis sa création en 1993, le festival propose, chaque année, des nouveautés dans le domaine de la création contemporaine, des tables rondes, des ateliers de formation, des colloques, des projections, des installations interactives ainsi que du *light painting* (peinture à la lumière). Dans le cadre de son édition 2017, le Colloque « Réalité virtuelle et création artistique : La fonction symbolique, le statut du réel et l'ouverture radicale des possibilités techniques de production d'univers mentaux », a été organisé à l'Institut français de Casablanca. Cinq axes ont orienté les échanges, à savoir : la création artistique entre réel et virtuel, la question du rapport à l'imaginaire, la réalité virtuelle et la transformation de l'expérience artistique, les implications sur la définition du concept d'art, et les implications sur l'identité de l'artiste ainsi que sa place dans la société. Depuis sa création, le FIAVC a joué un rôle déterminant dans le développement et la promotion de l'art vidéo tant au Maroc que dans le monde arabe. Il a servi de modèle en Égypte, au Liban, en Palestine, en Syrie ou encore en Tunisie où des manifestations similaires ont été organisées.

Source : <http://www.fiav.ma/>

28. FINNOV

Partenaires : Le Réseau francophone de l'innovation « FINNOV » a été créée par l'OIF avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles en partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie.

Description : Le FINNOV répond à la volonté exprimée par les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, d'encourager la mise en réseau des acteurs de l'innovation comme une des grandes priorités de l'espace francophone (Déclaration du XIIIe Sommet de la Francophonie, Montreux, 2010). Ainsi, l'initiative FINNOV se veut multilatérale, multisectorielle et intégrée. Elle s'adresse à l'ensemble de la communauté francophone, qu'elle rassemble autour d'une plateforme de l'innovation. Plus spécifiquement, l'initiative FINNOV a pour objectif de renforcer la capacité des pays et des régions de l'espace francophone à mettre en œuvre des stratégies d'innovation. Ainsi, elle vise principalement à favoriser l'échange d'informations et la mise en relation des acteurs francophones impliqués dans le domaine de l'innovation en leur offrant des services de veille et des espaces collaboratifs sur sa plateforme en ligne. Quatre secteurs d'innovations stratégiques ont été prioritairement ciblés lors de la mise en œuvre de cette plateforme FINNOV, dont les industries culturelles et l'économie de la culture.

Source : <https://www.francophonieinnovation.org/>

29. Labo numérique

Partenaires : Le « Labo numérique » a été mis en place par l'Alliance internationale des éditeurs indépendants.

Description : Le Labo numérique a été créé pour accompagner les éditeurs indépendants dans leurs expérimentations, questionnements et pratiques numériques. Il s'agit d'un espace de réflexions, d'échanges et de débats sur la bibliodiversité numérique dans les pays du Sud comme ceux du Nord. Le Labo propose également des outils numériques adaptés aux besoins des éditeurs indépendants, un tutorat individualisé en ligne et des ateliers sur place. Il est alimenté et animé par les éditeurs indépendants eux-mêmes, par l'équipe de l'Alliance mais aussi grâce à des partenariats avec des organisations et collectifs professionnels indépendants de différents continents. L'un des objectifs poursuivis par ce projet est de former un réseau international pour les éditeurs indépendants se trouvant en situation de péril. Enfin, notons que la mise en place de ce projet a permis une nette amélioration du savoir-faire chez les éditeurs.

Source : www.alliance-lab.org

30. Mokolo

Partenaires : « Mokolo » a été mis en place par un groupe de professionnels africains du secteur cinématographique du Cameroun, et financé par l'Institut Goethe et par l'Union européenne dans le cadre du programme ACPCulture+.

Description : Le projet est né à Yaoundé en 2010, à l’initiative d’un groupe de professionnels africains du secteur du cinéma afin de trouver des solutions aux « défis du monde numérique ». Mokolo est une plateforme panafricaine en ligne qui regroupe au sein d’un portail unique des sites Internet dédiés à l’information, la diffusion et la distribution de films africains et de contenus audiovisuels. Cette plateforme s’adresse aussi bien à un public d’amateurs que de professionnels dans les secteurs du film, de la vidéo et des nouvelles technologies. Mokolo poursuit l’objectif d’accroître la visibilité des films africains et du secteur multimédia en améliorant l’accessibilité de leurs contenus. Sa mission est de créer un climat favorable à l’implication des professionnels du métier en Afrique, mais aussi à travers le monde, en promouvant et publiant des opportunités de diffusion et de mise en réseau des ressources. Mokolo souhaite mobiliser les membres des différents milieux cinématographiques africains et de la diaspora qui, en se joignant à ce dialogue, utiliseront les ressources et réseaux mis à leur disposition pour optimiser les échanges et rencontres avec leurs pairs.

Source : <http://www.mokoloprojects.org/what-is-mokolo/the-platforms/?lang=fr>

31. Nafasi Art Space à Dares-Salaam

Partenaires : Le projet « Nafasi Art Space à Dares-Salaam » s’inscrit dans le cadre de la coopération culturelle entre la Tanzanie et le Danemark. Par le biais de son ambassade en Tanzanie, le Danemark a fourni une aide financière et continue de supporter la structure de ce projet. Le Nafasi Art Space bénéficie également d’un soutien de l’Union européenne, d’HIVOS et de la Fondation Vipaji.

Description : Le Nafasi Art Space est un espace dédié aux arts visuels qui met à disposition des studios de création pour les artistes ne bénéficiant pas de telles structures pour exercer leur art. Il permet également à ceux qui n’en aurait pas les moyens d’avoir un accès à Internet. Le Nafasi Art Space est ouvert au public afin de faire connaître les œuvres et se transforme en cinéma tous les mardis du mois. L’objectif pour l’ambassade du Danemark est d’en faire le centre principal d’art contemporain de Tanzanie, ce qui passera également par l’organisation de formations à destination des artistes. Régulièrement, des expositions sont organisées et regroupent des peintures, des dessins ou encore des œuvres multimédias. À l’heure actuelle, le Nafasi Art Space est un centre de création multimédia accueillant plus de 60 artistes membres travaillant dans les 32 studios. Récemment, le Danemark a permis l’installation dans ces locaux de nouveaux équipements, dont des systèmes de sons et lumières ainsi qu’une scène afin d’encourager les représentations visuelles et artistiques.

Source : <http://nafasiartspace.org/s/>

32. New Dimensions – Virtual Reality Africa

Partenaires : « New Dimensions - Virtual Reality Africa » a été mis en place par l’Institut Goethe du Cap et l’organisation à but non lucrative Electric-Sud.

Description : New Dimensions - Virtual Reality Africa est un projet d'avant-garde entre films, arts visuels, jeux vidéo et autres disciplines. Cette initiative vise à fournir un soutien financier et un mentorat aux artistes africains pour le développement et la production de leurs propres idées en réalité virtuelle, et pour présenter aux publics africain et international ce qui est produit en Afrique dans le domaine. New Dimensions - Virtual Reality Africa est une sélection de productions de réalité virtuelle du Ghana, du Kenya et du Sénégal. Chacune de ces œuvres offre une vue sur le paysage culturel dynamique, diversifié et en constante évolution de l'Afrique contemporaine. À titre d'exemple, grâce à une vidéo à 360°, la styliste sénégalaise Selly Raby Kane nous présente Dakar au travers des yeux d'une petite fille. De même, le groupe kenyan « The Nest Collective » crée une vidéo interactive où les africains quittent la Terre afin de fonder une nouvelle colonie.

Source : <https://www.goethe.de/ins/za/en/kul/sup/new-dimensions.html>

33. Portail Music in Africa

Partenaires : « Portail Music in Africa » est une initiative mise en place par la Fondation Siemens, l'Institut Goethe, Ketebul Music, Busara Promotions, le Festival MTN-Bushfire, la Fondation SAMRO et la Fondation Bayimba. Ce portail appartient à et est géré par la Fondation Music in Africa, une organisation sans but lucratif créée en juillet 2013 au Kenya.

Description : Music In Africa est un portail d'information et d'échange dédié à l'industrie musicale africaine. Ce portail vise à satisfaire les besoins d'informations fiables et de partage exprimés par des professionnels africains. Il vise également à améliorer la collaboration entre artistes à un niveau international, et à faire connaître les scènes musicales africaines. Il comprend plusieurs rubriques, dont un « Annuaire » où l'on peut trouver et échanger avec des professionnels opérant dans le secteur, y compris des musiciens et des maisons de disques. La section « Magazine » est dotée d'un contenu dynamique tel que des actualités, un aperçu des scènes musicales africaines, des articles et analyses. La section « Éducation » est consacrée à l'éducation musicale, un outil permettant de découvrir la musique africaine. Enfin, une section « Ressources » permet aux utilisateurs d'en savoir plus sur les thèmes abordés. En tant que portail panafricain, cette initiative bénéficie du soutien de professionnels à travers le continent y compris des journalistes musicaux, des musiciens, des éditeurs, des promoteurs de festivals, des chercheurs et beaucoup d'autres spécialistes. Plusieurs projets en Afrique sont actuellement pilotés par la Fondation Music in Africa, notamment des projets dédiés à la formation et à l'accompagnement des artistes ou encore à la mobilité et aux échanges artistiques.

Source : <https://www.musicinafrica.net/>

34. TERRAMED Plus

Partenaires : « TERRAMED Plus » est un projet mis en place dans le cadre d'EUROMED Audiovisuel, un programme financé par l'Union européenne. Le promoteur de ce projet est la R.A.I. Radio Televisione Italiana S.p.A., et ses partenaires sont notamment la Société Nationale de

Radiodiffusion et de Télévision (Maroc), l'Établissement Public de Télévision (DZ) (Algérie), COPEAM (Italie), France Télévisions et Arte France.

Description : TERRAMED Plus est un projet qui a principalement visé à promouvoir les œuvres audiovisuelles méditerranéennes auprès du grand public de la région euro-méditerranéenne. L'objectif était de promouvoir les programmes méditerranéens diffusés par les télévisions publiques de l'Espagne, la France, l'Italie, l'Algérie et le Maroc à travers le satellite et Internet. Les programmes promus étaient des documentaires, des œuvres de fiction, des court-métrages, des longs métrages et des films d'animation. La finalité du projet a été de rendre accessibles les programmes des télévisions partenaires à un public plus large et de contribuer au développement d'une audience euro-méditerranéenne. De même, ce projet a visé la création d'une plateforme Internet structurée en deux sections, à savoir une première section promotionnelle destinée au projet TERRAMED et à ses partenaires, et une seconde section dédiée à la vidéo à la demande qui diffuse des programmes des partenaires libres de droit (documentaires, courts et long métrages, fictions, animation). Enfin, deux sessions de formation sur le développement de plateforme VOD ont été organisées, soit une première session dédiée au système de gestion du contenu et une deuxième session destinée à la distribution numérique. Ce projet d'une durée de 30 mois s'est déroulé de 2011 à 2013.

Source : <http://www.copeam.org/fr/activities/terrmed-plus/>

35. Theatre4Youth

Partenaires : « Theatre4Youth » est un projet mis en place par ASSITEJ South Africa, une organisation en réseau de personnes qui travaillent avec, ou s'intéressent au théâtre pour jeunes publics. « Theatre4Youth » a reçu un support financier du Conseil national des arts d'Afrique du Sud, du Fonds fiduciaire de la distribution nationale des loteries ainsi que du FIDC.

Description : Le projet Theatre4Youth vise surtout à renforcer les capacités des troupes théâtrales et à amener des artistes professionnels et des éducateurs à travailler ensemble afin de favoriser le développement du théâtre pour le jeune public en Afrique du Sud. Il évalue également la qualité du théâtre présenté dans les écoles grâce à un système de rétroaction participative, permet aux artistes locaux de développer des collaborations avec les communautés, et aide les compagnies de théâtre à rendre leur travail plus pertinent et accessible aux écoles. Les nouvelles technologies sont surtout utilisées pour mettre en ligne des outils interactifs de formation et un catalogue des pièces théâtrales. Ce projet a réussi à atteindre un public jeune important, passant de 14 000 jeunes en 2011 et 41 000 en 2016. Grâce à cette initiative, plusieurs écoles ont intégré davantage les arts dans leurs programmes scolaires, permettant ainsi au jeune public d'avoir accès à ce type d'expression culturelle.

Source : <https://theatre4youth.co.za/>

PARTIE III – RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent tiennent compte des recherches effectuées par tous les membres de l'équipe et des échanges extrêmement riches qui se sont déroulés lors des entrevues réalisées dans le cadre de ce projet (voir la liste de ces entrevues en Annexe 3). Dans une certaine mesure, ces recommandations cherchent à prendre une distance par rapport à des modèles de coopération culturelle préétablis, dont les retombées et les effets structurants ont été mis en doute par plusieurs experts. Elles cherchent aussi à dépasser les expériences novatrices présentées dans la Partie II du présent rapport et à répondre aux besoins exprimés par plusieurs personnes déjà impliquées dans des projets de coopération culturelle.

Recommandation 1 – Statistiques

Convention de 2005 : article 19.1

Directives opérationnelles sur le numérique : article 26.3

Mettre en place une démarche de collecte de statistiques pour le secteur des industries culturelles

Il s'agit clairement d'un vaste projet mais des avancées en la matière sont essentielles, en particulier en vue de documenter les activités des industries culturelles dans l'environnement numérique. En effet, aucune politique efficace ne saurait être développée sans recours à des données de base fiables et actuelles. Or, la réflexion sur l'adaptation des politiques culturelles à l'ère du numérique doit se faire à la lumière de telles données. Dominique Jutras, directeur de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) de l'Institut de la statistique du Québec, précise par ailleurs qu'avant même de songer à la bonification de la cueillette des données dans ce secteur, il faudrait documenter les différents modèles d'affaire des industries culturelles qui opèrent en Afrique afin de bien saisir la contribution des différents maillons de la chaîne de valeurs, en particulier dans l'environnement numérique. Ces informations permettront notamment de chiffrer la contribution de ces industries au développement économique de l'Afrique.

Mais la collecte de telles informations dans les pays en développement n'est pas une tâche facile. L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), avec ses ressources très limitées dans le domaine de la culture, y parvient difficilement. Pour y arriver, il faudra procéder sur une échelle réduite en cherchant à développer dans un premier temps un modèle de questionnaire adaptées aux capacités et conditions propres de quelques uns de ceux-ci. Sur la base des informations colligées, un modèle plus ambitieux, susceptible de trouver application dans un plus grand nombre d'États, pourrait être envisagé.

Recommandation 2 – Accords de commerce et d’investissement

Convention de 2005 : articles 20.1(d) et 21

Directives opérationnelles sur le numérique : articles 18.2, 19.1, 19.4 et 19.5

Préserver la capacité d’intervention en faveur de la diversité des expressions culturelles des États africains lorsqu’ils négocient des accords de commerce et d’investissement

Les pays en développement, tout comme les pays développés, ont le devoir de protéger leurs industries culturelles face aux activités et pratiques des géants du Web. Considérant le fait qu’une nouvelle génération d’accords de commerce et d’investissement contient des engagements contraignants visant la libéralisation du commerce électronique, les pays africains doivent être en mesure de faire valoir adéquatement leur besoin de préserver leur capacité d’adopter les politiques nécessaires au soutien de leurs industries culturelles dans l’environnement numérique. Une collaboration étroite entre ces derniers et les pays développés pourrait s’avérer cruciale. L’élaboration d’un *Compendium* des clauses culturelles dans les accords de commerce et d’investissement pourrait être une voie utile pour construire cette collaboration et renforcer les stratégies de négociation des accords visés, incluant l’incorporation de clauses de traitement préférentiel au bénéfice des pays en développement.

Recommandation 3 – Accords de coproduction

Convention de 2005 : articles 12(e), 14(a) et 16

Directives opérationnelles sur le numérique : articles 18.1 et 24.1

Repenser les accords de coproduction afin de les rendre effectifs dans l’environnement numérique

Il existe de nombreux accords de coproduction entre des pays développés et des pays africains. Cependant, peu d’études d’impact relatives à ces accords ont été réalisées. En outre, nous retenons de nos recherches et des entrevues menées dans le cadre de ce projet que ces accords sont peu efficaces dans la pratique. Il est donc nécessaire de les revoir en profondeur, notamment en vue de promouvoir l’usage des technologies numériques dans toutes les phases d’un projet. Ultimement, des formes alternatives de soutien pourraient être envisagées, comme par exemple l’établissement par les pays développés d’un mécanisme d’aide à la coproduction non conditionnée par la conclusion préalable d’un accord de coproduction. En effet, certaines expériences – notamment en Suède, au Danemark et en Norvège – démontrent qu’il est possible de soutenir financièrement la coproduction sans que celle-ci se réalise dans le cadre formel de ce type d’accords.

Recommandation 4 – Mobilité et renforcement des capacités

Convention de 2005 : articles 14 et 16

Directives opérationnelles sur le numérique : articles 12, 18.1, 22, 24.2 et 24.3

Maximiser la présence d’artistes et de professionnels de la culture des pays africains dans les évènements des pays développés et profiter de leur présence pour organiser des formations sur mesure concernant l’usage des technologies numériques

Les activités comme les festivals et les salons jouent un rôle important en Afrique. Par ailleurs, nombreux sont les pays du Nord qui invitent des artistes africains dans leurs activités de même nature. Il y a là une source d’échange fructueuse à développer afin de tirer profit de ces évènements pour construire des liens durables entre pays développés et pays en développement, et mettre en place des nouveaux modes de coopération et d’échange aux bénéfices de l’ensemble des parties prenantes. Ainsi, lorsqu’un artiste ou un professionnel de la culture d’un pays africain se déplace dans un pays développé, des efforts devraient être déployés afin de maximiser sa présence en lui offrant la possibilité de suivre une formation sur mesure en lien avec l’usage des technologies numériques. De telles habitudes de travail et de collaboration, fondées sur les forces de chacun des partenaires, pourraient avoir un effet structurant et contribuer de manière progressive à la professionnalisation de certaines filières culturelles africaines. À cet égard, l’Atelier Grand Nord initié par la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) constitue un projet particulièrement inspirant. Alors que cette initiative rassemble, dans le cadre de séances de travail sur l’écriture de scénarios, des professionnelles du secteur cinématographique provenant de différents pays, elle pourrait être reproduite dans d’autres secteurs des industries culturelles qui opèrent dans l’environnement numérique, comme ceux de la musique et du livre.

Recommandation 5 – Contenus en ligne

Convention de 2005 : articles 12(c), 15 et 16

Directives opérationnelles sur le numérique : articles 16.1, 16.2, 17.1, 17.5, 18.1 et 24.2

Encourager la conclusion d’ententes visant la diffusion des contenus culturels africains sur les plateformes numériques des pays développés

Nos cas pratiques font état de quelques plateformes africaines qui ont vu le jour ces dernières années afin de diffuser le contenu culturel aux niveaux local et régional. Cependant, nos recherches semblent indiquer que ces plateformes offrent peu de visibilité à la production culturelle africaine dans les pays développés. Dans ce contexte, il paraîtrait utile que soit développés des partenariats en vue d’accorder une visibilité accrue à la production culturelle des pays africains sur les plateformes numériques des pays développés, que ces plateformes appartiennent à des opérateurs publics ou privés. De telles initiatives devraient idéalement aller de pair avec une réflexion sur les mesures législatives ou règlementaires requises pour favoriser

l'indexation et la découvrabilité d'une diversité de contenus culturels sur ces plateformes numériques.

Recommandation 6 – Secteur des télécommunications

Convention de 2005 : articles 13 et 15

Directives opérationnelles sur le numérique : article 13

Impliquer le secteur des télécommunications dans notre coopération culturelle avec les pays africains

Plusieurs des personnes interrogées dans le cadre de nos entrevues, incluant certains fonctionnaires des ministères de la culture des pays visés par notre étude, ont attiré notre attention sur le rôle crucial du ministère des télécommunications dans la réalisation d'avancées relatives à l'essor du numérique. Pour les acteurs de la coopération culturelle situés dans les pays du Nord, il est essentiel de prendre acte de cette réalité incontournable et de gérer leurs rapports avec les pays africains en conséquence. Ce faisant, toute activité en lien avec la Convention de 2005 organisée au sein de ces pays devraient chercher à impliquer des interlocuteurs du secteur des télécommunications. Ce faisant, la coopération culturelle initiée par les pays développés pourrait contribuer au développement de passerelles entre le ministère de la culture et celui des télécommunications des pays concernés.

Recommandation 7 – Fournisseurs d'accès Internet

Convention de 2005 : articles 14(d) et 18.

Directives opérationnelles sur le numérique : article 14.6

Stimuler la réflexion, dans les enceintes de l'UNESCO, sur la création d'une contribution obligatoire des fournisseurs d'accès Internet (FAI) au Fonds international pour la diversité culturelle en vue d'offrir un soutien accru à la création culturelle

Considérant que les initiatives susceptibles de se développer pour nourrir la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique sont tributaire de l'accès à des ressources financières souvent limitées, il y aurait lieu dans ce contexte de s'engager dans une réflexion sur la « répartition des revenus entre [...] les FAI et les détenteurs de droit » (D.O. numérique, article 14.6). Les FAI bénéficient en effet d'un accès illimité aux contenus culturels sans engagement de soutien à la création. Persiste donc une forme d'iniquité à l'endroit des artistes et professionnels de la culture qu'il faut chercher à atténuer. Une telle réflexion devrait être lancée idéalement avec l'appui de la société civile.

Recommandation 8 – Soutien au renouvellement des politiques culturelles

Convention de 2005 : articles 5, 6 et 7

Directives opérationnelles sur le numérique : articles 9, 10 et 11.

Mettre à disposition un expert itinérant pour accompagner des pays africains dans le renouvellement de leurs politiques culturelles à l'ère numérique dans des secteurs identifiés comme prioritaires

Pour l'ensemble des Parties, la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique nécessite une révision et une adaptation de leurs politiques culturelles. Dans ce contexte, il nous apparaît utile de fournir une aide ponctuelle pour répondre à un besoin spécifique identifié par des pays africains. La priorité pourrait être accordée à cet égard aux industries culturelles préalablement identifiées comme étant stratégiques pour l'épanouissement de leur culture et le développement de leur économie. Cette recommandation vise à fournir l'aide ponctuelle d'un expert d'un pays développé qui pourrait fournir des conseils à distance et, au besoin, se déplacer sur le territoire des pays concernés.

Recommandation 9 – Mécanisme de suivi

Convention de 2005 : articles 9 et 19

Directives opérationnelles sur le numérique : article 26

Mettre en place un mécanisme de suivi de l'évolution des politiques culturelles africaines à l'ère numérique

Il est essentiel de pouvoir disposer de données précises sur le travail et les réalisations des Parties pour pouvoir progresser dans la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique. À cet égard, l'évolution des technologies numériques s'avère à ce point rapide que la production de rapports quadriennaux ne suffit plus à donner une idée satisfaisante des progrès réalisés. Il apparaît donc important de développer un mécanisme de suivi susceptible de fournir sur une base annuelle des informations sur les plus récents développements en Afrique. Un tel suivi permettrait de faire connaître les meilleures pratiques adaptées au contexte africain et susceptibles de guider d'autres États du continent.

Recommandation 10 – Connaissance et compréhension de la Convention

Convention de 2005 : articles 9, 10 et 19

Directives opérationnelles sur le numérique : article 8.3

Créer, de concert avec l'UNESCO, des modules de formation en ligne sur la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique

Au-delà des neuf premières recommandations, une dixième constitue un préalable à la réalisation des objectifs énoncés précédemment. En effet, la présente étude vise à bonifier la coopération internationale avec les pays africains en vue de mettre en œuvre la Convention dans l'environnement numérique. La connaissance de cette Convention se présente donc comme une exigence fondamentale pour le succès d'une telle coopération. Les technologies numériques sont un outil parfaitement adapté pour favoriser une meilleure compréhension de la Convention par tous les acteurs impliqués dans la coopération culturelle internationale. Des modules de formation en ligne devraient être développés en prenant en considération les engagements des pays développés et les besoins exprimés par les pays en développement.

ANNEXES

Annexe 1

Méthodologie de la recherche

Cette étude a été réalisée en suivant une méthode originale, définie selon la spécificité, la complexité et le caractère novateur de son objet. En effet, peu d'études menées à ce jour se sont intéressées à l'impact de la Convention de 2005 sur l'adoption et la mise en œuvre de mesures et programmes de coopération internationale dans l'environnement numérique au bénéfice des pays en développement. Aussi, la contribution de la recherche documentaire à l'atteinte des objectifs visés par cette étude ne pouvait être que très limitée (A). En revanche, un très grand nombre d'organismes culturels basés sur le continent africain, sinon situés dans des pays développés mais collaborant avec divers partenaires africains, ont rapidement été répertoriés (B). L'étude devait donc nécessairement tenir compte des actions menées par ces institutions et de l'expertise développées par certaines personnes œuvrant pour celles-ci. Des entrevues ont donc été menées avec une quarantaine d'experts de la coopération culturelle avec des pays africains (C). Par ailleurs, les résultats préliminaires des recherches réalisées sur les cinq pays visés nous ont incité à poser un regard sur les expériences de coopération culturelle relatives à l'usage des technologies numériques au sein d'autres pays du continent africain. Plusieurs expériences novatrices de coopération ont ainsi été identifiées dans toutes les régions de l'Afrique (D). Enfin, le travail de formulation des recommandations contenues dans cette étude a été réalisé sur la base de l'ensemble des informations recueillies dans le cadre de la recherche documentaire et des entrevues réalisées tout au long du projet (E).

A. La recherche documentaire sur les cinq pays africains visés par l'étude

Au cours de cette première étape, des étudiants ont parcouru la littérature et les sites Internet pertinents en vue de rassembler des informations sur les politiques culturelles, les institutions culturelles et les industries culturelles des cinq pays africains visés. Ils se sont aussi intéressés à la manière dont ces États ont jusqu'à présent mis en œuvre la Convention de 2005 sur leur territoire ou encore dans le cadre de leurs relations internationales. Ces recherches ont offert un premier portrait général du paysage culturel des pays visés et ont permis de constituer une liste provisoire de projets innovants de coopération culturelle internationale ayant fait appel aux technologies numériques.

Lors de cette première étape, les données ont principalement été recueillies sur les sites Internet des gouvernements des pays visés (en particulier les sites des ministères de la culture), mais également sur les sites de certaines organisations internationales et régionales. Des articles de presse ou de journaux électroniques ont aussi été parcourus. Des difficultés sont toutefois apparues au fil des recherches car de nombreux sites n'ont offert qu'une information très partielle de certains projets, mesures ou initiatives qui paraissaient pourtant très pertinents. Aussi,

il s'est avéré souvent difficile d'entrer en relation avec un interlocuteur susceptible de nous transmettre davantage d'information.

B. La constitution d'un répertoire des organismes culturels actifs en Afrique

La deuxième étape de notre projet, qui a rapidement chevauché la première, a été de constituer une liste des organismes culturels actifs sur le territoire des pays visés, de même que dans d'autres régions du continent africain. Pour y parvenir, des documents officiels d'organisations internationales, en particulier de l'UNESCO et de l'OIF, ont d'abord été parcourus. Des recherches sur Internet ont ensuite permis de parfaire cette liste et d'identifier des interlocuteurs pour la réalisation de la quatrième phase du projet.

C. La recherche documentaire sur d'autres pays africains

Afin de mieux comprendre les enjeux de coopération culturelle internationale visant à mettre en œuvre la Convention de 2005 dans l'environnement numérique, il est apparu nécessaire de ne pas limiter nos recherches aux cinq pays visés, et de s'intéresser à d'autres pays africains ayant pris part à des projets particulièrement innovants. Des recherches sur la coopération culturelle avec les pays du Maghreb, de l'Afrique australe, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale ont donc été menées.

D. La réalisation des entrevues avec des experts et des membres de la société civile

Une fois la recherche documentaire et la cueillette d'informations sur les sites Internet complétées, il nous est apparu indispensable de réaliser des entrevues afin de parfaire notre connaissance des enjeux de coopération culturelle avec des pays du continent africain et obtenir des informations supplémentaires sur des initiatives et des projets répertoriés. Cette étape s'est avérée nécessaire, non seulement pour pallier aux lacunes des sources documentaires et au manque de données disponibles sur certains sites, mais aussi pour nous permettre de porter un jugement éclairé sur le secteur culturel des pays visés. Les échanges avec des acteurs de terrain ont été déterminants pour la réalisation de la cinquième et dernière étape de notre projet.

E. La formulation de recommandations

L'ultime étape du projet a consisté en la formulation de recommandations en vue de bonifier les actions de coopération culturelle internationale visant à mettre en œuvre la Convention de 2005 dans l'environnement numérique. Notre objectif a été de formuler un nombre limité de recommandations, susceptibles d'être mises en œuvre rapidement et nécessitant des moyens (financiers ou autres) relativement limités. Les propositions idéalistes ont donc été écartées, au profit de recommandations fondées sur un pragmatisme optimiste

Annexe 2

Liste des organismes culturels situés en Afrique ou travaillant avec des pays africains répertoriés dans le cadre de cette étude

Acte Sept (Mali)
Africa Centre (Afrique du Sud)
Africa Culture Technologies (Sénégal)
Africalia (Belgique)
African Artists Foundation (Nigeria)
African Arts Institute (Afrique du Sud)
African Cultural Regeneration Institute (Kenya)
African Digital Arts (Pan-africain)
Africana (Maroc)
Africulturban (général) (Sénégal)
Africulturban (projet FESTA2H) (Sénégal)
Africulturban (projet Urbanation) (Sénégal)
Africulturban (projet Hip Hop Academy) (Sénégal)
Africulturban (projet Hip Hop Library) (Sénégal)
Africulturban (projet Jam Session) (Sénégal)
Africultures (France)
Alliance internationale des éditeurs indépendants (France)
Amagugu International Heritage Centre (Zimbabwe)
Ardèche Images (France)
Arène Théâtre (Niger)
Art Moves Africa (Organisation internationale non gouvernementale (OING))
Arterial Network - South African Chapter (Afrique du Sud)
Arterial Network Cameroun (Cameroun)
ASSITEJ South Africa (Afrique du Sud)
Association camerounaise pour la Promotion de l'Audiovisuel et du Spectacle (Cameroun)
Association des éditeurs de Madagascar (Madagascar)
Association Écrans Noirs (Cameroun)
Association des Femmes Handicapées Actives du Cameroun (Cameroun)
Association KAdam-KAdam (Togo)
Association Racines (Maroc)
Awali Entertainment Ltd (Kenya)
Groupe Ba Banga Nyeck (Côte d'Ivoire)
Bal'lame Niger (Niger)
Bila Production (Burkina Faso)
British Council (Royaume-Uni)
Buni Media (Kenya)
Bureau Export de la Musique Africaine (BEMA) (Sénégal)

Business and Arts South Africa (BASA) (Afrique du Sud)
Le Cartel (Burkina Faso)
Cena Lusófona (Portugal)
Centre Culturel Artisttik Africa (Bénin)
Centre d'information technique et économique (Madagascar)
Centre de recherches pour la paix, les droits de l'homme et le développement (Cameroun)
Centre for Cultural and African Studies (Ghana)
Cinéma numérique ambulant Bénin (Bénin)
Cinéma numérique ambulant Burkina Faso (Burkina Faso)
Cinéma numérique ambulant Cameroun (Cameroun)
Cinéma numérique ambulant Mali (Mali)
Cinéma numérique ambulant Niger (Niger)
Cinéma numérique ambulant Sénégal (Sénégal)
Cinéma numérique ambulant Togo (Togo)
Circul'A BEMA (Sénégal)
CO'LOR Onlus (Italie)
Coalition Malienne pour la Diversité Culturelle (Mali)
Coalition Togolaise pour la Diversité Culturelle (Togo)
Cobiana Communications (Guinée-Bissau)
Compagnie Falinga (Burkina Faso)
Coopération Éducation Culture (Belgique)
Coordinamento delle Organizzazioni per il Servizio Volontario (Italie)
Dak'Art (Sénégal)
Fondation Den Gri (Bulgarie)
Digital Marrakesh (Maroc)
Doc Net Films (France)
Docubox (Afrique de l'Est)
Doual'art (Cameroun)
École de peinture de Poto-Poto (Congo)
École Internationale de Théâtre du Bénin (Atelier Nomade)
Endemika Films (Partenaire) (Madagascar)
Échos Électrik (Tunisie, France)
Electric South (Afrique du Sud)
eMzantsi Carnival (Afrique du Sud)
Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO) (Burkina Faso)
Fomento de Empresas Culturales y Creativas Sénégal (Interart) (Sénégal)
Fondazione Ravenna Manifestazioni (Italie)
Fraunhofer Portugal (Allemagne)
Espace Culturel Gambidi (Burkina Faso)
GoDown Arts Center (Kenya)
Goethe Institut Nigeria (Allemagne)
Goï Goï (Tchad)

Groupe 30 Afrique (Afrique)
Groupe Taccems (République démocratique du Congo (RDC))
Hot Docs Canada (Canada)
Institut Africain de Management (Sénégal)
Institut des arts de la diffusion (Belgique)
Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (Togo)
Interarts (Espagne)
International Music Council (France)
International Theatre Institute (France)
Inza ya Bizizi (Congo)
IROKOtv (Nigéria)
Ishyo Arts Center (Rwanda)
Studios Kabako (République démocratique du Congo (RDC))
Kenyan Union of the Blind (Kenya)
Kër Thiossane (Sénégal)
Kilimanjaro Film Institute (Tanzanie)
Leti Arts (projet Africa Legends) (Kenya, Ghana)
Maisha Foundation (Ouganda)
Museums Association of Namibia (Namibie)
Music in Africa Foundation (Kenya)
National Arts Council of South Africa (NAC) (Afrique du Sud)
National Art Gallery of Namibia (Namibie)
Nhimbe Trust (Zimbabwe)
Nouvelles Éditions Numériques Africaines (Sénégal)
Pastoralist Development Network of Kenya (Kenya)
Pili films (France)
Plateforme culturelle du Burkina Faso (Burkina Faso)
Réseau culturel et artistique pour la formation et la Francophonie (Tchad)
Réseau Kya (Mali)
Studio Sankara (Sénégal)
T-Movie (Madagascar)
Tarmac des auteurs (République démocratique du Congo (RDC))
Thami Mnye Foundation (Pays-Bas)
Tringa Musiques et Développement (Sénégal)
Yakaar (voir Optimiste Productions) (Espagne)
Women Filmmakers of Zimbabwe (Zimbabwe)
World Rhythm Productions (Bénin)
Yole!Africa (République démocratique du Congo (RDC))
Zaza Productions (Mauritanie)

Annexe 3

Liste des entrevues réalisées

Dans le cadre de cette étude, 188 personnes ont été contactées afin d’obtenir des précisions sur des politiques ou des projets répertoriés. Une entrevue a été réalisée avec 42 d’entre elles:

	Nom, Prénom	Fonction, Institution
1	ABDOU KADIDJATOU, Nana	Administratrice, Arène Théâtre, Niger
2	ASSEFA, Getu	Spécialiste de programme en culture, Bureau de l’UNESCO à Addis-Abeba, Bureau de liaison avec l’Union africaine et la Commission économique pour l’Afrique
3	BAUBIAT, Jean-Christophe	Chargé des études et marchés, CNC (Centre national du cinéma et de l’image animée), France
4	BENSLIMANE, Dounia	Directrice exécutive, Association Racines, Maroc
5	BOUCHER, Bernard	Gouvernement du Québec
6	CANO ALONSO, Guiomar	Responsable du secteur de la Culture, Bureau régional de l’UNESCO à Dakar, Sénégal
7	CLERMONT, Nathalie	Directrice de la gestion des programmes, Fonds des médias du Canada
8	COLY, Germain	Conseiller technique en charge de la coopération internationale, ministère de la Culture et de la Communication du Sénégal
9	Contact général	Coalition malienne pour la diversité culturelle
10	DE LA CHAPELLE, Maud	Coordinatrice du projet, Africultures (ONG), France
11	DIAZ, Hugues	Directeur de la cinématographie, Gouvernement du Sénégal
12	DUGRÉ, Pauline	Chargée de programme communication et information, Commission canadienne pour l’UNESCO/Conseil des arts du Canada
13	DUMONT, Éline	Directrice des affaires internationales, Société de développement des entreprises culturelles, Québec (SODEC)
14	DUPRAY, Virginie	Productrice, Studios Kabako, RDC
15	DU TOIT, Jaco	Conseiller en communication et information, Bureau régional de l’UNESCO pour l’Afrique de l’Est
16	GALVAGNO, Fabrizia	Ancienne gestionnaire du programme, CO’LOR Onlus, Italie
17	GILLEROT, Dominique	Administratrice déléguée, Coopération Éducation Culture, Belgique
18	GUTTERIDGE, Rocca	Conseillère, Conseil britannique/Afrique de l’Est
19	HARDI, Yvette Elisabeth	Directrice, ASSITEJ South Africa, Afrique du Sud
20	JALLADEAU, Pierre	Directeur Afrique, CFI – Agence française de coopération médias, France

21	JOULIN, Matthieu	Responsable de l'animation des réseaux hispanophone et lusophone, Alliance internationale des éditeurs indépendants (OING)
22	JUTRAS, Dominique	Directeur, Institut de la statistique du Québec
23	MONTEIL, Karalyn	Spécialiste de programme en culture, Bureau régional de l'UNESCO à Nairobi, Afrique de l'Est
24	KING, Brian	Directeur général, Cobiana Communications, Guinée-Bissau
25	KONE, Sidi Lamine	Directeur National Adjoint du Patrimoine culturel, Mali
26	KOUASSI, Esther	Directrice des Industries Culturelles et Créatives, ministère de la Culture et de la Francophonie, Côte d'Ivoire
27	KOUNDOUL, Abdoulaye	Directeur des Arts – cité Keur Goorgui, ministère de la Culture et de la Communication du Sénégal
28	LIMAM, Kane	Président du Assalamalekoum Cultures Festival International, Mauritanie
29	MASSENEBA, Diabaté	Conseillère technique auprès de la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA), Côte d'Ivoire
30	NOUSSOUGLO KODJO, Séwonou	Président, Coalition togolaise pour la diversité culturelle, Togo
31	NYATHI KGOSI, Butholezwe	Gestionnaire du programme, Amagugu International Heritage Centre, Zimbabwe
32	OCHAI, Ojoma	Spécialiste indépendante de l'économie créative auprès de l'UNESCO
33	OUEDRAOGO, Désiré	Conseiller culturel, ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, Burkina Faso
34	SACHET, Marie	Gestionnaire de programme, Capacity Building, Cameroun
35	SAUVAGEAU, Philippe	Directeur général, Salon international du livre du Québec
36	SCHMACHTEL, Marc-André	Ancien responsable de projet, Institut Goethe, Nigéria
37	SIMARD, Monique	Ancienne présidente et chef de la direction, Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Québec
38	STEIERT, Laurent	Chef suppl. Section cinéma, Office fédéral de la culture (OFC), Suisse
39	TAMBY, Vydia	Assistante personnelle du Maire de la ville de Dakar, Mairie de Dakar, Sénégal
40	TIENDREBEOGO, Toussaint	Spécialiste de programme, section relative aux politiques culturelles et développement, section relative à la diversité et au développement culturels, Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
41	WANGUSA, Ayeta	Experte auprès du Secrétariat de l'UNESCO pour la diversité des expressions culturelles
42	ZOROM, Idrissa	Directeur de la coopération et des affaires juridiques, juriste, ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme, Burkina Faso

Annexe 4

Bibliographie

I. Instruments juridiques internationaux

1) Conventions multilatérales et instruments de droit dérivé

Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux, adoptée le 23 novembre 2005 et entrée en vigueur le 1^{er} mars 2013, en ligne : <http://www.uncitral.org/pdf/french/texts/electcom/06-57453_Ebook.pdf>.

Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée le 20 octobre 2005, (2007) 2440 R.T.N.U. 311 (n° 43977).

Directives opérationnelles sur la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique, approuvées par la Conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles lors de sa sixième session ordinaire, 12-15 juin 2017, en ligne : <https://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/sessions/directives_operationnelles_numerique_fr.pdf>.

Loi type sur le commerce électronique, Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), 1999, en ligne : <http://www.uncitral.org/pdf/french/texts/electcom/05-89451_Ebook.pdf>.

Traité révisé de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Commission de la CEDEAO, Abuja, Nigeria, 2010, en ligne : <<http://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2015/02/Traite-Revise.pdf>>.

2) Accords bilatéraux et régionaux

Accord cinématographique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, signé le 2 mars 1995.

Accord de coproduction et d'échanges cinématographiques entre le Centre cinématographique marocain (CCM) et l'Office national du cinéma de la Côte d'Ivoire, 28 novembre 2011, en ligne : <<http://www.ccm.ma/pdf/cotedivoire.pdf>>.

Accord entre le Canada et la République du Sénégal concernant la promotion et la protection des investissements, signé le 9 novembre 2016, en ligne : <<http://international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/senegal/fipa-apie/index.aspx?lang=fra>>.

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Sénégal sur la promotion et la protection réciproques des investissements, Dakar (Sénégal), signé le 26 juillet 2007.

Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, 24 juillet 2014, en ligne : <<http://photos.state.gov/libraries/mali/328671/peace-accord-translations/1-accord-paix-et-reconciliation-francais.pdf>>.

Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers Canada-Bénin, signé le 9 janvier 2013 et entré en vigueur le 12 mai 2014, en ligne : <<http://international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/benin/fipa-apie/index.aspx?lang=fra>>.

Cadre d'Association Pays 2016-2018 Coopération espagnole au Mali, 11 décembre 2015, 52 pages, en ligne : <http://www.cooperacionespanola.es/sites/default/files/map_mali_2016_2018_fr_cooperacion_espanola.pdf>.

Economic partnership agreement between the West African States, the Economic Community of West African States (ECOWAS) and the West African Economic and Monetary Union (UEMOA), of the one part, and the European Union and its Member States, of the other part, signé le 23 juin 2000, révisé en décembre 2007 et 2013.

Traité d'investissement bilatéral (TBI) Bénin-Chine, conclu le 18 février 2004.

Traité d'investissement bilatéral (TBI) Bénin-Pays-Bas, conclu le 13 décembre 2001 et entré en vigueur le 15 décembre 2007.

Traité modifié de l'Union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA), signé le 29 janvier 2003, en ligne : <http://www.uemoa.int/fr/system/files/fichier_article/traitrevisuemoa.pdf>.

3) Mesures nationales

Bénin

Loi 2017-20 du 13 juin 2017 portant code du numérique en République du Bénin, site officiel de l'Assemblée Nationale du Bénin (commentaires), en ligne : <<https://assemblee-nationale.bj/index.php/2017/06/13/vote-loi-code-numerique>>.

Loi N°2014-14 du 09 Juillet 2014 relative aux communications électroniques et à la poste en République du Bénin, Journal officiel de la République du Bénin, 1 octobre 2014, en ligne : <<http://arcep.bj/textes-juridiques/lois>>.

Burkina Faso

Décret n° 2016-729/PRES/PM/MCAT/MINEFID créant le *Fonds de développement culturel et touristique (FDCT)*, 8 août 2016.

Décret n°2014-055/PRES/PM/MEF/MDENP/MFPTSS créant l'Agence nationale de la promotion des TIC (ANPTIC), 7 février 2014, en ligne : <<http://www.anptic.gov.bf/index.php/l-anptic/qui-sommes-nous>>.

Décret N° 2012-964/PRES/PM/MTPEN/MJ/MEF/MFPTSS/MICA portant sur les échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives elles-mêmes, 13 décembre 2012, en ligne : <<http://www.mdnp.gov.bf/index.php/politiques/textes-fondamentaux/secteur-economie-numeriques#>>.

Loi N° 045-2009/AN du 10 novembre 2009 portant réglementation des services et des transactions électroniques au Burkina Faso, en ligne : <<http://www.mdnp.gov.bf/index.php/politiques/textes-fondamentaux/secteur-economie-numeriques#>>.

Loi N° 027 - 2010/AN du 25 Mai 2010 portant modification de la Loi N° 061-2008/AN du 27 novembre 2008 portant réglementation générale des réseaux et des services de communications électroniques au Burkina Faso, en ligne : <<http://www.mdnp.gov.bf/index.php/politiques/textes-fondamentaux/secteur-economie-numeriques#>>.

Côte d'Ivoire

Projet de loi d'orientation de la société de l'information en Côte d'Ivoire du 17-10-2017, en ligne : <<http://www.communication.gouv.ci/accueil/documentout/1>>.

Mali

Décret n°2016-0951/p-rm du 20 décembre 2016 fixant le détail des compétences transférées de l'État aux collectivités territoriales en matière de culture, en ligne : <<http://sgg-mali.ml/JO/2016/mali-jo-2016-53.pdf>>.

Décret n° 2016-0715/p-rm du 14 septembre 2016 fixant le cahier des charges des entreprises privées de réseau de diffusion et/ou de distribution de programmes, en ligne : <<http://www.sgg-mali.ml/JO/2016/mali-jo-2016-18.pdf>>.

Décret n°2016-0713/p-rm du 14 septembre 2016 fixant le cahier des charges des services privés de radiodiffusion télévisuelle commerciale.

Décret n° 2016-0213/p-rm du 1er avril 2016 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'autorité malienne de régulation des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication et des postes.

Décret N°2016-0052/P-RM du 15 février 2016 portant statut des artistes, en ligne : <<http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/103166/125110/F-1202175332/MLI-103166.pdf>>.

Décret n°09-438/ pm-rm du 4 septembre 2009 portant création de la cellule d'appui à la décentralisation/déconcentration de la Culture, en ligne : <<http://sgg-mali.ml/JO/2009/mali-jo-2009-40.pdf>>.

Loi No84-26/AN-RM du 17 octobre 1984, Le régime de la propriété littéraire et artistique, en ligne : <<http://droit-afrique.com/upload/doc/mali/Mali-Loi-1984-26-propriete-litteraire-et-artistique.pdf>>.

Sénégal

Loi n° 2017-13 du 20 janvier 2017 modifiant la loi n° 2011-01 du 24 février 2011 portant Code des Télécommunications, Ministère des Postes et des Télécommunications, en ligne : <http://www.osiris.sn//IMG/pdf/no2017-13_modifiant_la_loi_no2011-01_du_24_fevrier_2011_portant_code_des_telecommunications.pdf>.

Loi n°2002-18 du 15 avril 2002 portant règles d'organisation des activités de production, d'exploitation et de promotion cinématographiques et audiovisuelles du Fonds de Promotion de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle (FOPICA).

Autres pays

Nigeria, *National Information Technology Development Agency Act de 2007, An Act to provide for the establishment of the National Information Technology Development Agency (NITDA) and related matters*, en ligne: <[http://www.researchictafrica.net/countries/nigeria/National Information Technology Development Agency Act 2007.pdf](http://www.researchictafrica.net/countries/nigeria/National%20Information%20Technology%20Development%20Agency%20Act%202007.pdf)>.

Republic of Kenya, *Office of the Registrar of Treaties* », en ligne: <http://treaties.mfa.go.ke/treaties?type=&category=22&Date_of_adoption=&Date_of_Signature=&Date_of_Ratification_and_Assecion>.

Republic of Rwanda, *National Culture Heritage Policy*. Ministry of Sports and Culture, February 2015.

Republic of South Africa, *Electronic Communications and Transactions Act, 2002* (No. 25 of 2002), Amended by *Consumer Protection Act 68 of 2008* – Gazette No.32186, No. 467 dated 29 April 2009, General effective date: 31 March 2011, en ligne : <http://www.internet.org.za/ect_act.html>.

Togo, *Loi N° 2012-018 du 17.12.2012 sur les Communications électroniques* (telle que modifiée par la Loi n° 2013-003 du 19.02.2013), en ligne : <https://www.unodc.org/res/cld/legislation/tgo/loi-sur-les-communications-electroniques_html/loi-communications-electr-2012-.pdf>.

II. Documents officiels

1) Documents officiels et publications d'Organisations internationales

Banque mondiale, *Promouvoir la révolution numérique en Afrique subsaharienne : quel rôle pour les réformes ?*, Dossier spécial, Mali, printemps 2017, 66 pages, en ligne : <<http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/994061493816812369/pdf/114739-FRENCH-PUBLIC-WB-spring17-Economics-FRlores-041717.pdf>>.

CNUCED, *Moyens d'optimiser la contribution du commerce électronique et de l'économie numérique au développement*, Table ronde sur la dimension développement du commerce électronique et de l'économie numérique : possibilités à exploiter et difficultés à surmonter, Genève, 4-6 octobre 2017, Note du secrétariat, Doc. TD/B/EDE/1/2, 22 pages, <http://unctad.org/meetings/fr/SessionalDocuments/tdb_edede1d2_fr.pdf>.

Fonds africain de développement, *Projet d'appui au Complexe numérique de Bamako*, Mali, Rapport d'évaluation de projet, juillet 2011, 34 pages, en ligne : <[https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Mali - RE Projet TechnoMali .pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Mali_RE_Projet_TechnoMali_.pdf)>.

Institut du droit de l'Espace et des Télécommunications (IDEST) et OIF, « Rapport 2016 sur l'état de la Francophonie numérique », 2016, 192 pages, en ligne : <<https://www.francophonie.org/IMG/pdf/rapport-numerique-2016.pdf>>.

OIF, *Horizon 2020: Stratégie de la Francophonie numérique, Agir pour la diversité dans la société de l'information*, XIVe Conférence des chefs d'État et de gouvernements des pays ayant le français en partage, Sommet de Kinshasa, 14 octobre 2012, 14 pages, en ligne : <[https://www.francophonie.org/IMG/pdf/horizon_2020 - strategie de la francophonie numerique.pdf](https://www.francophonie.org/IMG/pdf/horizon_2020_-_strategie_de_la_francophonie_numerique.pdf)>.

OIF, *Profil culturel des pays du sud membres de la Francophonie; Un aperçu de trois pays de l'UEMOA; Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Sénégal*, 2010, 68 pages, en ligne : <https://www.francophonie.org/IMG/pdf/Profil_OIF_UEMOA_vlegere.pdf>.

UE, Commission européenne, *L'accord de Cotonou et le cadre financier pluriannuel 2014-2020*, Développement et coopération EuropeAid, signé à Cotonou le 23 juin 2000, révisé à Luxembourg le 25 juin 2005, révisé à Ouagadougou le 22 juin 2010, en ligne : <http://www.europarl.europa.eu/intcoop/acp/03_01/pdf/mn3012634_fr.pdf>.

UE, Commission européenne, *Proposition de Décision du Conseil relative à la signature provisoire de l'Accord de partenariat économique (APE) entre les États de l'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO et l'UEMOA, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part*, Bruxelles, 15.9.2014, COM(2014) 576 final, 2014/0265 (NLE), en ligne : <https://local.attac.org/rhone/IMG/pdf/ape_ue-ao_150914.pdf>.

UEMOA, *Rapport annuel sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union 2016*, décembre 2016, 94 pages, en ligne : <http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/rapport_uemoa_2016.pdf>.

UEMOA, *Politique commune de développement culturel au sein de l'UEMOA*, adoptée par Acte additionnel n°06/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013, UEMOA, 93 pages, en ligne : <http://acpculturesplus.eu/sites/default/files/2017/03/02/politique_culturelle_uemoa.pdf>.

UIT, *Rapport : Mesurer la société de l'information 2015, Résumé analytique*, 2015, 56 pages, en ligne : <https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/ind/D-IND-ICTOI-2015-SUM-PDF-F.pdf>.

UIT, Secteur du développement des télécommunications, *Fonds de service universel et inclusion numérique pour tous*, septembre 2013, 156 pages, en ligne : <http://www.itu.int/en/ITU-D/Regulatory-Market/Documents/ITU_USF2013-F.pdf>.

UIT, Secteur du développement des télécommunications, « Feuille de route pour la transition vers la télévision numérique, Mali », juillet 2012, 52 pages, en ligne : <https://www.itu.int/ITU-D/tech/digital_broadcasting/project-dbafrica/Roadmaps/db_afr_roadmap_Mali.pdf>.

UIT, *Indicateurs des télécommunications/TIC africaines, 2008: A la croisée des chemins*, 8^{ème} édition, 2008, en ligne : <<https://www.itu.int/pub/D-IND-AF-2008/fr>>.

UNESCO, Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, *Rapports des organisations de la société civile sur leurs activités*, Document de travail, DCE/17/11.IGC/6REV, Paris, 11 décembre 2017, Annexe II, en ligne : <http://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/sessions/11igc_6_civil_society_reports_fr_.pdf>.

2) Documents officiels et publications des États

Bénin, *Plan TIC-Bénin; Feuille de route pour l'assainissement, le redressement et la dynamisation du secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC) au Bénin*, en ligne : <https://www.researchictafrica.net/countries/benin/Plan_%20TIC_%20Benin.pdf>.

Burkina Faso, *Rapport périodique quadriennal sur les mesures pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles*, 2017, UNESCO, en ligne : <<http://fr.unesco.org/creativity/monitoreo-e-informes/informes-periodicos/informes-94>>.

Burkina Faso, *Stratégie nationale de développement des industries culturelles et créatives*, réalisé avec l'appui du Programme d'appui au renforcement des politiques et industries culturelles (ARPIC), novembre 2013, 78 pages, en ligne : <http://www.acpculturesplus.eu/sites/default/files/2015/03/30/minct_du_burkina_faso_strategie_nationale_de_developpement_des_industries_culturelles_et_creatives_0.pdf>.

Côte d'Ivoire, Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), Termes de référence, Colloque international sur le thème : « Le droit d'auteur et la régulation de l'audiovisuel à l'ère du numérique », Abidjan, 15 & 16 mai 2017, 7 pages, en ligne : <http://www.haca.ci/fichier/TDR_DROIT_AUTEUR.pdf>.

Côte d'Ivoire, *Rapport périodique quadriennal sur les mesures pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles*, 2017, UNESCO, en ligne : <<http://fr.unesco.org/creativity/monitoreo-e-informes/informes-periodicos/informes-21>>.

Côte d'Ivoire, Baromètre des médias africains, *Première analyse locale du paysage médiatique en Afrique*, Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), Namibia, 2016, 116 pages, en ligne : <http://www.fesmedia-africa.org/uploads/media/Cote_d_ivoire_2016_online.pdf>.

Côte d'Ivoire, Bureau ivoirien du droit d'auteur, *Rapport annuel 2015*, 34 pages, en ligne : <http://www.buridaci.com/files/RAPPORT_BURIDA.pdf>.

Côte d'Ivoire, *Stratégies de développement du secteur des TICs*, Ministère de la Communication, de l'Économie Numérique et de la Poste, en ligne : <<http://www.communication.gouv.ci/accueil/action/5>>.

Mali, *Plan Mali Numérique 2020 : Pour le développement stratégique par les TIC*, en ligne : <<http://www.osiris.sn/Plan-Mali-Numerique-2020-Pour-le.html>>.

Programme indicatif de coopération (2015-2019) Grand-Duché de Luxembourg et République du Mali, en ligne : <<https://www.gouvernement.lu/4688527/mali-pic-de-4ieme-generation-2015-2019.pdf>>.

République du Kenya, *Rapport périodique quadriennal sur les mesures pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles*, 2016, UNESCO, en ligne : <<http://fr.unesco.org/creativity/monitoring-reporting/periodic-reports/kenya-2016-report>>.

Sénégal, *Rapport périodique quadriennal sur les mesures pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles*, 2016, UNESCO, en ligne : <<http://fr.unesco.org/creativity/rapports-suivi/rapports-periodiques/rapports-disponibles-42>>.

Sénégal, *Stratégie Sénégal Numérique 2016-2025*, Ministère des Postes et des Télécommunications du Sénégal, octobre 2016, 47 pages, en ligne : <https://www.sec.gouv.sn/IMG/pdf/sn2025_final_31102016.pdf>.

III. Doctrine

1) Monographies

Jacques BONJAWO, *Révolution numérique dans les pays en développement : L'exemple africain*, Hors collection, Dunod, 2011, 192 pages.

Cinéma Afrika 2.0 Nouvelles formes et nouvelles façons de faire du cinéma adaptées aux contextes du continent africain et de l'Océan Indien, 11, 12 et 13 novembre à Antananarivo, Rencontres professionnelles Innovation/Numérique, Madagascar, Ebook édité par l'Institut français de Madagascar, février 2016, 68 pages, en ligne : <<http://www.institutfrancais-madagascar.com/wp-content/uploads/2016/04/cinema-afrika-2.0-impression.pdf>>.

M.A. NGONO ZINTCHEM, « Problématique de l'appropriation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au Cameroun », Thèse de doctorat PH/D, École Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ESSTIC), Université de Yaoundé II, 2009.

2) Ouvrages collectifs/Rapports

Louise BEAUDOIN, *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles : Impacts et enjeux du numérique*, rapport présenté dans le cadre du mandat confié par l'Organisation internationale de la Francophonie, Paris, le 28 avril 2017, 25 pages.

Catherine BURESI, *Étude sur les retombées artistiques, économiques et sociales de 6 Festivals ACP sur les industries culturelles ACP*, « Assistance technique au Secrétariat ACP pour la gestion du programme UE-ACP d'appui au Secteur Culturel (ACPCulture+) », EuropeAid/131180/D/SER/MULTI, Rapport final, Bruxelles, 30 novembre 2016, 130 pages, en ligne : <http://www.acpculturesplus.eu/sites/default/files/2017/01/31/etude_festival_-_rapport_final_fr.pdf>.

Groupe de recherches, d'études et de formation (GREF), *Évaluation à mi-parcours du projet E.Bénin*, Rapport final, Octobre 2013, 107 pages, en ligne : <<http://e-benin.bj/projet/fileadmin/rapports/Rapport-final-EMP-e-Benin-DV18.pdf>>.

GSMA Intelligence, *L'économie mobile ; L'Afrique de l'Ouest 2017*, 2017, 24 pages, en ligne : <<https://www.gsmainelligence.com/research/?file=3e55719316df52c7235492095174949f&download>>.

GSMA, *Afrique Subsaharienne – Étude Sur Les Fonds De Service Universel*, GSMA, Royaume Uni, Londres, septembre 2014, 8 pages, en ligne : <https://www.gsma.com/publicpolicy/wp-content/uploads/2016/09/GSMA2014_Report_SubSaharanAfricaUniversalServiceFundStudy_ExecutiveSummary_French.pdf>.

Véronique GUÈVREMONT, « La Convention dans les autres enceintes internationales : un engagement crucial », dans *Re|Penser les politiques culturelles ; La créativité au cœur du développement*, Rapport mondial Convention 2005, UNESCO, 2017, p. 143-163.

Véronique GUÈVREMONT, « Promouvoir la Convention dans les enceintes internationales », dans *Re|Penser les politiques culturelles ; 10 ans de promotion de la diversité des expressions culturelles pour le développement*, Rapport mondial Convention 2005, UNESCO, 2015, p. 135-149.

Véronique GUÈVREMONT (dir.), Ivan BERNIER, Géraud de Lassus SAINT-GENIÈS, Rostam J. NEUWIRTH, Lilian Richieri HANANIA, Ivana OTAŠEVIĆ, Hélène RUIZ FABRI, *Le renouvellement de l'exception culturelle à l'ère du numérique*, rapport présenté au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion du Colloque organisé le 25 octobre 2015 à Mons pour célébrer le dixième anniversaire de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, Octobre 2015, 77 pages.

Véronique GUÈVREMONT (dir.), Ivan BERNIER, Mira BURRI, Marie CORNU, Lilian Richieri HANANIA, Hélène RUIZ FABRI, *La mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'ère numérique : enjeux, actions prioritaires et recommandations*, rapport présenté au Comité intergouvernemental de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, 7^e session ordinaire, Paris, 10-13 décembre 2013, 76 pages.

Youssoupha Mbargane GUISSÉ, Promotion des Entreprises Culturelles et Créatives (FOMECC), Sénégal, *Etude sur les entreprises culturelles dans les villes de : Dakar, Thiès et Louga, Rapport final*, ref. doc. PECCS/FOMECC 2011/2012, 91 pages, en ligne : <<http://www.interarts.net/descargas/interarts1310.pdf>>.

Internet Society Chapitre Québec (ISOC Québec) et OIF, « *Rapport 2014 sur l'état de la Francophonie numérique* », 2014, 92 pages, en ligne : <https://www.francophonie.org/IMG/pdf/isoc-rapport_francophonie_numerique2014_web.pdf>.

Octavio KULESZ, « Les politiques culturelles à l'ère des plateformes numériques », dans *Re/Penser les politiques culturelles; La créativité au cœur du développement*, Rapport mondial Convention 2005, UNESCO, 2017, p. 69-85.

Octavio KULESZ, « Impact des technologies numériques sur la diversité des expressions culturelles en Espagne et en Amérique hispanique », rapport préparé pour le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, 10^e session ordinaire, 12-15 décembre 2016, 38 pages.

Octavio KULESZ, « Les défis du numérique », dans *Re/Penser les politiques culturelles; 10 ans de promotion de la diversité des expressions culturelles pour le développement*, Rapport mondial Convention 2005, UNESCO, 2015, p. 75-89.

Octavio KULESZ, « Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles : Analyse des rapports périodiques des Parties et des tendances numériques contemporaines », rapport préparé dans le cadre du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, 8^e session ordinaire, Paris, 9-11 décembre 2013, 21 pages.

Hye-Kyung LEE, Lorraine LIM, *Défis et opportunités pour la diversité des expressions culturelles dans le domaine numérique en Asie de l'Est*, rapport préparé pour le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, 14-16 décembre 2015, 19 pages.

Christine LIEHR (MiCT), Jan FAHLBUSCH et Kaja MÜLLER (FES) (ed.), *De l'utilisation des médias au Mali*, Friedrich Ebert Stiftung, 2015, 92 pages, en ligne : <<http://www.mict-international.org/wp-content/uploads/2016/04/MiCT-FES-Etude-De-l%E2%80%99utilisation-des-m%C3%A9dias-au-Mali.pdf>>.

Patricia MARENGHI, Marina Hernández PRIETO & Ángel BADILLO, « La diversité de l'industrie audiovisuelle à l'ère du numérique : les défis liés à sa mesure », dans Lilian Richieri HANANIA, Anne-Thida NORODOM (dir.), *Diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique*, Teseopress, p. 191-216, en ligne : <<https://www.teseopress.com/diversitedesexpressionsculturellesetnumerique/>>.

Justine MARTIN, « Livre numérique et diversité culturelle : enjeux et perspectives »?, dans Lilian Richieri HANANIA, Anne-Thida NORODOM (dir.), *Diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique*, Teseopress, p. 169-190, en ligne : <<https://www.teseopress.com/diversitedesexpressionsculturellesetnumerique/>>.

Media in Cooperation and Transition (MiCT), *L'ORTM et l'avenir de la télédiffusion numérique et de l'Internet au Mali*, Berlin, printemps 2015, 15 pages, en ligne : <http://www.mict-international.org/wp-content/uploads/2015/08/mictreport_ortm_web.pdf>.

Pascal ROGARD, « La diversité culturelle est-elle adaptée à l'ère du numérique ? », dans Lilian Richieri HANANIA, Anne-Thida NORODOM (dir.), *Diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique*, Teseopress, p. 281-321, en ligne : <<https://www.teseopress.com/diversitedesexpressionsculturellesetnumerique/>>.

3) Articles de revues

Zakaria AMAR, Susana EL-KUM MOLINA, Naygotimti BAMBE, Olivier GUIRYANANA, « La société civile au Tchad, Cartographie des acteurs », République du Tchad et Délégation de l'Union européenne au Tchad, août 2014, en ligne : <http://dev.tchadotheque.org/images/pdf/UE/23092014/20140827_1_cartographie_tchad_fr.pdf>.

Denis COGNEAU, Sandrine MESLÉ-SOMPS, « Les illusions perdues de l'économie ivoirienne et la crise politique », (2003) 2-206 *Afrique contemporaine*, p. 87-104.

Annie CHÉNEAU-LOQUAY, « L'Afrique au seuil de la révolution des télécommunications : Les grandes tendances de la diffusion des TIC » (2010) 2-234 *Afrique contemporaine* 93, 93-112, en ligne : <<https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2010-2-page-93.htm>>.

Gilbert GAGNÉ, Destiny TCHÉHOUALI, « Économie numérique et industries culturelles: les effets de la convergence et de l'intégration verticale sur la recomposition et l'interconnexion des marchés » dans *Culture, commerce et numérique*, Chronique CEIM, volume 12, numéro 8, octobre 2017.

Michèle RIOUX et Destiny TCHÉHOUALI, « La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture face aux enjeux et défis numérique », Hors-série (juin 2016), *Revue québécoise de droit international*, p. 185-204.

Olivier SAGNA, « La lutte contre la fracture numérique en Afrique : aller au-delà de l'accès aux infrastructures », (2006) 45-2 *La Revue Hermès*, p. 15-24, en ligne <https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=HERM_045_0013>.

Henri VERDIER, « La Silicon Valley est-elle en passe de devenir la capitale de la culture? », dans *Culture, commerce et numérique*, Chronique CEIM, volume 12, numéro 8, octobre 2017.

IV. Sites Internet

1) Articles électroniques

ACPCultures+, « La Côte d'Ivoire a présenté un nouveau Fonds audiovisuel à Cannes », 29 mai 2017, en ligne : <<http://www.acpculturesplus.eu/?q=fr/content/la-cote-d%E2%80%99ivoire-pr%C3%A9sent%C3%A9-un-nouveau-fonds-audiovisuel-cannes>>.

Africa News, « Restauration des salles de cinéma : le Sénégal veut relancer son industrie en difficulté », 24 mars 2017, en ligne : <<http://fr.africanews.com/2017/03/24/restauration-des-salles-de-cinema-le-senegal-veut-relancer-l-industrie/>>.

« Au Sénégal, les salles de cinéma ferment les unes après les autres », *Le Devoir*, 6 juillet 2007, en ligne : <<http://www.ledevoir.com/culture/cinema/149482/au-senegal-les-salles-de-cinema-ferment-les-unes-apres-les-autres>>.

Roxana AZIMI, « Dak'Art 2016 : du chaos surgit une très belle exposition internationale », *Le Monde*, 4 mai 2016, en ligne : <http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/05/04/dak-art-2016-du-chaos-surgit-une-tres-belle-exposition-internationale_4913761_3212.html>.

Ibrahima BA, « Dak'Art 2016 : La place de l'art numérique passée en revue », *Le Soleil*, 7 juin 2016, en ligne : <<http://www.lesoleil.sn/2016-03-22-23-38-25/item/50665-dak-art-2016-la-place-de-l-art-numerique-passee-en-revue.html>>.

Aboubacar Yacouba BARMA, « CNUCED : l'Afrique, terre promise de l'économie numérique », *La Tribune Afrique*, 4 octobre 2017, en ligne : <<http://afrique.latribune.fr/entreprises/les-nouveaux-champions-du-sud/2017-10-04/cnuced-l-afrique-terre-promise-de-l-economie-numerique-752731.html>>.

Laurence CAMEL, « Des drones et des ballons pour réduire la fracture numérique en Afrique », *Le Monde Afrique*, 18 février 2015, en ligne : <http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/02/18/des-drones-et-des-ballons-pour-reduire-la-fracture-numerique-en-afrique_4578949_3212.html>.

Jean Yves CÉBON, « Côte d'Ivoire : Fonds d'aide aux artistes, la clarification du BURIDA », Koaci.com, 4 août 2016, en ligne : <<http://koaci.com/cote-divoire-fonds-daide-artistes-clarification-burida-100848.html>>.

Sabine CESSOU, « Dak'Art 2016 : une Biennale toujours polémique », 3 juin 2016, en ligne : <<http://www.rfi.fr/hebdo/20160603-arts-plastiques-dak-art-2016-demandez-pas-le-programme-senegal>>.

Julien CLÉMENÇOT, « Internet en Afrique de l'Ouest : la fracture numérique en voie de guérison », *Jeuneafrique*, 3 février 2012, en ligne : <<http://www.jeuneafrique.com/206901/archives-thematique/internet-en-afrique-de-l-ouest-la-fracture-num-rique-en-voie-de-gu-rison/>>.

Bernard CONTE, « La fracture numérique en Afrique », Centre d'Economie du Développement, Bordeaux, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2001, 9 pages, en ligne : <<http://ged.u-bordeaux4.fr/ceddt65.pdf>>.

Simard CYRILLE, « L'indice d'accès numérique en Francophonie : Quelques repères statistiques de la fracture numérique », Nord/Sud, 2003, 11 pages, en ligne : <http://www.itu.int/ITU-D/ict/dai/material/IAN_Francophonie.pdf>.

Annie CHÉNEAU-LOQUAY, « L'Afrique au seuil de la révolution des télécommunications : Les grandes tendances de la diffusion des TIC » (2010) 2-234 *Afrique Contemporaine*, p. 93-112, en ligne : <<https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2010-2-page-93.htm>>.

Dakar Actu, « Coopération Sénégal – Chine : Macky Sall réchauffe des accords financiers signés en 2009 », 21 février 2014, en ligne : <http://www.dakaractu.com/COOPERATION-SENEGAL-CHINE-Macky-Sall-rechauffe-des-accords-financiers-signes-en-2009_a60669.html>.

Mariame DJIGO, « Les chiffres sur les dépenses en produits culturels », *Sud Quotidien*, 26 janvier 2016, en ligne : <http://www.sudonline.sn/les-chiffres-sur-les-depenses-en-produits-culturels_a_28175.html>.

Youssef DOUMBIA, « Centre national de la cinématographie : l'autorisation de filmage est bien en vigueur », 5 juin 2017, *L'ESSOR*, en ligne : <<http://www.essor.ml/centre-national-de-la-cinematographie-lautorisation-de-filage-est-bien-en-vigueur/>>.

Enoh ERIC, « 1ère édition de POLYPHONIK », *InfosNews*, 23 mai 2017, en ligne : <<http://infosnews.net/?p=4646>>.

Edem FIANYO, Alex CORENTHIN, Hervé CHEVILLOTTE, « Les réseaux de communication au Sénégal : l'expérience de R.I.O », en ligne : <http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_6/colloques2/40909.pdf>.

Fondation Langlois, « UNESCO - Digi-Arts, Dak'Art Lab @ la Biennale de l'art africain contemporain de Dakar », en ligne : <<http://www.fondation-langlois.org/html/f/page.php?NumPage=1836>>.

« Forum économique Mali-Tunisie : La BNDA et la CCIM décrochent des accords », 13 avril 2017, en ligne : <<http://mali7.net/2017/04/13/forum-economique-mali-tunisie-la-bnda-et-la-ccim-decrochent-des-accords/>>.

GSMA Association, « Connected Society: Consumer barriers to mobile internet adoption in Africa », 2016, en ligne : <<https://www.gsmaintelligence.com/research/?file=8170bf058e42cdb8c186c6c75fb2b30e&download>>.

HuffPost Algérie, « Algérie-Mali: signature à Bamako de 13 accords de coopération bilatérale », 5 novembre 2016, en ligne : <http://www.huffpostmaghreb.com/2016/11/05/accords-algerie-mali_n_12812092.html>.

International Centre for Trade and Sustainable Development, « Le Sénégal et la Chine concluent un accord de coopération », 18 juillet 2013, en ligne : <<http://www.ictsd.org/bridges-news/passerelles/news/le-s%C3%A9n%C3%A9gal-et-la-chine-concluent-un-accord-de-coop%C3%A9ration>>.

Ammar KESSAB, « Les politiques culturelles en Afrique du Nord –Maghreb– sont-elles compatibles avec la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ? », World Arts Summit on Arts and Culture, Johannesburg, South Africa, 22 – 25 September 2009, en ligne : <<http://media.ifacca.org/files/Kessabpresentation1.pdf>>.

Assane KONÉ, « Promotion du cinéma malien : Le CNCM et le CNC français signent une convention de partenariat pour le cinéma malien à l'export », *Notre Nation*, 14 mai 2015, en ligne : <<http://notrenation.com/spip.php?article1910>>.

Octavio KULESZ, « L'édition numérique à l'ère du mobile : l'Afrique (3/3) », *Labo numérique de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants*, 14 mars 2017, en ligne : <<http://alliance-lab.org/ledition-numerique-a-lere-du-mobile-lafrique-33/?lang=fr>>.

Octavio KULESZ, « L'édition numérique à l'ère du mobile : L'Afrique (1/3) », *Labo numérique de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants*, 15 décembre 2016, en ligne : <<http://alliance-lab.org/ledition-numerique-a-lere-du-mobile-lafrique-13/?lang=fr>>.

Cina LAWSON, Ministre des Postes et de l'Économie numérique de la République Togolaise, « Adoption de la LOSITO et de la Loi sur les transactions électroniques », en ligne : <<https://cinalawson.com/2017/06/16/adoption-de-la-losito-et-de-la-loi-sur-les-transactions-electroniques-a-lassemblee-nationale/>>.

« Le Maroc et le Mali signent 17 accords bilatéraux », *La Tribune politique*, 21 février 2014, en ligne : <<https://int.ma/le-maroc-et-le-mali-signent-17-accords-bilateraux/>>.

Mamadou MAKADII, « Mali : Plan Mali Numérique 2020 : un levier stratégique du développement », 8 décembre 2014, en ligne : <<http://maliactu.net/mali-plan-mali-numerique-2020-un-levier-strategique-du-developpement/>>.

Romain MASSON, « Numérique au Sénégal : état des lieux et perspectives 2010 – 2016 », *Yann's blog*, 2 juillet 2016, en ligne : <<https://yannlebeux.com/2016/07/02/numerique-au-senegal-etat-des-lieux-et-perspectives-2010-2016/>>.

Ministère de l'Économie et des Finances de la France, « L'accord de partenariat économique (APE) avec l'Afrique de l'Ouest », 13 décembre 2016, en ligne : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/15206_accord-de-partenariat-economique-ue-afrique-de-l-ouest>.

Ministère de la Communication, de l'Économie Numérique et de la Poste de la Côte d'Ivoire, « Fondation « Jeunesse Numérique » », en ligne : <<http://www.communication.gouv.ci/accueil/action/4>>.

Ministère de la Culture et de la Communication du Sénégal, FOPICA, « Appel à projet 2017, Filière de la production cinématographique et audiovisuelle », en ligne : <http://www.culture.gouv.sn/sites/default/files/appele_a_projets_production_fopica_2017_v.pdf>.

Ministère de la Culture et de la Communication du Sénégal, « Coopération Sénégal - Chine : signature du programme exécutif de coopération culturelle », 16 janvier 2017, en ligne : <<http://www.culture.gouv.sn/?q=cooperation-senegal-chine-signature-du-programme-executif-de-cooperation-culturelle>>.

Ministère des Affaires Étrangères de la République populaire de Chine, Forum on China-Africa Cooperation, « *La Chine et le Sénégal signent un accord de coopération culturelle pour 2017-2019* », 18 janvier 2017, en ligne : <<http://www.fmprc.gov.cn/zflt/fra/zfgx/whjl/t1431338.htm>>.

Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, Sénégal, « Cadre juridique de la coopération entre le Sénégal et l'Italie », en ligne : <<http://www.diplomatie.gouv.sn/content/cadre-juridique-de-la-coop%C3%A9ration-entre-le-s%C3%A9n%C3%A9gal-et-l%E2%80%99italie>>.

Assongmo NECDEM, « Côte d'Ivoire : seulement 7% d'utilisation du fonds de garantie de la presse », Agence Ecofin, 16 décembre 2015, en ligne : <<https://www.agenceecofin.com/gestion-publique/1612-34591-cote-d-ivoire-seulement-7-d-utilisation-du-fonds-de-garantie-de-la-presse>>.

Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal, « Arts numériques : Dakar intègre le Réseau des villes créatives de l'Unesco », 7 décembre 2014, en ligne : <www.osiris.sn/Arts-numeriques-Dakar-integre-le.html>.

République algérienne démocratique et populaire, « Signature de 13 accords de partenariat entre l'Algérie et le Mali », 6 novembre 2016, en ligne : <<http://www.premier-ministre.gov.dz/fr/premier-ministre/activites/abdelmalek-sellal-bamako-12eme-session-grande-commission-mixte.html>>.

« Signature d'un accord de coopération économique et technique entre la Chine et le Sénégal d'un montant de plus de 7,3 millions d'euros », *Menara.ma*, 14 février 2014, en ligne : <<http://www.menara.ma/fr/2014/02/14/1024445-signature-dun-accord-de-coop%C3%A9ration-%C3%A9conomique-et-technique-entre-la-chine-et-le-s%C3%A9n%C3%A9gal-d%E2%80%99un-montant-de-plus-de-73-millions-d%E2%80%99euros.html>>.

Socialnetlink, « Célébration de la fête de la musique au Sénégal : L'Apcs joue sa partition autour du musicien à l'ère du 2.0 », 23 juin 2015, en ligne : <<https://www.socialnetlink.org/2015/06/celebration-de-la-fete-le-musique-au-senegal-lapcs-joue-sa-partition-autour-du-musicien-a-lere-du-2-0/>>.

Clément SOLYM, « eKitabu, le premier vendeur d'ebooks au Kenya », *ActuaLitté*, 24 septembre 2012, en ligne : <<https://www.actualitte.com/article/monde-edition/ekitabu-le-premier-vendeur-d-ebooks-au-kenya/36133>>.

Elhadji Ibrahima THIAM, « Coopération Sénégal-Italie : Le Sénégal et l'Italie veulent optimiser leur partenariat », *Le Soleil*, 7 décembre 2016, en ligne : <<http://www.lesoleil.sn/diaspora/item/58696-cooperation-senegal-italie-le-senegal-et-l-italie-veulent-optimiser-leur-partenariat.html>>.

Julie TORTEROLO, « Le livre numérique tardent à décoller au Kenya », *ActuaLitté*, 25 septembre 2015, en ligne : <<https://www.actualitte.com/article/monde-edition/kenya-les-ebooks-connaissent-un-faible-succes/60760>>.

UNESCO, « Festival Afropixel#5, « La Ville en commun » : Montréal en route pour Dakar », 29 avril 2016, en ligne : <<http://fr.unesco.org/creative-cities/events/festival-afropixel5-%C2%AB-la-ville-en-commun-%C2%BB-montr%C3%A9al-en-route-pour-dakar>>.

Union Européenne, Action Extérieure, « Le Sénégal et l'UE », 12 mai 2016, en ligne : <https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/1734/le-senegal-et-lue_fr>.

Ville de Dakar, Maison des Cultures Urbaines, *Centre de formation, d'animation et de documentation aux métiers des cultures urbaines*, République du Sénégal, 15 pages, en ligne : <<http://www.villededakar.org/sites/default/files/MCU%20DOC.pdf>>.

XIBAARU, « Macky signe au Kazakhstan plusieurs accords de coopération dont des Bourses pour des étudiants sénégalais », 20 mai 2016, en ligne : <<https://xibaaru.com/actualites/macky-signe-au-kazakhstan-plusieurs-accords-de-cooperation-dont-des-bourses-pour-des-etudiants-senegalais/>>.

2) Associations et entreprises privées

Africalia, « COPRODAC », en ligne : <<https://africalia.be/ce-que-nous-faisons/precedents-programmes/coprodac/>>.

Africalia, « Hot Sun Foundation », en ligne : <<https://africalia.be/ce-que-nous-faisons/precedents-programmes/hotsun-foundation/>>.

Africalia, « Kenya », en ligne : <<https://africalia.be/ce-que-nous-faisons/kenya/>>.

Africalia, « Mwelu Foundation », en ligne : <<https://africalia.be/ce-que-nous-faisons/kenya/mwelu-foundation/>>.

Africalia, « Rwanda », en ligne : <<https://africalia.be/ce-que-nous-faisons/rwanda/>>.

Africalia, « Slum TV », en ligne : <<https://africalia.be/ce-que-nous-faisons/kenya/slum-tv/>>.

Africalia, « Suka », en ligne : <<https://africalia.be/ce-que-nous-faisons/precedents-programmes/suka/>>.

Africalia, « VANSAs - Visual Arts Network South Africa », en ligne : <<https://africalia.be/ce-que-nous-faisons/precedents-programmes/vansa-visual-arts-network-south-africa/>>.

GSM Association, en ligne : <<https://www.gsma.com/>>.

GSMA Intelligence, « Definitive data and analysis for the mobile industry », en ligne : <<https://www.gsmaintelligence.com/>>.

3) Sites hébergeurs de manifestations culturelles/festivals/projets/autres initiatives

About East-Africa Arts, en ligne : <<https://www.britishcouncil.org/east-africa-arts/about>>.

ACCESS, Accès aux marchés à l'ère numérique, en ligne : <<http://euomed.mediaschool.org/cgi-sys/suspendedpage.cgi>>.

ACP 3D, en ligne : <<http://www.acp3d.org/>>.

ACPCultures+, « African Music Development Programme », en ligne : <<http://acpculturesplus.eu/?q=fr/content/african-music-development-programme>>.

ACPCultures+, « Bonnes pratiques du programme ACP Cultures + : Art Against Poverty », en ligne : <<http://acpculturesplus.eu/?q=fr/content/bonnes-pratiques-du-programme-acpcultures-art-against-poverty>>.

ACPCultures+, « Development and Implementation of Moloko », en ligne : <<http://acpculturesplus.eu/?q=fr/content/development-and-implementation-mokolo>>.

ACPCultures+, « DocuSound », en ligne : <<http://acpculturesplus.eu/?q=fr/content/docusound>>.

ACPCultures+, « International Images Film Festival for Women 2013/2015 », en ligne : <<http://acpculturesplus.eu/?q=fr/content/international-images-film-festival-women-20132015>>.

ACPCultures+, « Maisha Film Lab – Regional Screenwriting Labs », en ligne : <<http://acpculturesplus.eu/?q=fr/content/maisha-film-lab-%E2%80%93-regional-screenwriting-labs>>.

ACP Street Libraries, en ligne : <<http://www.streetlibraries.org/index.php/language/fr/>>.

Africa Artbox Award, en ligne : <<https://africa.artbox.digital/fr>>.

Africadoc Network, en ligne : <<http://www.africadocnetwork.com/>>.

Africafilms.TV, en ligne : <<http://www.africafilms.tv/>>.

Africalia, en ligne : <<https://africalia.be/en/>>.

Africa Web Festival, en ligne : <http://africawebfestival.com/2017/?page_id=4746>.

AfrikaToon, en ligne : <<http://www.afrikatoon.com/>>.

Afriqué en doc TV, en ligne : <<http://www.afriquendoc.tv/>>.

Arterial Network, en ligne : <<http://www.arterialnetwork.org/>>.

B-Faso Creative, en ligne : <<https://africalia.be/nouvelles-et-presse/b-faso-creative2/>>.

Bibliothèque sans frontière, en ligne : <<https://www.bibliosansfrontieres.org>>.

Biennial Foundation, « East Africa Art Beinnal », en ligne : <<http://www.biennialfoundation.org/biennials/east-africa-art-biennale/>>.

Centre culturel de Kôrè, « Résidence de création », en ligne : <<http://www.koresegou.com/programmes-projets/residences-de-creation/>>.

Cinéma Ambulant Afrique, en ligne : <<http://www.cna-afrique.org/>>.

Coco Bulles, en ligne : <<http://www.cocobulles.com/>>.

Coalition pour la diversité culturelle, en ligne : <<http://www.cdc-ccd.org/>>.

Contemporary And (C&), en ligne : <<http://www.contemporaryand.com/fr/>>.

Cultural diplomacy in Africa, « Kenya: Cultural Diplomacy Projects », en ligne : <<https://culturaldiplomacyinafrica.wordpress.com/what-is-cultural-diplomacy/east-africa/kenya/kenya-cultural-diplomacy-projects/>>.

Cultural diplomacy in Africa, « Tanzania: Cultural Diplomacy Projects », en ligne : <<https://culturaldiplomacyinafrica.wordpress.com/what-is-cultural-diplomacy/east-africa/tanzania/tanzania-cultural-diplomacy-projects/>>.

Digital Lab Africa, en ligne : <<http://digilabafrika.com/FR/>>.

DISCOP Africa – Abidjan 2017, en ligne : <<https://www.discop.com/#partners>>.

E-Fest, en ligne : <<http://www.lefest.org/>>.

Festival Digital Marrakesh, en ligne : <http://www.digitalmarrakech.org/en/arab_media_lab/>.

Festival International d'Art Vidéo de Casablanca (FIAVC), en ligne : <<http://www.fiav.ma/>>.

Festival international du cinéma (Burundi), en ligne : <<http://www.festicab.bi>>.

Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO), en ligne : <www.fespaco.bf>.

FINNOV, Réseau francophone de l'innovation, en ligne : <<https://www.francophonieinnovation.org/>>.

FOTTI, Programme de formation et de plateforme culturelle, en ligne : <http://www.mobilityhubafrica.org/profile/docs/220/FOTTI_DP_2010-Web-V2.pdf>.

Goethe Institut, en ligne : <<https://www.goethe.de/ins/za/en/kul/sup/new-dimensions.html>>.

Institut Français du Burundi, en ligne : <<http://ifburundi.org/>>.

Institut Français du Cameroun, Douala, en ligne : <<http://www.ifcameroun.com/douala/formation-social-media-community-management/>>.

Institut Français du Cameroun, Yaoundé, en ligne : <<http://www.ifcameroun.com/category/yaounde/mediatheque/>>.

Institut Français du Congo, Brazzaville, en ligne : <<http://www.ccfbrazza.org/spip.php?page=sommaire>>.

Institut Français du Congo, Pointe-Noire, en ligne : <<http://www.ifc-pointenoire.com/>>.

Institut Français du Gabon, en ligne : <<https://www.institutfrancais-gabon.com>>.

Institut Français de République Démocratique du Congo, Kinshasa, en ligne : <<http://www.institutfrancais-kinshasa.org/>>.

Institut Français du Tchad, en ligne : <<http://www.institut-francais-tchad.org>>.

Kilimanjaro Film Institute, « Mission, Vision, Goal », en ligne : <<http://www.kilimanjarofilm.org/Mission-Vision.php>>.

Labo numérique, Alliance internationale des éditeurs indépendants, en ligne : <www.alliance-lab.org>.

Labo numérique, Kër Thiossane, en ligne : <<http://www.ker-thiossane.org/>>.

Les Rencontres du cinéma francophone; Les Rencontres internationales des arts numériques d'Abidjan, en ligne : <<https://originvl.com/2017/02/09/riana2017-1eres-rencontres-internationales-des-arts-numeriques-a-abidjan/>>.

Littafcar, « Home », en ligne : <<http://www.littafcar.org/actualites>>.

Marché des Arts du Spectacle Africain (MASA), site officiel, en ligne : <<http://www.fr.masa.ci/information-generale>>.

Marodi.tv, en ligne : <<http://www.marodi.tv/>>.

Mokolo projects, en ligne : <<http://www.mokoloprojects.org/?lang=fr>>.

Music in Africa Connects, en ligne : <<https://www.musicinafrica.net/>>.

Nafasi Art Space à Dares-Salaam, en ligne : <<http://nafasiartspace.org/s/>>.

Net-Info- L'école de formation aux métiers des Arts numériques, en ligne : <<http://www.3dnetinfo.com/>>.

New Dimensions, en ligne : <<https://www.goethe.de/ins/za/en/kul/sup/new-dimensions.html>>.

Ouaga Film Lab, en ligne : <<http://generationfilms.net/lab2017/fr/>>.

Portail Music in Africa, en ligne : <<https://www.musicinafrica.net/>>.

Programa ACERCA de Capacitacion para el Desarrollo en el Sector Cultural, en ligne : <<http://www.aecid.es/ES/cultura/cultura-y-desarrollo/programa-acerca>>.

Réseau Kya, « Qui sommes-nous ? », en ligne : <<http://www.reseaukya.org/qui-sommes-nous/>>.

Rwanda Development Board, « Kigali Cultural Village », en ligne : <http://www.rdb.rw/fileadmin/user_upload/Documents/tourism%20conservation/IO/Kigali%20Culture%20village%20Project%20Outlines.pdf>.

Rwanda Film Festival, « About RFF », en ligne : <<http://rwandafilmfestival.net/about-rff/>>.

Sud Planète, en ligne : <<http://www.spla.pro>>.

Takam Tikou (Burundi), en ligne : <<http://takamtikou.bnf.fr>>.

TERRAMED Plus, en ligne : <<http://www.copeam.org/fr/activities/terramed-plus/>>.

Theatre4Youth, en ligne: <<https://theatre4youth.co.za/>>.

UNIFRANCE, en ligne : <<https://www.unifrance.org/>>.

Annexe 5

Présentation de l'équipe de recherche et de direction

Ivan BERNIER



Détenteur d'un Doctorat en droit (Ph.D.) de la London School of Economics (1969), docteur *honoris causa* de l'Université McGill, spécialisé en droit international économique, Ivan Bernier est professeur émérite à la Faculté de droit de l'Université Laval. Il a occupé les fonctions de Doyen de cette même Faculté de 1981 à 1985, et de directeur général du Centre québécois de relations internationales de 1986 à 1993. Il est auteur, co-auteur et éditeur de nombreux articles et ouvrages dans le domaine du droit international économique et s'est intéressé plus spécialement, depuis une vingtaine d'années, à la problématique du rapport entre commerce et culture. En novembre 2003, il était invité par le Directeur Général de l'UNESCO à faire partie d'un groupe d'experts indépendants en vue de l'élaboration d'un avant-projet de Convention internationale concernant la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. En 2012, le Prix d'honneur de la Société des relations internationales du Québec lui était remis pour l'ensemble de sa carrière dans le domaine des relations internationales.

Léna BONAUD



Diplômée d'un Master 2 (i.e. Maîtrise) en droit international, spécialisé en administration internationale de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (France), Léna Bonaud a souhaité compléter sa formation en suivant la Maîtrise en droit de l'environnement, développement durable et sécurité alimentaire de l'Université Laval. Ayant achevé un mémoire relatif au régime juridique de l'Arctique et ses évolutions, elle sera prochainement diplômée et recherche désormais un contrat de travail pour entamer sa carrière professionnelle.

Faten CHEHIDI



Faten Chehidi est titulaire d'une Maîtrise en droit privé et d'un Master de recherches en droit des affaires de la faculté de droit et des sciences politiques de Sousse en Tunisie. Actuellement, étudiante à l'Université Laval dans le programme de Maîtrise en droit international et transnational, elle s'intéresse au droit international de la culture et compte entamer à compter de janvier 2018 un travail de recherche sur la coopération culturelle internationale. Depuis mai 2017, elle est inscrite à la Clinique de droit de la culture et du droit d'auteur de la *Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles*. Elle est aussi membre de l'Association PRODI'IT en Tunisie qui œuvre principalement dans le domaine de l'audiovisuel, multimédia, entrepreneuriat et les nouvelles technologies.

Véronique GUÈVREMONT



Véronique Guèvremont est professeure titulaire à la Faculté de droit et à l'Institut québécois des hautes études internationales de l'Université Laval. Diplômée de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, elle enseigne depuis 2006 le *Droit de l'Organisation mondiale du commerce* et le *Droit international de la culture*. De 2003 à 2005, elle a agi à titre d'experte associée à la division des politiques culturelles de l'UNESCO lors de la négociation de la *Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*. En 2008, elle a cofondé le Réseau international des juristes pour la diversité des expressions culturelles (RIJDEC) et elle a, depuis, dirigé plusieurs études réalisées par des membres de ce réseau. Au cours des dernières années, elle a collaboré avec l'UNESCO, l'Organisation internationale de la Francophonie, le ministère des Relations Internationales du Québec, le ministère de la Culture et des Communications du Québec, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Coalition canadienne pour la diversité culturelle. Ses recherches et publications les plus récentes portent sur la prise en compte des valeurs non marchandes dans le droit de l'Organisation mondiale du commerce, le traitement des biens et des services culturels dans les accords de commerce, la dimension culturelle du développement durable et la préservation de la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique. Véronique Guèvremont fait partie de la Banque d'experts de l'UNESCO sur la Convention de 2005 et elle est titulaire de la *Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles*.

Maxime MARIAGE



Étudiant au DESS en droit international et transnational, Maxime Mariage a auparavant complété deux Maîtrises en relations internationales et en journalisme international. Sa passion pour l'international, le journalisme et les droits de l'homme l'a mené à poursuivre des études à Pékin et à effectuer des stages pour des organisations de droits humains telles le Global Centre for the Responsibility to Protect et Crisis Action à New York, ainsi que pour le journal *Le Soleil* à Dakar, au Sénégal. Il se spécialise dans les domaines du droit international et des droits culturels. Il a également cumulé de l'expérience dans le milieu de la traduction.

Cosme MEKPO GOSSHÉ



Doctorant en droit à l'Université Laval, Cosme Mekpo a également étudié à l'Université nationale du Bénin (Afrique de l'Ouest) et à l'Université de Genève où il a obtenu respectivement une Maîtrise en droit et deux Diplômes d'études approfondies (DEA) en développement international puis en droit. Il a été consultant auprès du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Il est actuellement assistant d'enseignement et de recherche en droit international des investissements à l'Université Laval.

Yakoub NSABIMANA



Yakoub Nsabimana est titulaire d'un diplôme de Master complémentaire en droit public et administratif, à l'Université Libre de Bruxelles. Il mène actuellement des études de Maîtrise en droit international et transnational à la Faculté de droit de l'Université Laval.

Ivana OTAŠEVIĆ



Ivana Otašević est doctorante en droit international et chargée de cours à la Faculté de droit de l'Université Laval. Ses études doctorales portent spécifiquement sur le statut juridique de la notion de diversité culturelle et sur la dimension culturelle du développement durable en droit international. Plusieurs de ses champs de recherche concernent les relations entre la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) et les accords de commerce, les enjeux de la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'ère du numérique, ainsi que la protection de l'identité culturelle des minorités nationales et des migrants au niveau international. Au cours des dernières années, elle a travaillé à titre de consultante auprès du Secrétariat de la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles, et occupe présentement le poste de Directrice adjointe de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles. Elle est aussi membre du Réseau international de juristes pour la diversité des expressions culturelles (RIJDEC).

Marilyn TÉTRAULT-BEAUDOIN



Marilyn Tétrault-Beaudoin est bachelière en droit de l'Université de Montréal (2017). Au cours de ses études, elle s'est intéressée à la propriété intellectuelle, au droit économique international et aux technologies de l'information, grâce à divers mandats de recherches auprès de professeurs et d'avocats. Le secteur culturel ayant toujours été une passion, elle est également diplômée de l'Université du Québec à Montréal en Scénarisation cinématographique (2014). Elle poursuit actuellement son parcours à la Formation professionnelle de l'École du Barreau du Québec, au centre de Montréal (2017).